



BINCHE, DES MÉTIERS ET DES HOMMES

REVUE DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

N° 16 — 1998

**LES
CAHIERS
BINCHOIS**

**C 833
16**

Bibliothèque
de Mariemont



Publié avec le concours du
Ministère de la Communauté Française,
de la Province de Hainaut
et de la Ville de Binche



C833

16.

A. GRAUX

BINCHE, des métiers et des hommes

Contribution à l'histoire économique
de la ville de Binche

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

LES METIERS BINCHOIS

Sommaire

1. Introduction	p.	3
2. Industries alimentaires		
a. la meunerie	p.	12
b. la brasserie	p.	39
c. la distillerie	p.	98
d. le commerce du vin	p.	102
e. confiserie - chocolaterie	p.	112
3. Professions libérales		
a. la pharmacie	p.	116
b. la banque	p.	145

Illustration de couverture : La distribution de bière, avenue
Wanderpepen (coll. particulière).

INTRODUCTION

Le comte de Hainaut, Bauduin III et/ou son épouse Yolande de Gueldre, créa au début du 12e siècle, au centre d'une région à économie rurale assez marquée et d'un alleu lui appartenant, une ville, Binche, type même de "ville neuve" ⁽¹⁾. Les bourgeois, incités par le comte qui leur cède les terrains nécessaires établirent des remparts ⁽²⁾. La première enceinte de la cité paraît achevée vers 1160. La ville s'étend sur 10 ha. environ.

Les habitants recevaient des lots de terrain moyennant une rente annuelle. Souvent ces redevances étaient établies en nature et étaient invariables ⁽³⁾. Cela impliquait de la part des tenanciers une extension de leur production pour la vente. Des défrichements s'organisèrent en dehors de la ville, ils favorisèrent l'économie d'échange par le développement des marchés, et le progrès des fabricats, créant ainsi une osmose entre la vie rurale et la vie citadine.

Au XIIIe siècle, le "castrum" devint trop exigü, un bon nombre de maisons étaient bâties hors des murs. On décida d'élargir l'enceinte. Les "bourgeois" ayant acquis assez rapidement quelque aisance, purent participer à l'édification de 2126 mètres de remparts qui ceinturent l'opulente cité, elle s'étend ainsi sur une aire de 22 ha ⁽⁴⁾.

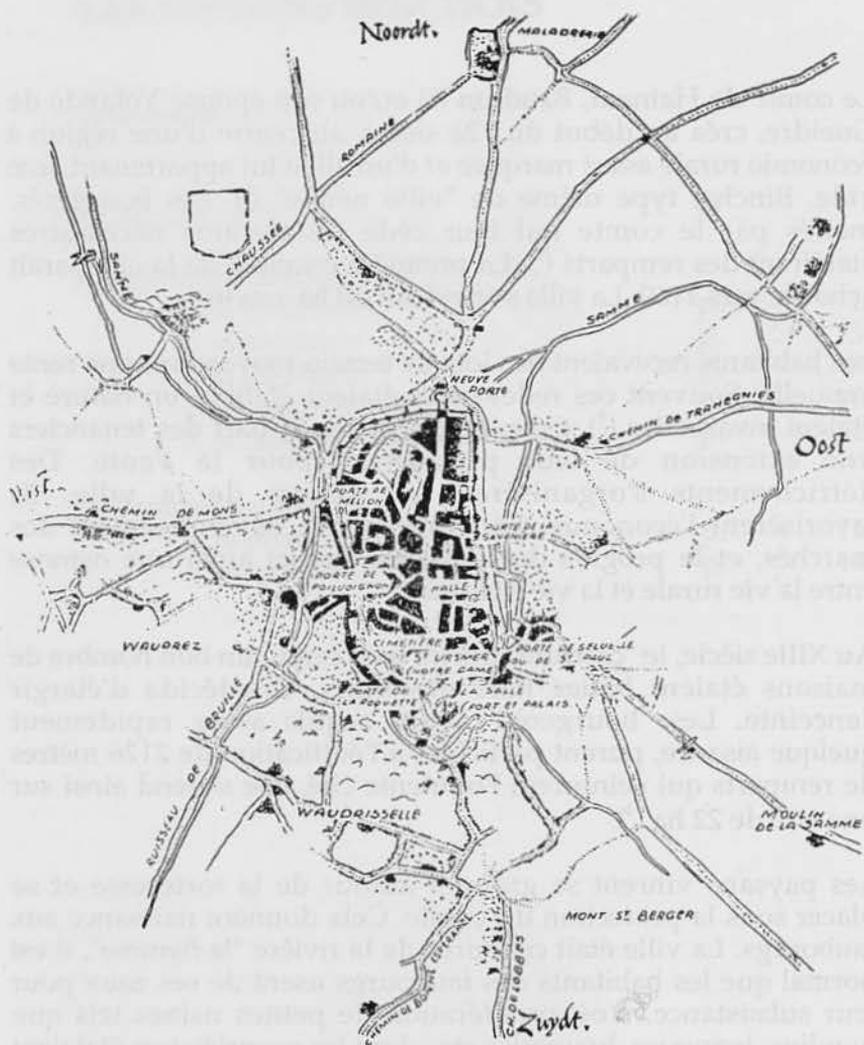
Les paysans vinrent se grouper autour de la forteresse et se placer sous la protection du comte. Cela donnera naissance aux faubourgs. La ville était ceinturée de la rivière "la Samme", il est normal que les habitants des faubourgs usent de ses eaux pour leur subsistance, d'où prolifération de petites usines tels que moulins, tanneries, brasseries etc.. dont les propriétaires étalaient la production aux halles de la ville.

¹ GLOTZ S., *Les origines de la ville de Binche*, dans: tiré à part des M.P.S.S.A.L.H., t.75, 1961, p. 4.

² GLOTZ S., *Les origines... op.cit.*, p. 8.

³ DEVILLERS L., *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t.1, Mons, 1873.

⁴ GLOTZ S., *Les origines... op.cit.*, pp. 13-14.



J. de DEVENTER, *Atlas des villes de Belgique du XVIe siècle.*

La réglementation du commerce accompagna logiquement la production en vue de la vente: la fixation des prix des denrées, la surveillance de la qualité, les droits des marchés, de mesurage, d'entrées et de sorties des marchandises. Binche est le centre d'un commerce important. Le comte de Hainaut retire des produits de la terre comme du commerce de substantiels droits de tonlieu.

Les marchés et les halles facilitaient l'inspection des fabricats et empêchaient les falsifications. Les grandes branches d'industrie se groupèrent en corporations. Les drapiers, tanneurs, savetiers, cordonniers, fèvres, bouchers se dotèrent de statuts leur donnant des privilèges tels que le commerce exclusif, les monopoles de fabrication et de commerce, et organisent la hiérarchie, les droits d'entrées, les épreuves etc.. Les corporations réglementèrent de plus en plus la vie de tous les jours car suivant la définition qu'en donne Emile Coornaert, "la corporation est un groupement économique de droit quasi public, soumettant ses membres à une discipline collective pour l'exercice de sa profession" (5).

Binche fut souvent l'apanage douairier des princesses régnantes. La venue fréquente de la cour comtale, favorisa l'installation d'ateliers artisanaux et de fabriques de produits de luxe ainsi que l'industrie de la draperie (6).

La progression du commerce et de l'industrie vécut son apothéose au XVI^e siècle, avec la constitution du douaire de Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas, qui fit bâtir sur l'ancien château "de la Salle", un palais de style Renaissance (7), mais qui n'eut qu'une vie éphémère, car Henri II roi de France vint le saccager en 1554.

Avec le sac de Binche se termine l'époque d'épanouissement des arts, du commerce et de l'industrie (8). Dès lors la ville eut du mal à se redresser. Les "gens mécaniques" s'empresseront de remettre

⁵ COORNAERT E., *Les corporations en France avant 1789*, Paris, 1968, p. 32.

⁶ PIERARD C., *Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut*, dans: A.P.A.E., Louvain, 1956, t.12.

⁷ LEJEUNE T., *Histoire de la ville de Binche*. Reproduction anastaltique de l'édition de 1887, Bruxelles, 1981.

⁸ ARNOULD M-A. *Les répercussions démographiques du sac de Binche en 1554*. Dans: "Mélanges Georges Smets", Bruxelles, 1952, pp. 57-71.

sur pied les institutions corporatives héritées du passé de la cité. Certains abus survinrent suite au manque de structure des métiers dont les statuts avaient été brûlés. Grâce à ces nouveaux règlements établis vers 1589, nous avons la chance de pouvoir connaître l'organisation des métiers binchois⁽⁹⁾.

La période de la domination espagnole est une des plus noires, la draperie urbaine qui était si prospère autrefois, végétait, les métiers qui subsistaient ne vivaient plus que du commerce local de sayetterie⁽¹⁰⁾. Il faudra attendre la période autrichienne pour que l'industrie manufacturière recommence à prendre vie. La longue suite de guerres qui avait rendu le pays exsangue se termina en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Une période de tranquillité s'ouvrait.

L'amélioration des communications favorisa les échanges disparus, on établit un service de voitures publiques. Une foire annuelle pour la vente des chevaux fut créée. Tous ces éléments contribuèrent au relèvement du commerce. L'augmentation du bien-être se lit dans le relèvement du chiffre de population.

Diverses industries se créèrent. La draperie qui n'avait pas su se maintenir, reprit de l'activité dans le secteur des serges qui devint une industrie d'exportation. Les serges étaient des tissus communs, unis et drapés, faits de laine ordinaire tirée des moutons du pays. La bonneterie consistait autrefois uniquement dans la confection des bonnets, l'usage croissant des bas et l'invention des métiers à tricoter lui donneront un regain d'activité⁽¹¹⁾.

Le gouvernement favorisa l'industrie manufacturière en octroyant divers avantages (ex: le titre de "manufacture royale" attribué à la firme "Nicolas Marchand et Cie")⁽¹²⁾.

⁹ GRAUX A., *Binche et l'industrie du cuir*. Dans: " Les Cahiers binchois", n° 11, 1993, p. 13; 94-102.

¹⁰ DECHESNE L., *Histoire économique et sociale de la Belgique*, Paris-Liège, 1932, pp. 294-295.

¹¹ MOUREAUX P., *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.*, Bruxelles, 1971.

¹² LEJEUNE T., *Histoire...*, *op.cit.*, p. 433.

Néanmoins, Binche ne vivait que de ses petites industries locales, tannerie, chapellerie, bonneterie, coutellerie. Le gouvernement autrichien poussa la production nouvelle d'articles de luxe. C'est à partir de cette époque que l'on fabriqua de la dentelle qui acquit une réputation enviable.

Cette période heureuse prit fin avec la seconde invasion française. La Belgique servit de "vache à lait" aux intérêts de la France. Mais cette occupation transforma complètement le pays. Les entraves à la circulation intérieure des hommes et des marchandises disparurent avec la suppression des tonlieux et péages divers, par la création d'une monnaie unique. Le droit belge fut rénové par le Code Napoléon.

Toutes ces mesures vont permettre le développement du commerce et de l'industrie du début du XIX^e siècle

Les gouvernements français et plus tard hollandais, organisèrent des expositions servant à faire connaître les produits nationaux. On créa les Chambres de commerce. En 1822, le roi Guillaume de Hollande fonda la "Banque Générale pour favoriser l'Industrie" qui encourageait par des subventions les industries nouvelles. On inventa en Belgique le gaz d'éclairage, Binche en bénéficia très tôt. La fabrication de dentelles arrêtée par la Révolution reprit avec de nouvelles techniques.

Tous ces efforts ramenèrent la prospérité. Les bourgeois, qu'attiraient les placements avantageux fondèrent des sociétés anonymes. Après 1830, les progrès technologiques ainsi qu'une baisse des droits sur le charbon exploité dans les villages circonvoisins expliquent l'installation progressive des machines à vapeurs. Toutes les branches d'industrie en profitèrent largement. La ville se dota d'infrastructures nouvelles. Des routes furent créées: en 1845, route de Saint-Vaast; 1847, route de Merbes; 1858, route de Givry.

Binche fut traversé par le chemin de fer dont on inaugura la ligne en 1857. Une verrerie, une chocolaterie diversifièrent les activités industrielles de la ville. L'élan des industries de la cordonnerie, de la confection de vêtements datent de cette période. Ces industries ont la particularité d'être des industries à domicile.

Bien que l'industrialisation touche tous les corps de métiers, elle reste à l'écart du développement industriel du Hainaut et en particulier des trois bassins houillers de la province, deux de ceux-ci, le bassin de Charleroi et le bassin du Centre se tournèrent vers la sidérurgie et l'industrie métallique ⁽¹³⁾, on ne trouve à Binche que quelques firmes de transformation des métaux.

L'arrivée du chemin de fer provoqua l'annexion d'une partie de Buvrines et du village de Battignies ⁽¹⁴⁾, grâce à ces initiatives, on désengorgea la surpopulation de la ville. Binche, à cette époque, présente deux aspects différents, le nouveau quartier, né avec le chemin de fer, avec ses rues avenantes et à l'ordonnance bien entretenue où s'installeront les firmes de confection et, la vieille ville, où se concentraient les 3/4 de la population des travailleurs à domicile, mal logés, manquant d'air et d'espace, vivant dans des conditions d'hygiène déplorable. Il n'était pas rare d'y rencontrer des caves manables. Il fallut attendre la loi de 1889 pour qu'une enquête administrative remédiât à cet état de fait scandaleux ⁽¹⁵⁾. Si le bien-être des bourgeois est évident, il se fait au dépens de la classe ouvrière où le paupérisme est grand.

Peu à peu l'industrie de la cordonnerie qui avait été si prospère déclina ⁽¹⁶⁾. La confection de vêtement supplanta toutes les autres activités industrielles, mais ce n'est que vers 1930 que l'on vit apparaître des firmes mécanisées et le travail à la chaîne ⁽¹⁷⁾. La concurrence des autres pays, le manque d'esprit d'initiative et un certain contentement de ce qui se fait chez soi, feront périlcliter l'industrie vestimentaire.

A partir des années 70, le déclin continu de la région du Centre et de ses industries se traduit par une diminution conséquente du potentiel des acheteurs qui venaient à Binche se chausser, se vêtir. L'activité manufacturière est supplantée par le secteur

¹³ BRUWIER M., *Industrie et société en Hainaut et en Wallonie*, Bruxelles, 1996.

¹⁴ GRAUX A., *L'expansion du quartier de la gare au XIX^e. siècle*. Dans: Bull. S.A.A.M.B., oct. 1996, pp. 7-16.

¹⁵ DERBAIX E., *Les habitations ouvrières à Binche*, Bruxelles, 1919.

¹⁶ GRAUX A., *Binche et l'industrie du cuir...*, op.cit, p. 85.

¹⁷ GLOTZ S., *La Confection binchoise. Ses origines et son développement jusqu'en 1951*. Dans: A.P.A.E., Louvain, 1951.

tertiaire, celui des services, la ville se caractérise par une absence d'industrie lourde et la répartition de la population active locale s'établit entre la petite industrie manufacturière, le commerce et les services.

Binche a vécu ses plus belles heures et mise sur le tourisme pour faire vivre la "cité des Gilles".

La restauration des remparts fait partie du plan européen de l'"objectif un". La Communauté européenne finance ces travaux pour 50% , la Région wallonne pour 40 % et la Ville de Binche pour 10 %. Ce plan a pour but de relancer le tourisme. Ce dernier n'est pas une branche négligeable de l'économie (¹⁸). A l'heure actuelle, il ne reste plus que deux ou trois firmes sur le marché de la confection, l'activité touristique devient donc un atout majeur de cette ville qui a toujours su tirer parti de ses potentialités économiques.

Après avoir suivi dans un premier volume consacré à la vie économique, l'essor de l'industrie du cuir, nous examinerons plus particulièrement dans ce volume les métiers qui touchent la vie de tous les jours: les industries alimentaires, la pharmacie et l'activité bancaire.

¹⁸ BOUDART S., *Un rendez-vous historique pour la ville de Binche. Le Conseil communal a voté la restauration des remparts (coût: 260 millions)*. Dans: "Le Peuple" du 28-4-1994.

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement toutes les personnes qui m'aidèrent à la réalisation de cet ouvrage. Il n'eut pû voir le jour sans leur collaboration efficace.

Je pense spécialement au personnel des Archives de l'Etat de Mons et de Bruxelles, à Madame Kapiteyn du service des Archives de la Ville de Binche, de Madame Delattre et ses collaborateurs de la bibliothèque du Musée royal de Mariemont, de Monsieur Claude Boudart du service de l'Etat-civil de la Ville de Binche, du président et des membres du comité de la Société d'Archéologie et des amis du Musée de Binche, en particulier Messieurs Samuël Glotz et Jean Stone, de toutes les personnes chez qui j'ai effectué des enquêtes orales.

Je voudrais mettre en valeur les trésors de patience qu'a dû déployer mon épouse, car les longues heures passées dans mon bureau ne lui furent pas toujours agréables.

ABREVIATIONS

A.C.P.	Actes civils publics.
A.D.L.	Archives Départementales à Lille.
A.E.M.	Archives de l'Etat à Mons.
A.E.N.	Archives de l'Etat à Namur.
A.G.R.	Archives Générales du Royaume.
A.P.A.E.	<i>Anciens Pays et Assemblées d'Etats.</i>
A.S.S.P.	Actes sous seing privé.
A.V.B.	Archives de la Ville de Binche.
C.C.	Chambre des Comptes.
C.F.	Conseil des Finances.
E.C.	Etat civil.
Enr.	Enregistrement des Domaines, bureau de Binche.
M.P.S.S.A.L.H.	<i>Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut</i>
M.B.	<i>Moniteur belge</i> (annexes)
R.P.	Registres paroissiaux.
Coll.	Collection.

LA MEUNERIE

Binche est une ville considérée comme un vaste grenier pour les céréales produites dans toute la région ⁽¹⁾. Dès lors il est normal que la meunerie soit importante au point de vue économique. Toutes les études ayant traité de l'exploitation de la meunerie à Binche partent du cartulaire des rentes et cens de 1265, à savoir, sept moulins à eau qui dépendaient du comte de Hainaut : "...*Et si a li cuens à Binche se parchon en VII molins...*". Les différents auteurs consultés reprennent ensuite les dires de Théophile Lejeune ⁽²⁾ : "*Dans les siècles suivants, il n'est plus question que de trois ou quatre moulins*". Nous avons essayé de localiser ces usines et de voir pourquoi il en fut ainsi. Nous en sommes arrivé à la conclusion que la plupart des moulins dépendaient d'autres juridictions que celle de la ville proprement dite. De ces sept moulins, il n'y en a que deux bâtis sur le territoire de la ville, les autres sont assis dans les villages environnants :

Le moulin de *Waulaine*; partant de ce toponyme devenu *l'Aulaine*, nous avons retrouvé ce moulin dont les installations sont toujours visibles et situé sur le territoire de Waudrez, à la limite de Binche, c'est actuellement la résidence "Ma Campagne", propriété des Lepièce-Derbaix ⁽³⁾.

Le moulin de *dessous-le-Mont*, est représenté sur la carte Ferraris vers 1778 env. Ce moulin connu à notre époque sous la nomination wallonne de "*Tordwa*" se situe à Waudrez sur la rivière la Samme et en dessous du Mont de Justice, d'où son nom.

Le moulin de *Jean le meunier*, est situé sur le territoire de Buvrines non loin de la prévôté de Prisches à proximité du lieu dit *Ba l'Enfer*. Ce lieu est caractéristique des endroits choisis comme établissement d'un moulin à eau.

Le *petit moulin de mélion*, le moulin de *Parchegnies*, sont situés sur l'ancien territoire de Battignies, aire comprise dans notre étude.

¹ C. BILLEN, *Binche et sa campagne : des relations économiques exemplaires (XIIe-XIIIe siècle)*.

² Th. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, p. 436.

³ Les Derbaix tinrent ce moulin depuis 1835 env.

Restent sur le territoire de la ville de Binche : le moulin de *Seluele*, devenu le moulin de la porte Saint-Paul.

Le moulin de *David*, peut-être devenu le moulin de la porte Saint-Jacques et qui prit cette dénomination plus tard.

Nous reparlerons plus loin de ces quatre derniers moulins.

Il incombait au comte de donner les matériaux nécessaires à l'entretien de ces moulins qui étaient banaux.

"Si doit li cuens à cascun de ces molins là ù mairiens fautù que ce soit, li mosniers doit moustrer au sériant le conte ce faut au molin, et cil le doit mener au bos et délivrer ce ke mestiers sera sicum le bos tout droit et li mosniers le doit abatre et esquarer à sen coust parmi IIII d. ke li cuens li doit doner cascun ior. Et après li cuens le doit amener sor le pièce de tière, et puis le doit li mosniers mètre en oeuvre del tout à sen coust, parmi IIII d. ke li cuens doit doner cascun ior au maistre carpentier.

Et est à savoir ke as II molins deseure dis desous le Mont et à Parcegnies, là ù li li cuens ne prent ke le moietet au blet, il ne rent au maistre carpentier ne al abateur ne al esquareur ke III d. le ior. Et doivent tout cist molins estre détenut par les mosniers de keviles, de vans et de fuseaus, por les farines k'il en portent.

Et si doit livrer cascuns à l'an, et li cuens lor doit à sen molin siu et lumière tout le Saint-Martin LXXXII lib. de siu.

Et si doit-on les martiaus des molins acater dou kemun de le huge. Et de tous autres ouvrages et manouvragés et de covretures des molins et des mueles, li cuens i met au valant de ce k'il prent de cascun molin...

Valent tout chist molin en le partie le conte plus de VII lib."

Au XVI^e siècle les 7 tournants des moulins du Domaine Binche sont *"sicome les trois tournans des moulins jumeaux estans en dessous de la porte Saint-Jacques, le tournant du moulin de Senevelle au dehors de la porte Saint-Pol. Le tournant du moulin au vent et les deux tournans du moulin Dessous-le-Mont"* (⁴). Il faut aussi compter le moulin à traction chevaline du château.

⁴ A.G.R., C.C. 8851.

En période de sécheresse les moulins à eau avaient des difficultés de fonctionnement vu le faible tirant d'eau de la Samme. Un moulin à vent créé du temps de Marie de Hongrie était situé à proximité des "Trieux de Bergesies". Il suppléait aux moulins à eau défaillants. Un autre moulin à vent appartenait à des personnes privées existait au nord de la ville, proche de la porte de Bruxelles.

En 1633, deux régiments allemands appartenant au corps d'armée de Piccolomini vinrent loger à Estinnes, ils ruinèrent les environs de Binche et pénétrèrent dans les moulins du Domaine royal situés aux faubourgs de la ville, ils détruisirent les ferrailles et ustensiles de ces usines qui, à cause de ces dévastations, durent chômer assez longtemps. Ceux qui les tenaient à ferme essayèrent des pertes sensibles. Le receveur du Domaine, Maximilien Van Broechem, indigné des actes de brigandage des Allemands, s'en plaignit au receveur général du Hainaut et aux commis des finances du roi ; il pria ces officiers de prévenir le comte Piccolimi de la conduite odieuse de ses soldats, afin qu'il réprimât les excès (5).

Des lettres patentes du roi Philippe II, octroyées le 20-2-1641, remettent au fermier de ses moulins de Binche, 1/3 des rendages de 1639, à cause des guerres (6). Le grand bureau de la Chambre des comptes accorda à Jean Bourlard, fermier des moulins de Binche, 1/3 de son rendage en date du 10-1-1703, pour l'année 1698 à raison de 35 muids de froment par an (7).

Du début du XVIII^e siècle, on peut lire :

"A la veuve Jean Bourlard, fermière des moulins de Binche, paya 285 livres 19 sols 6 deniers pour la livraison de bois sciez par elle pour la réparation de la ventillerie et du pont à Bousart emporté par les glaces.

A Pierre Doulier maître charpentier pour avoir raccomodé la ventillerie dudit pont, 110 livres.

A la veuve Jean Bourlard fermière des moulins de Binche, 2526 livres à quoy monte la modération de la moitié de son rendage des moulins pour les années 1705-1706 qui luy a été accordée par S.A. Electorale.." (8)

⁵ T. Lejeune, *op.cit.*, p. 169.

⁶ A.G.R., Chartes de Flandres, 458.

⁷ A.G.R., C.C. 9025, Domaine de Binche.

⁸ A.G.R., C.C. 9026, Domaine de Binche.

En 1748 le rendage des moulins de Binche était de 3940 livres par an. Le moulin à vent nouvellement érigé proche la ville de Binche avait un rendage de 100 livres." (9).

En 1752 Jean-Baptiste De Camps, charpentier et Jean Scohier, firent des réparations aux moulins (10).

En juillet 1760, le meunier Jean-Baptiste Vanderpete paie au receveur du Domaine, Théodore Buisseret, 285 livres comme XXe denier du prix rendage des moulins de Binche. Le *quartal* des menus tonlieux des moulins de Binche est fixé à 1245 livres. Les comptes fusionnent les dépenses faites aux deux moulins :

"A Noël François Michel payé 564 livres pour le prix d'une meule qu'il a livré pour le moulin Saint-Paul de la ville de Binch.

A Joseph Mengal, maître ferronnier, payé 42 l. 40 s. pour ouvrages de son styl qu'il a fait au moulin Saint-Paul et au moulin Saint-Jacques.

A Jean Joseph Scohier, maître maçon, payé 161 l. 8 s. pour ouvrages de son styl qu'il a fait au moulin Saint-Paul et au moulin Saint-Jacques.

A Pierre Joseph Ramboux, payé 24 l. pour bois scyés pour les réparations faites au moulin Saint-Paul et au moulin Saint-Jacques au mois d' octobre 1761 (11).

En 1784 des crues firent des dommages aux moulins :

" A André Maréchal, maître maçon, pour ouvrages de son styl fait aux moulins saint-Pol et Saint-Jacques...icy 99 l.10 s.

Au même a été payé 27 l.4 s. pour avoir levé les vannes des écluses des moulins de Saint-Pol et Saint-Jacques audit Binch, pour obvier à la grande inondation survenue le 23 février 1784 lors du dégel de la fonte des neiges" (12).

⁹ A.G.R., C.C. 9061.

¹⁰ A.G.R., C.C. 9062.

¹¹ A.G.R., C.F. 7302.

¹² A.G.R., C.C. 9096.

Le recensement industriel de 1880 indique 2 meuneries ayant à leur tête deux exploitants et utilisant 4 ouvriers. Ils produisent 270.000 Kg de farine pour un chiffre d'affaire de 94.500 fr. Ils utilisent 4 moteurs faisant 43 cv.

La venue du machinisme favorisa l'éclosion de petites usines employant la force de la vapeur, Binche compta quatre minoteries qui disparurent à la fin du XIXe siècle.

Les comptes du Domaine de Binche mêlent parfois les différents comptes des moulins, ils nous font connaître les meuniers ayant affermé ces usines, le terme de leur bail commence le premier janvier:

- 1440-1443 : Jehan dou Levoit ⁽¹³⁾.
1488-1494 : Pier Duhon et Godefroid de Trahegnies ⁽¹⁴⁾.
1495-1500 : Jehan de Sauchy
1506-1508 : Godefroid et Jehan de Trahegnies ⁽¹⁵⁾.
(Ils tiennent ensemble les 7 moulins de Binche)
1509-1510 : Jehan du Sauchy, Jehan Hannart et Jehan Naret ⁽¹⁶⁾.
(Ils tiennent ensemble les 7 moulins de Binche)
1527 : Antoine Duquesne ⁽¹⁷⁾.
Vve Antoine Duquesne (Remie Troye) ⁽¹⁸⁾.
1539-1541 : Jehan du Coron et Guillaume Grégoire ⁽¹⁹⁾.
1542-1543 : Jehan du Coron et Hubert de Lattre ⁽²⁰⁾.
1613-1615 : Henri Richard (plus celui de Dessous-le-Mont) ⁽²¹⁾.
1628-1630 : Mathieu de Raucroix ⁽²²⁾.
1698-1703 : Jean Bourlart ⁽²³⁾.
La veuve Jean Bourlart
1723-1726 : Sébastien François Gillon ⁽²⁴⁾.

¹³ A.G.R. - C.C. 8801.

¹⁴ A.G.R. - C.C. 9104.

¹⁵ A.G.R. - C.C. 8867 à 8868.

¹⁶ A.G.R. - C.C. 8869 à 8870.

¹⁷ A.G.R. - C.C. 8887.

¹⁸ A.G.R. - C.C. 8887.

¹⁹ A.G.R. - C.C. 8899 à 8901.

²⁰ A.G.R. - C.C. 8902 à 8905.

²¹ A.G.R. - C.C. 8966.

²² A.G.R. - C.C. 8987.

²³ A.G.R. - C.C. 9026.

²⁴ A.G.R. - C.C. 9035.

- 1736-1747 : Michel Wattelain ⁽²⁵⁾.
 1748-1750 : Toussaint Wattelain ⁽²⁶⁾.
 1760 : Jean-Baptiste Vanderpete, et moulin à vent ⁽²⁷⁾.
 1778-1783 : Joseph Becquet ⁽²⁸⁾, et moulin à vent.
 1784 au 31-12-1784 : Jacques Du Bray, il s'occupe aussi du moulin à tan de Saint-Jacques ⁽²⁹⁾.
 1785-1791 : François Lengrand ⁽³⁰⁾.
 1792-1795 : Théodore Lemy ⁽³¹⁾.



Le pont-barrage du moulin de Saint-Paul.
 Par le général Sturen vers 1815.

²⁵ A.G.R. - C.C. 9050 à 9055.

²⁶ A.G.R. - C.C. 9057 à 9061.

²⁷ A.G.R. - C.C. 9071.

²⁸ A.G.R. - C.C. 9096.

²⁹ A.G.R. - C.C. 9097.

³⁰ A.G.R. - C.C. 9097.

³¹ A.G.R. - C.C. 9104.

I. LES MOULINS A EAU

LE MOULIN SAINT-PAUL

En 1265, Lambert de Tournai a acheté au comte de Hainaut la part d'un tiers des revenus du moulin :

Au molin de Seluele a li cuens les II pars au blet de le moture. Et por le farine VIII rasières de farine. Si est parceniers à ce molin encontre le conte Lambers de Tornai.

Se muelent tout cist molin a tel fuer k'il est dit dou premier molin ⁽³²⁾.

En 1493, le charpentier Arthur Dessars effectue des réparations au toit "d'estraing" du moulin Saint-Paul ⁽³³⁾.

Quelque peu endommagé vers 1539-1540, le moulin fut réparé et les fossés furent notablement agrandis par Jehan Giston, Estienne Candelle, Herman Libert, Jehan de Vellereille, Gillot Guillau et Foellien de Tour.

Le compte du Domaine signale en 1560 :

"Le moulin de Saint-Paul, bruslez à la prinse et ruyne de Binch advenu le XXII juillet XVCLIII quy se passe à ferme de trois ans. Pour ce qu'il est n'est encoir réédifiez, icy ...néant" ⁽³⁴⁾.

Il fut rebâti vers 1570, le compte du Domaine de 1572 signale que Jehan Hébrant est meunier du moulin Saint-Paul nouvellement réédifié ⁽³⁵⁾. Les Français brûlèrent de nouveau le moulin lors du siège de 1578. Le fermier du moulin était alors Mathieu Hosteau ⁽³⁶⁾.

En 1609 Pierre Meurant commençait son bail de trois ans ⁽³⁷⁾, il succédait à Thomas Mathon ⁽³⁸⁾.

³² DEVILLERS L. *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t.1, Mons, 1873.

³³ A.G.R. - C.C. 8854.

³⁴ A.G.R. - C.C. 8920.

³⁵ A.G.R. - C.C. 8930.

³⁶ A.G.R. - C.C. 8937.

³⁷ A.G.R. - C.C. 8966.

³⁸ A.G.R. - C.C. 8963

En décembre 1640 Charles Duchâteau, maître charpentier et maçon effectue *"un travail aux harnats du moulin et a chargé les tournants au dessus dus à la rupture d'un pied..."* ⁽³⁹⁾.

En 1785 Jean-Baptiste Ramboux, maître charpentier fit des réparations au moulin Saint-Paul pour la somme de 46 livres et André Maréchal, maître maçon répara les murailles écroulées du moulin pour la somme de 58 livres 8 sols ⁽⁴⁰⁾. M. l'abbé Milet fait état dans "Les Cahiers binchois", n°14-1966, p. 139, de la vente comme bien national du moulin de Saint-Paul, il était alors affermé à François-Clause.

Mr de Haussy, propriétaire, avocat, sénateur de Fontaine-l'Évêque, gouverneur de la Banque nationale de Belgique acheta le moulin Saint-Paul cadastré sect. C 55a. Le 20-7-1844, il demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur dans son moulin mû par l'eau. Cette machine fera mouvoir les trois tournants qu'il fit bâtir à neuf en 1843 et suppléera dans les temps de sécheresse à l'insuffisance de la force motrice du cours d'eau. Une enquête commodo-incommodo eut lieu le 30-8-1844. Un arrêté du 2-11-1844 l'y autorisa. Il louait son moulin à François Walbrecq. L'usine ne semble pas avoir répondu à l'attente de son propriétaire, elle est laissée à l'abandon:

"Attendu que Mr de Haussy ne tient pas compte de l'invitation qui lui a été faite le 2 juillet 1856 par le Collège des bourgmestre et échevins afin de faire effectuer les travaux urgents et indispensables aux arcades de son moulin sis Faubourg Saint-Paul et qui se trouvent dans un état qui menace ruine et la sûreté publique" ⁽⁴¹⁾.

François-Philippe de Haussy décéda en 1864. L'usine est toujours à l'abandon bien qu'un chassereau indique que le moulin est loué à Mr Danneau-Navez.

Le conseil communal du 22-3-1869 prit des mesures pour supprimer le barrage qui entravait l'écoulement des eaux de la Samme, car les eaux ne passaient plus au bief de décharge, ce qui rendait les eaux insalubres ⁽⁴²⁾.

³⁹ A.G.R. - C.C. acquits de Lille, ref. 1733.

⁴⁰ A.G.R. - C.C. 9097.

⁴¹ A.V.B. 01-00-01-12.

⁴² A.V.B. 01.00.01.12.

Le 8-3-1879, Charlotte de Haussy, épouse Emmanuel de Prelle de la Nieppe; Jenny de Haussy, épouse Barthel, demeurant à Charleroi; Edouard de Haussy, propriétaire à Bruxelles et Alex de Haussy, épouse Emmanuel Demeure, de Bruxelles vendirent pour 7.500 fr., à Francois Sebille-Pollet, tanneur et corroyeur de Binche:

"Un moulin à eau et dépendances, sis à Binche près de la porte Saint-Paul avec une maison, rue Saint-Paul, résultant de l'action de l'huissier Gaillard, de Binche, du 30-7-1843" (43).

LES MOULINS SAINT-JACQUES

Martin dit de Dessous-le-Mont avait acheté lui aussi au comte de Hainaut une part des revenus du moulin de David :

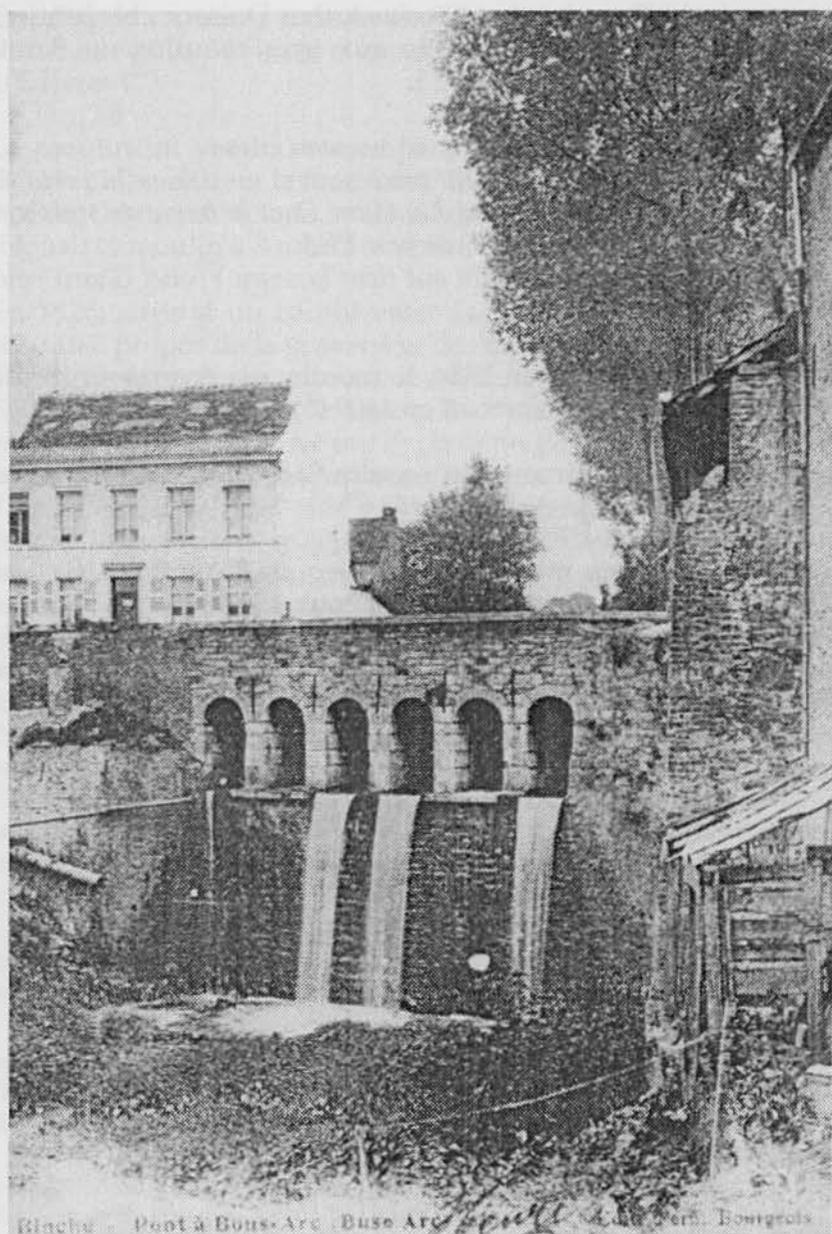
Au molin à David a li cuens les II pars au blet, et por le rente de le farine li doit-on au Noël V rasières de ferine. S'a le parchon encontre le conte en ce molin Martins Dessous-le-Mont (44).

En 1460, le moulin est déjà composé de deux bâtisses, on cite :
"*...en la fosse des moulins jumiaulx au devant dou preit que on dist as asnes..*"

Les eaux provenant des ruisseaux de l'abbaye et de Bruille se jetaient dans la Samme. Elles étaient retenues par un pont barrage dit pont à Bouzarte qui alimentait un bief dit "fausse rivière", ce dernier alimentait les roues des moulins "jumeaux" Saint-Jacques dont un servait à moudre les céréales et l'autre les écorces.

⁴³ A.E.M. Enr. A.C.P. 185.

⁴⁴ DEVILLERS L., *Cartulaire...op.cit.*



Blanchu - Pont à Bons-Arc - Buse Arc - Pont à Bouzarte - Le Perre - Bouzarte

Pont-barrage du pont à Bouzarte
retenant les eaux du moulin Saint-Jacques.

Le compte du Domaine de 1493 cite Arthur Dessars, charpentier; il effectue diverses réparations aux trois moulins de Saint-Jacques, couverts d'"estraing". (45).

En 1545 les meuniers de Saint-Jacques sont cités :

"Au premier ressaud du moulin aux escorces au dehors la porte de Saint-Jacques que tient à ferme Baulduin Dept le terme de trois ans commençant au 1er jour du mois de juin 1543.

Au second ressaud dudit moulin que tient la vesve Ypoliet Gharit pour trois ans..."

Lors du sac de la ville en 1554, le moulin aux écorces fut brûlé (46). Il n'était toujours pas rebâti en 1609 (47).

Les deux autres tournants du moulin Saint-Jacques sont tenus depuis 1558 par Jehan de le Monzée (48).

Cette année là les moulins Saint-Jacques furent rebâti par Guillaume Le Nain, maçon et son manouvrier; Jaspas de Thuin et Jehan le Frogin, chauffourniers; Jehan Pitepan et Jehan de Brabant, chartons; Jehan Denis, couvreur; Pierre Robert et Nicaise Lucq, serruriers; Ursmer Cornille entoura le moulin de fossés *"pour empêcher les bestes de manger la paille tombée du toit du moulin"* (49).

Jehan Rolland commença son bail des deux tournants du moulin à eau le 1-1-1570. Ils furent brûlés en 1578 lors du siège de la ville, le locataire étant Martin Remy (50).

Le 29-11-1606 Anthoine Ghobart et Jean Walbrecq commençaient le bail des "deux tournants de Saint-Jacques". Ils y sont encore en 1613-1615 (51).

Auguste Danneau était déjà meunier en 1780, il tenait le moulin Saint-Jacques à rentes, celles-ci étaient dues à l'Impératrice Marie-Thérèse.

⁴⁵ A.G.R.- C.C. 8854.

⁴⁶ A.G.R.- C.C. 8919.

⁴⁷ A.G.R.- C.C. 8966

⁴⁸ A.G.R.- C.C. 8919.

⁴⁹ A.G.R.- C.C. 8919.

⁵⁰ A.G.R.- C.C. 8937.

⁵¹ A.G.R.- C.C. 8970.

En 1785, le moulin nécessita des réparations effectuées par J.B. Ramboux pour 39 livres et par le maçon André Maréchal pour 105 livres ⁽³²⁾.

Le moulin fut vendu comme bien national au sieur Bourgeois d'Aubechies, celui-ci le loua à bail à Danneau Maximilien. Le 20-9-1796, celui-ci demanda à être dégrevé de sa cote de patente car il louait le moulin à André Maréchal, tanneur.

En 1828, survint un conflit entre la Ville et le propriétaire du moulin à propos de la possession des murs du bief :
"Une grande partie des murs qui se trouvent le long de la chaussée dite Saint-Jacques, Faubourg de cette ville, entre le grand réservoir et le gouffre de sa décharge et servant de garde-fou aux passants, sont tombés en ruine jusqu'au rez de chaussée, et avoient déjà occasionné la mort d'un individu de cette ville qui s'est précipité et noyé dans le dit gouffre. Le propriétaire se refuse à effectuer les réparations qu'il prétend être à charge de la Ville".

Une discussion à ce propos eut lieu au Conseil de Régence de la ville le 12-5-1820, basée sur la possession des lieux :
"Mr Bourgeois d'Aubechies, ex juge du tribunal de Charleroi se déclare sur la non possession d'aucun héritage contigu audit gouffre, mais les murs en ruine outrepassent l'entonnoir formé par le gouffre dans lequel il avait exclusivement le droit de pêche, tel qu'avaient ci-devant les gouvernements autrichiens et français. Il est au dessous de toute contestation qu'un des deux ruisseaux qui conduisent l'eau audit moulin découle de Vellereille-lez-Brayeux et Bruille, et après avoir donné un pouce d'eau au propriétaire du château de Bruille abandonne à cet endroit son ancien cours et sert à ramener son eau par des digues artificielles et nouvelles audit moulin".

Le problème n'est toujours pas résolu le septembre 1820, le Conseil examina l'avis de l'avocat Auguste Fontaine sur la question : à qui incombe l'obligation de réparer les murs du bief ?

Maximilien Danneau était l'époux de Marie-Philippe Leroy. Il décéda à Battignies le 10-5-1830. Leur fils, Désiré, meunier, né à Binche le 6-10-1804, épousa Norbertine Dupuis en 1832.

³² A.G.R.-C.C. 9097.

Le 29-12-1842, ce dernier acheta avec son épouse, le moulin Saint-Jacques, devant le notaire Auguste Fontaine, à Maximilien Hubert Jh. Bourgeois d'Aubechies, domicilié à Aubechies :

"Moulin à eau à moudre le blé, avec habitation, remise, jardin, écuries sis hors la porte Saint-Jacques, tenant à la chaussée, au chemin de ronde de la ville, à Courtois et Legendre, à Milcamps-Leclercq, ledit moulin comprenant roues, meules, cordes, armates tournantes et travaillantes, canal et réservoir".

Le vendeur le tient à titre de patrimoine et par suite de succession de frères et soeurs... et ce bien est occupé par l'acquéreur en suite du bail passé devant le notaire Sebillé, le 17-1-1835... le bien est vendu pour la somme de 16.000 fr.

Le 9-4-1864, Désiré Danneau demanda l'autorisation d'établir une machine à vapeur munie de sa chaudière, destinée à moudre les grains et les écorces, dans son moulin sis sect. A 154 du cadastre.

Les enfants de Maximilien Danneau travaillèrent tous dans cette branche d'industrie, Désiré et Auguste furent meuniers, Nicolas fut marchand de farine et Eugénie, épouse Louis Leclercq, marchande de grains.

Le plan Popp de Binche vers 1862 reprend à l'article 544, Daneau Désiré, meunier, Binche, sous les cotes:

A 154e, moulin à tan, 20a.

A 154f, moulin à eau à farine, 2 a. 60 ca.

A 154g, maison, 2 a. 80 ca.

Le 3-11-1868, la Ville de Binche intente un procès contre Désiré Daneau à propos des murailles défailantes du bief du moulin⁽⁵³⁾.

Vers 1878, Désiré Daneau se retira des affaires, il est alors domicilié à Saint-Gilles lez Bruxelles. Le 10 avril de cette année il autorisa Louis Daneau, meunier à Binche pour le représenter devant les tribunaux⁽⁵⁴⁾.

Le 25-6-1883, François Dubois, constructeur domicilié à Trazegnies, procéda à l'inventaire des moulins Saint-Jacques

⁵³ A.V.B. 00-00-01-15.

⁵⁴ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg. 39.

appartenant à Louis Daneau. Ce dernier louait alors le moulin à Erasme Grumiau.

En voici la description et la valeur respective des pièces inventoriées :

Moulin à écorces

Arbre tournant, coussinets, crapaudines, plumats, torrillons anglais	475 fr.
Roue et accessoires	600 fr.
Rouet et moteur	255 fr.
Chevilles du dit rouet	20 fr.
Ponts, brouilles, templures avec crémaillères	40 fr.
Pignon, cône	65 fr.
Fer de meule, tracette, anille, manchon, boittard, fléau	100 fr.
Tire sac et accessoires	75 fr.
Meule courante : 30 cm. d'ép. et 1,5 m. diam.	310 fr.
Meule gisante 20 cm.	90 fr.
Caventure et chaise	15 fr.
Tremise, civière, anchier, auget	25 fr.
Bouclettes d'alimentation de décharge	8 fr.

Moulin à farine

Arbre tournant	225 fr.
Roue et accessoires	350 fr.
Deux bacs menant l'eau sur les roues	20 fr.
Rouet	140 fr.
Chevilles du dit rouet	40 fr.
Berce avec fuseaux	75 fr.
Arbre vertical en bois avec tracette, torrillons anglais	55 fr.
Hérisson avec bras	110 fr.
Chevilles de l'hérisson	12 fr.
Pont brouille	35 fr.
Pont des meules et templeurs	35 fr.
Lanterne et fuseaux	70 fr.
Fer des meules anglaises, tracette, anille	80 fr.
Fer des meules de givres, tracette, anille	40 fr.
Meules anglaises d'1 m.40 cm. et 95 mm. d'usure et la gisante de 32 mm. d'usure	550 fr.
Archure, civière et trémise	30 fr.
Bluteries et poulies motrices	55 fr.
Deux buses	5 fr.
Un établi de menuisier	10 fr.
Engin à lever les meules	50 fr.
Cordes au dit engin	18 fr.
Bascule avec 108 Kg. de poids bracettes	25 fr.
18 Kg de marteaux de moulin à sacs	27 fr.
Une balance avec 105 Kg de poids, cordes, plateaux	30 fr.
Deux leviers de fer, deux marteaux (1 gros, 1 petit)	18 fr.
Six vannes de décharge	120 fr.
Un criet, deux échelles, deux crémaillères	80 fr.
	(⁵⁵)

Le moulin fut reconstruit par Emile Mahieu, architecte de la Ville et Florent Carnon, entrepreneur à Vellereille-lez-Brayeux. Le coût s'éleva à 2.073 fr 80 cts.

Nous pouvons lire un encart publicitaire paru le 14-8-1892, dans le journal "La Constitution" :

"moulin à louer. Un moulin à écorce et à farines mû par l'eau de la rivière Princesse avec tous ses accessoires, connu sous le nom de moulin

⁵⁵ A.E.M. Enr. A.S.S.P. Reg. 41.

Saint-Jacques, maison d'habitation, jardin, remise. S'adresser à M. Charles Monniez, receveur particulier à Binche."

Le moulin fut vendu à la Ville de Binche.

Le 23-11-1893 Arthur Sebille passe une convention avec la Ville de Binche représentée par le bourgmeste Eugène Derbaix et les échevins Gustave Babusiaux et Gustave Rochez :

" Le dit Arthur Sebille renonce au profit de la Ville, au cas où il serait adjudicataire du moulin Saint-Jacques, à tous ses droits sur le bief du dit moulin sis en cette ville, faubourg Saint-Jacques, section A, tenant à Derbaix, Sebille Arthur, Leroy, Devergnies, Monniez et Outelet, sur les eaux de ce bief, sur les vannes, chutes d'eau et aqueduc... peu importe que ces droits résultent d'un octroi de concession, de titres ou de possession ancienne".

Cette cession a lieu moyennant le paiement au dit Sieur Sebille par la Ville d'une somme de deux mille francs.

La présente convention est subordonnée aux conditions suspensives:

- 1) A l'adjudication du moulin avec la dépendance du barrage au profit de Monsieur Arthur Sebille,
- 2) A l'approbation de l'autorité supérieure.

La Ville se réserve le droit de faire réaliser la présente convention par acte notarié à passer devant les notaires de la ville de Binche.

Dans le cas de la suppression des barrages, il est entendu que si l'un ou l'autre des propriétaires riverains du canal de dérivation, tant en amont qu'en aval du moulin, élevait des prétentions au sujet des dommages que pourrait lui causer la dite suppression, ce serait à la ville de supporter les frais de l'action qui s'en suivrait et le cas échéant, les dommages intérêts qui seraient accordés du chef de toute réclamation".

La Ville revendra vers 1879 (mutations cadastrales), le moulin Saint-Jacques à Arthur Sebille, tanneur et corroyeur né à Binche le 1-2-1866, époux de Julie Leroy. Ce dernier ne s'en servira que pour la mouture des écorces à fabriquer le tan.

Il fut souvent en conflit avec la blanchisserie "Padsou les remparts" car il délaissa le moulin et les eaux du bief devinrent stagnantes.

MOULIN LE COMTE

Le 28-3-1537 (a.st), par devant le hommes de fiefs de Hainaut, des lettres d'arrentement sont octroyées par l'empereur Charles Quint à Collart Hacardeau :

"..sur un tournant d'eauwe où ci-devant feloit avoir un moelin nomet le moelin le Comte avec un demy journal de warrissay ou environ, et rendant chacun an au prouffict de cette recepte la somme de 8 livres tournois, à condition que sur icelluy courant d'eauwe il fasse érigier ung moulin et huysine à esnième coutteaux, avec une maison manable.."⁽⁵⁶⁾.

Le compte du Domaine de 1572 signale toujours Collart Hacardeau et aussi son frère Jehan ⁽⁵⁷⁾.

En 1631 Michiel Hosselet succédait à Nicolas Hacardeau comme meunier du moulin le Comte ⁽⁵⁸⁾.

Il est probable que ce moulin est le moulin dit "de Samme" à la limite de Binche-Buvrines. Il brûla en 1945, il était tenu alors par Victor Staquez, bourgmestre de Buvrines, il était la propriété du notaire Derbaix.

LE MOULIN DE PARSIGNIES

Au molin de Parchenies a li cuens le moitiet contre Agniès le femme Gillain Coegnon ki est iretable, et si a Richaus de Price le quarte partie. Si a li cuens por le farine de ce molin I muy de farine ⁽⁵⁹⁾.

LE MOULIN DE MILION

Comme au moulin David, Martin de Dessous-le-Mont a acheté un tiers des revenus dûs au Comte de Hainaut :

⁵⁶ A.G.R. Chartes de Flandres 423, 6-4-1538.

⁵⁷ A.G.R.- C.C. 8930.

⁵⁸ A.G.R.- C.C. 8987.

⁵⁹ DEVILLERS L. *Cartulaire... op.cit.*

Au petit-molin à Melyon, si a le cuens les II pars au blet et demi-muy de farine de rente au Noël. Si partist à che molin contre le conte Martins Dessous-le-Mont.

On perd la trace du moulin jusqu'au XVIIIe siècle; existait-il encore ou un nouveau moulin lui succéda-t-il, nous ne pouvons que conjecturer sur son existence.

Le 16-8-1818, Jean-François Coppée, meunier au tan du moulin de Million, mari d'Anne-Catherine Winance, fille de Jean-Philippe Winance et Anne-Marie Ghislain, propriétaire du moulin, demande l'autorisation de moudre le grain suite à la baisse des prix du marché des écorces, il obtint l'autorisation le 4-10-1821.

Ce moulin était hypothéqué de 2 rentes dues à :

1° à Mme Marie-Thérèse Deltenre, Vve Thomas Jourdin représentant les crédientiers originaires, à titre de patrimoine d'une rente franche annuelle et perpétuelle de 11 fr. 90 cts., échéant le 9 mars de chaque année résultant d'un acte d'arrentement passé à Binche devant les féodaux de Hainaut le 9-3-1784.

2° au profit de Catherine André, Vve François Péqueriaux demeurant à Mons, qui avait hérité cette rente de Magloire Buisset crédientier originaire, de 45 fr. 35 cts. échéant au 5-10-1765, date de sa création, devant les Jurés de la ville de Binche.

Jean-François Coppée décéda le 31-10-1852. Sa veuve, copropriétaire du moulin continua l'exploitation avec leur fils, Adrien François dit François Coppée, ce dernier naquit au Rœulx, le 27-7-1799.

Les héritiers de François Coppée vendirent le moulin en vente publique le 7-4-1868:

"A la requête et en vertu du testament du 3-1-1850, de Jean-François Coppée, leur père et aïeul,

Philippe Coppée, rentier,

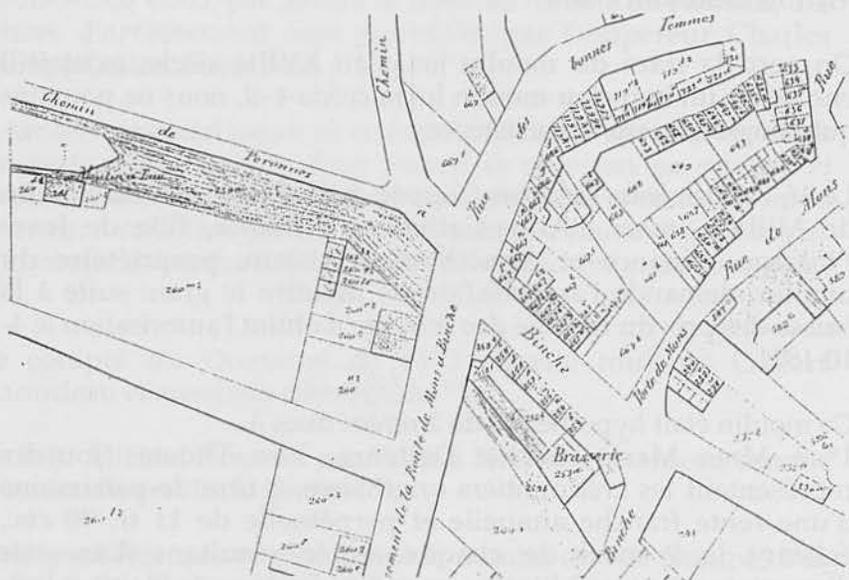
Antoinette Coppée, épouse de Louis Tiberghien, négociants,

Julie Lefrancq, épouse de Ursmer Leroy, négociants en vins,

Virginie Lefrancq, en religion Mère Marie-Joseph, demeurant à Mons,

Célinie Lefrancq, négociante à Binche,

Flore Lefrancq, négociante à Binche,



Sur le plan cadastral Popp nous trouvons :

parcelle 261 Section A, moulin à eau à tan, Coppée Philippe-Leroy-Lefrancq Ursmer.

parcelle 253a Section A, basserie (auparavant tannerie) Leroy Paul Eugène Jh.

Ces quatre dernières sont représentantes de leur mère, Catherine Coppée, décédée, épouse de Adrien Lefrancq, exposent:

Un moulin à tan et farine, mû par l'eau, ses dépendances et tous les harnats travaillant, sis sur la rivière Princesse, vulgairement appelée aux Chevaux, bâti sur 4 a. 90 ca., section A 261, tenant au bief, à Thibaut et Tiberghien, adjudé au prix de 3.000 frs."

Il fut acheté pour moitié par Philippe Coppée, l'un des vendeurs, et pour l'autre moitié, par Julie Lefrancq, épouse Ursmer Leroy⁽⁶⁰⁾.

Le 28-9-1870 Julie Lefrancq, épouse d'Ursmer Leroy, négociant en vins à Battignies, vendit à Philippe Coppée, rentier à Binche, ses droits sur le moulin à l'eau et ses dépendances cadastrés sect. A. 261. (61).

En 1871, Philippe Coppée demanda l'autorisation d'établir dans son moulin à écorces et à farines, cadastré section A 261, une machine à vapeur⁽⁶¹⁾. De ses deux unions, il n'eut pas d'enfants, le moulin passera par succession au fils de sa soeur Antoinette, épouse de Louis Tiberghien, mais dès ce moment l'usine ne fut plus qu'une tannerie. L'antique bâtisse, corps du moulin à eau, existe toujours, rue de la Princesse, mais la rivière a disparu du regard, elle fut canalisée vers 1950.

II. MOULIN MÛ PAR UN CHEVAL

Un seul moulin est mû par traction animale, c'est le moulin du château de Binche:

LE MOULIN DU CHATEAU DE LA SALLE

En 1477, il existait un moulin à proximité du donjon de la ville comme nous l'apprend ce texte constatant les ravages exercés par les Français autour de la ville :

"A frère Jacque, conuers et maistres charpentiers de l'église et abbie d'Alne, qui ou moix d'avril mil IIIILXXVII, fut par les jurez, conseil et receveur de la ville de Bins mandé pour lui venir aud. lieu aviser et

⁶⁰ GRAUX A., *Binche et l'industrie du cuir*, in *Les Cahiers binchois*, n° 11, 1993.

⁶¹ A.E.M. Enr. A.C.P. reg. 157.

remédier aux ouvrages nécessaires au moulin à cheval étant dedans la ville, lez le donjon. Affin se par fortune de la guerre que lors faisoient les franchois, les aud. molins estans emprès et hors lad. ville estoient occupez ou à ruyne, que l'on peust aidier d'iceluy. Lequel convers après le congé pris de son prélat vint et visita led. moulin; meismes y ouvra luy ij par deux jours à mettre à point le harnas. Se lui fut lors payé pour sa bien venue et salaire à l'ordonnance des dessus dits, IX sols, et à ung messaiger qui porta lettres de par la ville à Monsr d'Alne pour avoir son congé de venue, VI sols." (62).

Il existe toujours en 1545 car on y renouvela l'huissierie. (63). On n'en trouve plus trace par la suite.

III. MOULINS A VENT

MOULIN DE BATTIGNIES

Le moulin à vent de Battignies est cité lors du siège de Binche en 1554. Les français placèrent des canons " *auprès d'un moulin à vent du côté de la maladrerie à droite de l'entrée devers Bruxelles..*" (64).

On appelait ce moulin "le moulin blanc". Jehan de le Monzée était le locataire du moulin en 1559 (65).

Au début du XIXe siècle le meunier s'appelait Ursmer Gaudier (66), son fils Emile lui succéda car le 17-7-1844 il fit une réclamation à la Commune; on lui réclamait un droit de chausséage, il fit connaître que son moulin était exploité depuis plus de 40 ans par sa famille sans exiger le droit de chausséage sur la route vicinale de Battignies à Binche (67).

N. Delporte signale que le moulin disparut vers 1850.

⁶² A.G.R.-C.C. 8.838, fol 40 v°. Compte du Domaine de Binche 1477-1478.

⁶³ A.G.R.- C.C. 8904.

⁶⁴ T. LEJEUNE, *Histoire... op. cit.* p. 122.

⁶⁵ A.G.R.- C.C. 8918.

⁶⁶ A.V.B. 02-00-02-1.

⁶⁷ A.V.B. 02-00-02-2.

MOULIN SAINT-BERGER

Ce moulin à vent est déjà cité en 1493, Arthur Dessars y répare le toit d'"estraig" (⁶⁸).

Le moulin était situé près de la métairie de Saint-Berger. Ce dernier avait été reconstruit en 1547 par ordre de Marie de Hongrie (⁶⁹).

Ce moulin à vent était situé au point le plus haut se situant le long du chemin menant de Binche à Lobbes (rue de Buvrines) sur le territoire de Buvrines.

Il était tenu depuis 1558 par Guillaume de Prische pour trois ans (⁷⁰). En 1572-1573 Jehan Hebrant et Hilaire le Reux y étaient fermiers (⁷¹).

Le moulin fut ruiné par les Français en 1578, le meunier de l'époque était Mathieu Hosteau (⁷²). Il n'était toujours pas réédifié en 1631 (A.G.R.- C.C. 8987).

En 1750, on remplaça l'ancien moulin tombé en désuétude. Un arrêté de l'impératrice Marie-Thérèse de mars 1750, décrétait son remplacement :

" Les deux moulins de Binche affermez 4900 livres de Hainau par an, sont posez sur la petite rivière de cette ville, qui dans les moindres sécheresses, ne fournit quasi point d'eau, ainsi les moulins choment et les bourgeois se trouvent obliger de transporter leurs grains à Morlanwelz pour les faire moudre, ce village est à une lieue et demie de Binche, il faut payer le transport et le moulage au 16ème au lieu du 20ème".

Il est représenté sur le plan du comte de Ferraris vers 1778.

Du 1-1-1785 au 31-12-1791, François Lengrand est fermier du moulin à vent, pour le prix de 7.400 fr l'an, il doit payer une année sitôt sa demande agréée (⁷³). En 1793 il y est toujours meunier (⁷⁴).

⁶⁸ A.G.R.- C.C. 8854.

⁶⁹ A.G.R.- C.C. 8.906.

⁷⁰ A.G.R.- C.C. 8919.

⁷¹ A.G.R.- C.C. 8930-8931.

⁷² A.G.R.- C.C. 8937.

⁷³ A.G.R.- C.C. 9096, Domaine de Binche.

⁷⁴ A.G.R.- C.C. 9105.

Ce moulin est disparu à l'heure actuelle. Certaines études parlent du moulin érigé en 1750 et présentent comme illustration, le corps du moulin de Buvrines se trouvant rue de la Basse-Egypte, les textes anciens prouvent l'inexactitude de cette assertion.

IV. LES MOULINS A VAPEUR

L'avènement de la machine à vapeur donna une impulsion nouvelle à l'antique industrie de la meunerie. Binche compte au XIXe siècle, quatre moulins mûs par la vapeur:

MOULIN A VAPEUR BRUERE-MILLECAMPS

Le 20-2-1859 Isidore Edouard Bruère-Millecamp demande l'établissement d'une prise d'eau dans la rivière la Samme sur le territoire de Binche pour alimenter son usine à Battignies qui consiste en moulins à vapeur et brasserie, laquelle se trouve à 190 m. de la rivière (75). Lors de l'enquête commodo-incommodo, douze habitants de Battignies s'opposèrent à cette prise d'eau "... vu que la rivière pendant des années de sécheresse et hivers rigoureux se trouve dépourvue d'eau à tel point que les moulins sont restés plusieurs mois sans pouvoir moudre".

Pour pouvoir donner de l'essor à son moulin et brasserie, cet industriel s'associa à d'autres personnes et l'on créa une société par commandite:

SOCIETE DES MOULINS ET BRASSERIES DE BINCHE

Le 30 juin 1861, devant le notaire Boulenger, de Mons :

A. Edouard Bruère-Millecamps, industriel à Binche,

- B.
1. Joseph Francken fils, négociant à Liège,
 2. Adolphe Foucart-Cattier, négociant à Chièvre,
 3. Joseph Verbbeck, négociant à Anvers,

Ces trois messieurs stipulèrent qu'ils agissaient tant pour eux que pour et se portant forts de :

4. Laurent Huys, négociant à Soignies,
5. Van Bienne, négociant à Soignies,
6. Léopold Bastin-Henricot, négociant à Namur,
7. Crepy, négociant à Ligne,
8. Louis de Portemont, négociant à Sarlardinghen,
9. François Vanroyen, négociant à Anvers,
10. Pierre Van Reeth, négociant à Anvers,
11. Devos, négociant à Ath,
12. Joseph Carton, négociant à Ath,
13. Clery et fils aîné, négociant à Paris,
14. Detournay et sœurs, négociants à Ecaussinnes,
15. Joseph Hautier, négociant à Leuze,
16. Jean-Baptiste Stevens, négociant à Leuze,
17. Gilles Peters, négociant à Saint-Trond,
18. Alexis Planchon, négociant à Anserœul,
19. Carlier et Lion, négociants à Anvers,
20. Mairaux frères, négociants à La Louvière.

C. Agnès Beaufayt, veuve Jean-Joseph Bruère, négociante à Marchienne-au-Pont tant pour elle et se portant fort pour Benjamin Meunier, son gendre, négociant à Thieux, près de Damartin (France).

Forment une société en commandite simple dont le gérant, est Edouard Bruère, seul associé responsable. Elle a son siège à Battignies et prend la dénomination de "Société des moulins à vapeur et brasseries de Binche", la raison sociale et la signature sont "Bruère et compagnie". La durée est fixée à 25 ans.

La société a pour objet l'exploitation du moulin à vapeur et de la brasserie de Mr. Bruère-Milecamps. Son capital social est de 1.000.000 frs.

Les apports sont :

Mr. Bruère-Milcamps fait apport outre ses connaissances spéciales, de sa clientèle, de son industrie et des biens suivants :

- Un bâtiment renfermant un moulin à vapeur de huit paires de meules mues par deux machines à vapeur et tout le matériel à l'usage de l'exploitation.
- Un bâtiment renfermant une brasserie avec tous ses ustensiles, une maison d'habitation, écuries, magasins, formant 35 a.45 ca.
- Un bâtiment sis à Binche, formant deux maisons, d'habitation occupés par Mr. Dugnolle et Lengrand, et le jardin y annexé.

- Un terrain de 13 a. sis à Buvrines, près de la Station.
- Un terrain de 30 a. sis à Buvrines, près de la Station et comprenant une maison d'habitation occupée par Antoine Pruniaux.
- 25 actions du charbonnage de Saint-Vaast.

Les autres contractants apportent à la société pour la constitution du capital roulant, soit des espèces, des marchandises et matières premières consistant en grains, houblon, etc... le tout évalué à 200.000 frs.

Edouard Bruère recevra 1450 actions libérées, outre le logement, le chauffage, l'éclairage et d'un traitement de 5.000 frs.
 Une commission de surveillance fut établie, elle comportait:
 Joseph Francken fils, Désiré Lion, Joseph Verbbeck et Adolphe Foucart-Cattier (76)

A Edouard Bruère, succéda Jules Fassieau, mais il ne fut pas gérant très longtemps car le 30-9-1868, eut lieu la vente publique de la meunerie, de la brasserie et des biens de la société :

"A la requête de Jules Fassieau, en sa qualité de gérant de la "Société des moulins à vapeur et brasseries de Binche" sous la raison sociale "Fassieau et Compagnie" autrefois dirigée par Mr. Edouard Bruère, demeurant à Mons et en présence de Désiré Lion et François Herbecke, tous deux négociants à Anvers, en qualité de liquidateurs de la société "Fassieau et Cie"; Henri Bockstael, avocat à Mons, en qualité de préposé à l'exécution du concordat octroyé audit Fassieau par la dite société par acte passé au greffe du tribunal de Charleroi le 8-6-1868.

Le tout fut vendu pour le prix de 70.000 frs à Joseph Verbbeck, négociant à Anvers, pour lui et command au nom de François verbbeck, également négociant à Anvers (77).

MOULIN A VAPEUR GOFFAUX-HALBRECQ

Le 20-3-1838 Maximilien Goffaux, cafetier et François Wabrecq (Halbrecq), meunier du moulin Saint-Paul, achètent un terrain sis à Battignies tenant à la rue des Pastures, à la maison Blairon, à la blanchisserie appartenant au vendeur, Fidèle Pourbaix, propriétaire et brasseur à Binche (Beau-père de M. Goffaux). Le 11-11-1838 ils s'associent sous la raison sociale "Goffaux et

Walbrecq" dans l'exploitation d'un moulin à vapeur pour moudre le blé et les écorces et qu'ils ont fait bâtir sur le terrain acheté précédemment.

L'association avait pour buts le moulage et le commerce des farines et d'écorces à tanner, les opérations consistant en achat de grains de toutes espèces, en vente de farines et d'écorces moulues. La durée de leur association fut fixée à 20 ans. Le siège de la société fut fixé au moulin, les associés feront bâtir leur logement au compte de la société. Le moulin leur appartient par moitié, cependant ils firent des apports inégaux : M. Goffaux, 11.959 Fr. et F. Walbrecq, 5.247 Fr. Les associés se réservent un intérêt de 5% de leur mise. M^r Goffaux est chargé des achats et des ventes. F. Walbrecq s'occupe de la marche et de la surveillance de la mécanique de l'établissement.

Le 18-12-1865, Alfred Goffaux, employé aux établissements de Sainte-Marie d'Oignies et Melle. Adolphine Goffaux de Binche donnent une quittance de 6000 fr. pour solde du prix d'un bâtiment en quatre demeures construit autrefois pour en faire un moulin à vapeur sur 5 a. de terrain sis à Battignies, que Mr Francois Dutilleux, négociant à Binche, a acheté. Ce qui signifie que l'association de l'exploitation du moulin précité n'a pas été reconduite.

MOULIN A VAPEUR LENGRAND-WILLOT

Le 18-5-1829, Auguste Lengrand, négociant à Binche, demande l'autorisation d'établir un moulin à farine et aux écorces mû par la vapeur, à Battignies sis au chemin de Péronnes. Le 13-4-1844, il reçoit l'autorisation de faire usage d'une machine faisant 4,5 atmosphères de pression.

Il avait épousé Julie Willot; de cette union naquit Eusèbe Augustin Lengrand, né à Binche le 12-3-1816.

Ce dernier continue l'exploitation et revend avec sa mère une partie de son usine (Les bâtiments devenus l'usine à gaz). Le plan Popp de Battignies vers 1862 montre cette usine appartenant toujours à Eusèbe Lengrand: section A cote 121a, moulin à tan à vapeur,

121b, moulin à farine à vapeur.

122i, maison.

MOULIN A VAPEUR LENGRAND-POURBAIX

Eugène Pierre Auguste Lengrand, né à Hornu le 10-3-1830, épousa à Binche le 6-3-1860, Louise Cécile Pourbaix, fille du brasseur André Pourbaix. A cette époque il était employé au chemin de fer du Centre. Il bâtit un moulin à farine à vapeur face à la brasserie de ses beaux-parents. On retrouve cette brasserie sur la plan Popp vers 1867, cadastré 61 f. et faisant 3 a 70 ca, la maison contiguë est cadastrée 61k, fait 5 a. 49 ca. Le plan le dit propriétaire. Il décéda le 6-1-1872, son épouse continua l'exploitation du moulin. Ce dernier fut vendu à Jules Paternotte qui l'inclut dans sa brasserie.

LES BRASSERIES BINCHOISES

La bière est une boisson obtenue par fermentation du sucre de l'orge germée sous l'action de la levure de bière et parfumée avec du houblon.

Dès l'antiquité on trouve des traces de la fabrication de bière. Les Celtes fabriquèrent la *cervoise* qui était plus alcoolisée que nos bières modernes. Au moyen-âge elle était fabriquée dans les familles et dans les monastères. De très nombreuses brasseries artisanales se créèrent à la fin du Xe siècle.

L'emploi du houblon, qui confère à la bière son amertume caractéristique, apparut à la fin du XIVe siècle.

Au XIIIe siècle on fabriquait déjà de la bière à Binche comme en témoigne le cartulaire des rentes et cens de 1265 :

"..Et si a de cascun brassin de ciervoise, de goudale et de miés I stier au petit. Se valent cist forage entor XXV lib. par an, mais del miés n'a on mie veut prendre I stier dou brassin.."

De nombreux octrois levés sur les bières furent levés par nos dirigeants, souverains des Pays-Bas, grands baillis du Hainaut, dans le but de pourvoir aux dépenses locales (¹).

Les impôts levés sur les bières étaient appelés *maltotes*, la levée se faisait par un fermier de maltôte qui achetait par criée le droit de les prélever, en voici un exemple :

On fait savoir qu'ensuite de l'ordre de Mgr. l'intendant du 13 ème de janvier 1692 portant qu'estant nécessaire de pourveoir à ce que les deniers provenans des octroys de cette ville soient utilement employez et ordonnance de mondit Sgr. de par les magistrats de cette ville, en présence du Sr. Eynault son subdélégué, il seroit procédé à l'adjudication de la ferme desdits octroys en gros ou au détail selon qu'il seroit trouvé plus convenable mesdits Sgrs du Magistrat, exposent en terme de trois ans continuels les maltottes

¹ Nous renvoyons le lecteur à l'"Histoire de Binche" de Théophile Lejeune, qui les cite, pages 402 à 416.

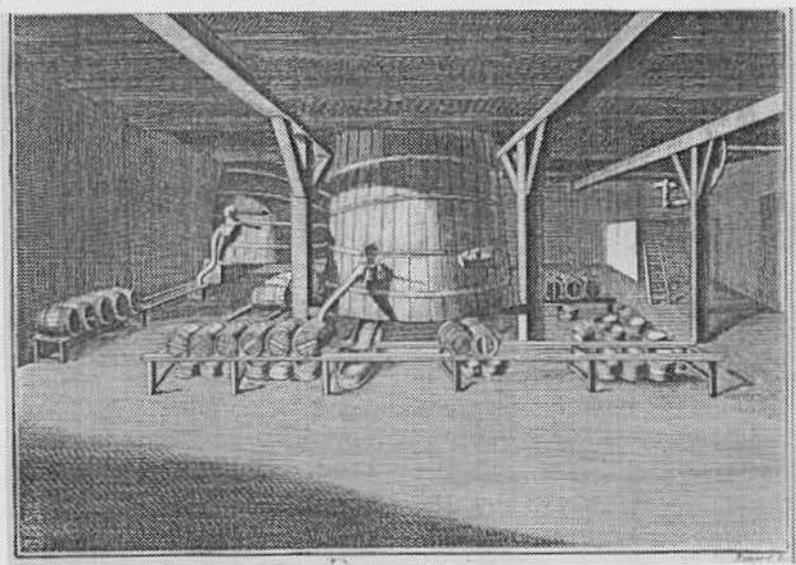
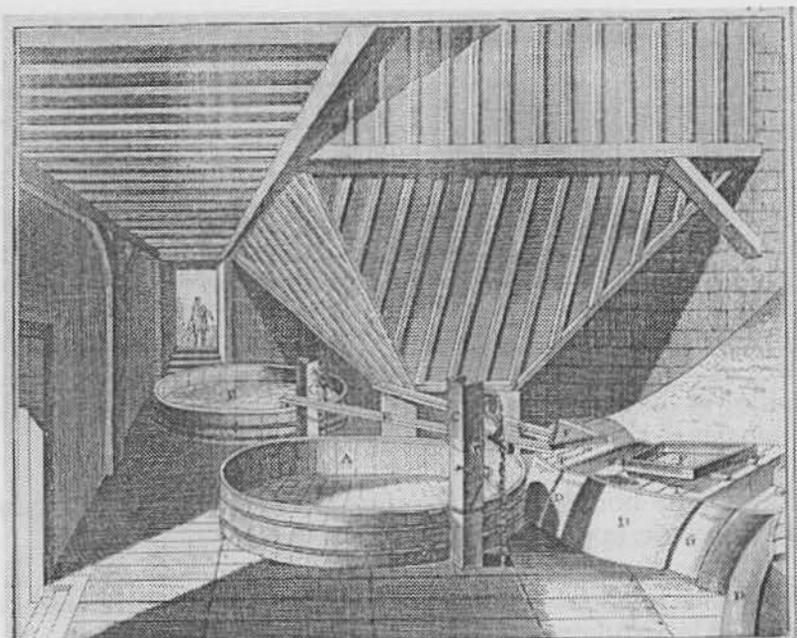


Planche de l'Encyclopédie de Diderot, concernant la brasserie.

biens, rentes et revenus de cette ditte ville, qui constituera en la levée de 27 pattars de toutte tonne et chacune tonne de toute bière de jauche de 55 lots qui se brasseront et qui seront trouvées à la jauche, sans aucune déduction et 45 pattars de chacun tonneau de bière qui si amèneront dans cette ville et y seront consommés. En ce compris la maltotte qui se lève à cause du bray pour le regard de la maltotte sur le bray (²) se recevra come ci après, savoir pour un brassin fait à la brasserie Madomet, 23 livres 16 sols et pour un brassin fait à la brasserie de Gravis, 22 livres 12 sols et à la brasserie de l'hospital pour un brassin 20 livres 3 sols et en la levée de 22 pattars au lot de tout ce qui se débitte en les cabarets de cette ville (³).

La liste des brasseries qui suit cite les nombreux fermiers des maltôtes relevés dans les comptes du domaine; bien que ces mentions soient répétitives elles sont précieuses car elles nous permettent de connaître les différents brasseurs de la ville à travers tout l'ancien régime.

On connaît le chiffre de ce qui se brasse à Binche en 1662-1663 : les brasseries produisaient 2395 tonnes et demi de bière.

La ville de Binche obtint le 26 février 1704, un règlement portant sur le mode de perception des maltôtes des bières, vins, brandevin et tabac. Il fut défendu "à tous bourgeois de pouvoir aller boire hors de la ville qu'à la distance d'un quart de lieue". Des visites furent effectuées chez tous les cabaretiers des environs. Il est à noter que Battignies, terre franche, bénéficiait d'une exemption d'impôts en ce qui concerne la consommation de bière de ses habitants. En 1762, Charles de Lorraine fit interdire les visites aux deux cabarets de ce village. On vit aussitôt le nombre d'estaminets s'élever de 2 à 12 sur les 27 maisons que comprenait Battignies. Le magistrat de Binche se plaignit de la perte considérable que la ville perdait dans la perception de ses octrois. Le gouverneur général confirma son édit le 20-2-1764, mais décida qu'il n'y aurait plus que deux cafés dans la localité et que les tenanciers n'auraient qu'un brassin exempt d'impôts, de 20 tonnes de bonne bière et 10 de petite, les mêmes droits que ceux de Binche seraient à payer pour le surplus.

² Bray: dreche, résidu de l'orge qui a servi à faire la bière.

³ A.V.B. 00-02-06-3.

Le registre des maltôtes de 1770-1771 renseigne les appellations des brasseurs et de leur production :

La grande Courtois, la petite Courtois.

La petite Paternotte.

La chaudière (⁴).

La petite bière est l'extrait produit par une seconde trempe après ébullition, elle se mélange avec de la bière forte lors de l'entonnement. Parfois la "petite bière" est le résultat d'eau bouillante versée sur la drêche et repassée ensuite sur le houblon sans subir d'ébullition, mais ce procédé est moins courant que le premier.

Sous la Révolution française, il y avait 5 brasseurs et deux ouvriers qui sont recensés en 1795, mais leur production ne devait pas être bien grande vu la rareté des grains :

"Les fermiers qui ont été dévastés par les passages des armées sont hors d'état de payer leurs livrances...la ville est sans bled et incapable de donner aucun soulagement aux individus.."

Au Conseil général du 17 mai 1795, le maire Lamblot déclare que ses administrés "... se sont portés en foule chez lui et lui ont demandé du grain en menaçant de le piller..." (⁵).

A l'audience du 28 germinal an 12 (18-4-1804), trois brasseurs sont tenus de se présenter pour déclarer la contenance de leur chaudière; le citoyen Pourbaix déclare 21 Hl., le citoyen Hamaide 54 Hl. et le citoyen Sanglier 34 Hl.

Un état de fabrication de la bière fait à Binche le 28 septembre 1817 signé par le maire Coquiart et par le citoyen Debiseau déclare qu'il n'est pas d'usage à Binche d'employer de la farine dans la fabrication de la bière. Cette déclaration signale une brasserie à l'hôpital civil et trois brasseurs ayant un total de 7 chaudières (⁶). Le 27 mars 1827, le Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Binche présidé par le bourgmestre de Biseau d'Hautteville concut un règlement pour la perception des centimes additionnels et impôts sur la bière. Ce règlement ne fit pas l'unanimité, les brasseurs de Binche envoyèrent de

⁴ A.V.B. 00-02-01-57.

⁵ A.V.B. 00-00-01-42.

⁶ A.V.B. 01-02-00-87.

nombreuses suppliques pour abroger ce règlement ou du moins pour l'amender (⁷).

Le 18-5-1847, les brasseurs Armand Fidel, André et Victorien Pourbaix demandent à l'administration communale qu'on change l'octroi communal en ce qui concerne les bières venant de l'extérieur de la ville, dans un but protectionniste (⁸).

La seconde moitié du XIXe siècle voit progressivement s'installer la machine à vapeur dans les brasseries, ainsi que les premières bouteilles en verre, destinées au genre de bière dite "stout". En 1880, on recense 5 brasseries employant 23 personnes et brassant 27.875 hl pour une somme de 339.440 fr.

Les brasseurs du Centre créent en juin 1884 une union professionnelle appelée "Association des Brasseurs du Canton du Roeulx". Jules Paternotte et Elie Meunier, deux brasseurs binchois, font partie du comité fondateur. Le 15 novembre 1894, l'Association s'étend à tout le bassin du Centre.

A l'aube du XXe siècle, les brasseries binchoises voient leur production augmenter.

D'après le recensement industriel du 31-10- 1896 il y a :

2 brasseries employant :	2 exploitants masculins et 1 femme
	2 ouvriers masculins
3 brasseries-maltries:	8 exploitants masculins et 1 femme
	31 ouvriers et 3 ouvrières
	29 cv. pour les moteurs
2 maltries :	5 exploitants
	12 ouvriers
	10 cv. pour les moteurs.

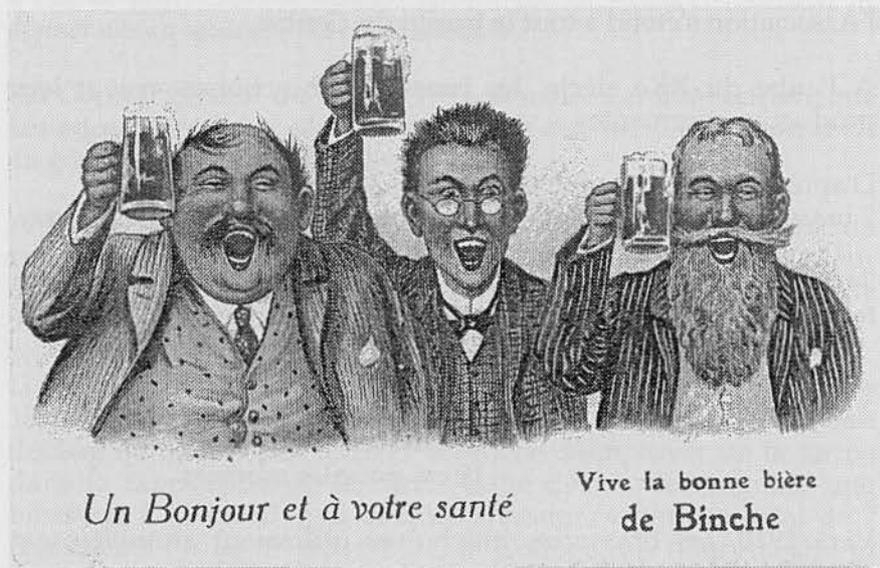
Vers 1910, les brasseries binchoises utilisaient annuellement 500.000 kg de malt. 3 maltries sont recensées (fabriques de malt, orge fermentée artificiellement, séchée et réduite en farine pour la fabrication de la bière). Toutes ces usines employaient 70 personnes déclarées.

⁷ A.V.B. 01-02-09-3.

⁸ A.V.B. 01-02-09-71.

Depuis la fin du second conflit mondial la concurrence internationale et la concentration entre les grosses firmes nationales fait qu'un nombre croissant de brasseries meurent. Binche n'y a pas échappé, si ce n'est que depuis quelques années un binchois, Jacques Graux, remet l'activité brassicole binchoise à l'honneur.

De nombreuses brasseries et brasseurs binchois sont connus à travers le temps, nous les examinerons par une liste onomastique que nous préférons à une liste chronologique, pour la facilité de compréhension de l'histoire des brasseries.



Carte postale éditée par le C.P.M. binchois à l'occasion des fêtes de Binche du 9 et 10 septembre 1995. Reproduction d'une carte postale ancienne.

ANDRIEU

"Pour..brassins brassez en le cambe qui fu Biernard Andrieu.."

Les maltôtes levées sur cette brasserie sont affermées en 1491 à Jehan de Salle, en 1493 à Jehan Troul Cambier et en 1494 à Nicaise (9).

ARBRISSEAU

"La maison qu'on dist de l'arbrissel" est déjà connue en 1440.

Allemant le Herut est fermier des maltôtes de cette brasserie en 1440-1441 :

"Allemant le Herut pour XXXIV brassins de houppe hambourse, briesmars, qui ont esté brassez en le Cambe de l'arbrisseau par Ernoul le Fort.." (10).

Cette brasserie formait le coin de la Grand'Rue et de la rue des Récollets.

En 1495, " le cambe de la brasserie de l'arbrisseau" est citée dans le cartulaire des biens et revenus du Chapitre de Saint-Ursmer renouvelé par le chanoine Lucq. Le compte du Domaine des années 1495-1499 signale qu'on n'y a rien brassé ces années là.

En 1543, on cite "la chambre de l'Arbrisseau que tiennent à ferme Colart de le Lemye et Anthoine de Disnant" (11).

En 1545 Jehan du Trilz y brasse 68 brassins (12).

En 1554, le sac de Binche ruina cette brasserie:

"..Pour ce quy est de la chambre et brasserie de l'Arbrisseau ainsy que de la brasserie du Pot d'estain de même que la brasserie de Jehan Bulteau, la recette de ce compte n'en a rien receu, les trois ayant esté bruslées à la prinse de Binch.." (13).

BAUDOUX

Le recensement de la population de 1795 renseigne (14) :

Baudoux Antoine, brasseur, 64 ans; époux de Marie-Philippe Henry, 63 ans, ils habitent la Grand'Place.

⁹ A.G.R.-C.C. Domaine de Binche, 8851, 8853, 8854.

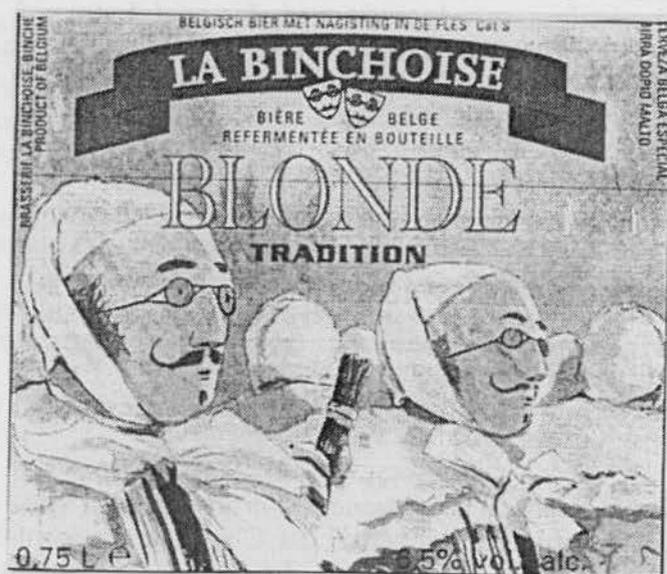
¹⁰ A.G.R.-C.C. 8801-8802.

¹¹ A.G.R.-C.C. 8903.

¹² A.G.R.-C.C. 8904.

¹³ A.G.R.-C.C. 8913.

¹⁴ A.V.B. 2723.



- 1) Etiquette de bouteille de la bière "La Binchoise".
- 2) Façade de la brasserie "La Binchoise", ancienne malterie Roulez.

Baudoux Philibert, brasseur, 28 ans, mari d'Ursmarine Lebrun, 28 ans, résidant Grand'rue.

Baudoux Pierre, brasseur, 58 ans époux de Ursmarine Lebrun, 52 ans, demeurants rue de Steenkerke (rue Buisseret).

Baudoux Joseph, brasseur, 34 ans, époux de Ludgarde Cambier, 38 ans, habitant le Faubourg Saint-Paul.

Il est probable que tous ces brasseurs travaillaient à la brasserie de l'hôpital Saint-Pierre comme le font entendre certains comptes.

LA BINCHOISE

André Graux ⁽¹⁵⁾, remit sur pied l'activité brassicole qui était disparue. En 1989, il ouvrit dans l'ancienne malterie Roulez, une brasserie dénommée "La Binchoise" et ayant une production annuelle de 700 hl.

Elle présente des bières excellentes: la "Réserve Marie de Hongrie" titrant une teneur de 8,2° et la "Fakir" titrant une teneur de 6,3°. Il fabrique aussi des bières spéciales à Noël et à Pâques. Une de ses bières s'appelle "le pavé de l'ours", c'est une surprenante bière au miel. On lui connaît aussi, "la Binchoise 1549" et la "Spéciale Noël".

BLAIRON

"De Nicolas Blairon au lieu de Vincent Navet auparavant Louis Paternostre auquel il a été accordé une partie de fosset contre la tour de la Sorcière pour un réservoir d'eau à sa brassine, à la reconnaissance de 6 livres par an ..." (16).

Il paie encore cette redevance en 1788 ⁽¹⁷⁾.

BOUDART-DEVILLERS

Le 27 janvier 1923, Emile Boudart-Devillers, demande l'autorisation d'installer un moteur électrique de 1 HP en vue de

¹⁵ André Graux, né à Binche le 28-11-1948.

¹⁶ A.G.R.-C.C. 9096. Domaine de Binche, années 1782-1783.

¹⁷ A.G.R.-C.C. 9100.

la mise en bouteilles de bière dans une maison sise 28 ruelle Sainte-Aumône. Il fait la demande au nom de la société coopérative "En avant", Maison du peuple, rue des Archers ⁽¹⁸⁾.

BULTEAU

En 1545 Jehan Bulteau brasse 60 brassins que tient pour la ferme des maltôtes Jehan Monie ⁽¹⁹⁾.

La brasserie Jehan Bulteau a été brûlée lors du sac de la ville en 1554 ⁽²⁰⁾.

BROUWET

"Du sieur Norbert Brouwet au lieu des héritiers Deltenre pour un conduit sous terre menant l'eau de la rivière à sa brasserie proche les récollets, à la reconnaissance d'un chapon " ⁽²¹⁾.

Le 12-11-1783, il loue la tour du rempart dite "la Godette" pour y remiser ses bières. Il paie un chapon au Domaine à cet effet ⁽²²⁾. Norbert Brouwet décéda le 12-3-1784.

BRUÈRE ET CIE.

En 1845 Edouard Bruère demande de pouvoir établir une machine à vapeur destinée à mouvoir son moulin à farine. La chaudière fut mise en service par le sous-ingénieur J. Gilson le 8 novembre 1845. Elle avait été construite par la Société anonyme de Monceau; elle faisait 20 c.v. La machine destinée à mouvoir les meules avait été construite par la société "Dorzée frères et Cie." à Boussu.

Le 20 juillet 1850, Edouard Bruère, négociant de Binche faisait la demande d'exploitation d'une brasserie ⁽²³⁾. Cette dernière sera établie à Battignies au coin de la rue de Merbes et de l'avenue Wanderpepen. L'usine devint en 1861 un moulin à vapeur et brasserie ⁽²⁴⁾, société en commandite simple. L'usine s'agrandit aussi par la construction d'écuries.

¹⁸ A.V.B. 01-00-02-20.

¹⁹ A.G.R.-C.C. 8904.

²⁰ A.G.R.-C.C. 8914.

²¹ A.G.R.-C.C. 9096, années 1782-83. 9097, années 1784-85.

²² A.G.R.-C.C. 9097.

²³ A.V.B. 02-00-02-1. Autorisation accordée le 14-9-1850.

²⁴ A. GRAUX, *Contribution à l'histoire de Battignies*, Binche 1988, p. 25. - Voir au chapitre "Meunerie".

Le 12 décembre 1858, douze habitants de Binche, industriels et riverains en aval de la rivière faisaient connaître à la Ville que le Sr. Bruère avait établi une prise d'eau dans la Samme. A la suite de cette pétition Isidore Édouard Bruère-Milcamps demanda officiellement le 20 janvier 1859, l'autorisation d'établir une prise d'eau dans la Samme, sur le territoire de Binche (Battignies était encore une commune indépendante) pour alimenter son usine qui consistait en moulins à vapeur et brasserie, laquelle se situait à 190 m. de la rivière. Il y eut une enquête commodo-incommodo le 20-4-1860, les 12 habitants précités marquèrent leur opposition :

".. sur ce que la rivière pendant les années de sécheresse et hivers rigoureux, se trouve dépourvue d'eau à tel point que les moulins mûs par l'eau sont restés plusieurs mois sans moudre, les cuirs que les tanneurs déposent dans le lit de la rivière se pourissent à cause que les eaux ne se renouvellent pas et que les brasseurs ont dû plusieurs fois parcourir la nuit les communes situées en amont afin d'enlever les barrages établis par les cultivateurs pour approvisionner leurs bestiaux."

Le commissaire voyer de l'Arrondissement de Charleroi, dans son rapport du 17 juillet 1859 dit que Mr Bruère prend les eaux utiles à sa brasserie dans un puits qui existe dans la tannerie de Mr Gaillez, qui lui appartient et d'où on l'enlève avec une pompe. Considérant que les propriétés Bruère-Milcamps ne sont pas attenantes à la rivière, tandis que les opposants sont riverains, après délibération, le conseil communal refusa l'autorisation le 29-11-1860 (²⁵).

BUISSERET

En 1679 la brasserie de Pierre Buisseret est affermée pour les maltôtes à Pierre Courtois (²⁶).

CAILLERIE

Dans un compte des années 1634-1635 de l'hostellerie de Saint-Nicolas nous lisons que la brasserie de la Caillerie est exploitée par Jean du Puich et Pierre Lengrand (²⁷).

²⁵ A.V.B. 00-00-01-13.

²⁶ A.G.R.-C.C. 9019.

²⁷ T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, p. 437.

CAMBIER, HENRI LE -.

Edmond Roland ⁽²⁸⁾ cite une fraude commise sur la qualité de la bière, elle est extraite d'un registre de la Chambre des comptes pour les années 1374 à 1380 :

"de Henri le Cambier, marit catherine Jacotte, pour mettre espesse chiervoise et lère ensemble, et pour vendre se chiervoise à plus haut fuer que afforée ne li fust, et aussi il décut les afforeurs en chou qu'il leur fist afforer une chiervoise et quant on en venoit querre, il donnoit del autre qui point n'estoit si bonne, accordeit de ces meffais au prouvost en 15 frans franchois, valent 18 livres 15 sols.."

Le commentaire rédigé par S. Glotz clarifie ce texte :

Le mari de Catherine Jacotte est coupable d'avoir mélangé des cervoises de deux qualités différentes, de l'épaisse avec de la claire, de manière à vendre le mélange au plus haut prix "fuer" que les contrôleurs ne lui avaient fixé. A cela s'ajoute une fraude supplémentaire: il avait pris soin de faire fixer le prix de vente d'un tonneau de cervoise avant la mise en perce, comme il lui incombait. Mais aux clients, il veillait à en donner d'un autre tonneau rempli de cervoise moins bonne.

CAMBIER/WASTIAU

Une rente rendue à l'hôpital Saint-Pierre en 1726 signale :

"D'Anthoine Cambier au lieu de N. Wastiau sur sa maison et jardin où il vouloit avoir brasserie hors la porte Saint-Paul.

Echéant à la St. Jean-Baptist: XVII L." (29).

CHARLES

Alfred Antoine Charles ⁽³⁰⁾, marchand brasseur, reprendra la brasserie de son beau-père Victorien Joseph Pourbaix.

Le 21 mars 1863 le brasseur réclame une indemnité pour la suppression d'un aqueduc qui lui appartient car la Ville procède à l'installation de la distribution d'eau à domicile.

²⁸ E. ROLAND, *La justice à Binche et dans la prévôté (1372-1330)*" dans: *Les cahiers binchois*, n°2, 1979.

²⁹ A.V.B. 11-00-06-124.

³⁰ Charles Alfred Antoine, né à Givry le 20-12-1824. Il épousa à Binche le 17-11-1853, Zélie-Pauline Pourbaix. (N. POURBAIX, *Généalogie Pourbaix*, La Louvière).

"..expose très humblement qu'un aqueduc partant de la fontaine des Recollets par une porte expresse fut construit en 1825 par feu Victorien Pourbaix, mon beau-père, afin de se servir de cette eau pour la fabrication de sa bière lorsque celle de la rivière, pendant la fonte des neiges ou les grandes crues d'eau, devenait impropre à cette fin..." (31).

Le plan Popp reprend au nom de Charles Alfred Antoine et enfants, marchand brasseur, une brasserie et moulin à brai à vapeur cadastrée section B, 417 b faisant 3 a. 17 ca. comprenant aussi 6 maisons et un bâtiment rural. Le tout situé à l'impasse Sainte-Anne (32).

La brasserie était exploitée au début du siècle par ses fils.

CHARLES

Omer Charles (33), est cité brasseur vers 1906, impasse Sira, mais la liste électorale de 1912 le dit rentier, il vit toujours dans l'ancienne brasserie, 12 rue Boussart (5). Le relevé des brasseries belges effectué par les Allemands en 1914 ne reprend plus cette brasserie.

COURTOIS

Le 18-1-1703, le brasseur Charles Courtois demande au Magistrat la permission de faire amener l'eau de la rivière la Samme par un conduit passant par la porte Sablonnière jusqu'à sa brasserie proche des Récollets (34).

Pour cette conduite le brasseur paya au Domaine la redevance d'un chapon jusqu'en 1728 au moins (35) et ensuite sa veuve de 1740 jusqu'en 1749 au moins (36).

Les archives du Conseil privé citent en 1704 la brasserie de Charles Courtois (37).

Comme on l'a dit plus haut, les maltôtes se levaient en 1737 sur la "grande et petite Courtois".

³¹ A.V.B. 01-04-09-1039.

³² Appelée plus tard impasse Sira, aujourd'hui disparue.

³³ Omer Charles, né à Binche le 13-4-1857. Il se marie à Maubeuge le 12-2-1898 à Marie Pouillaude (A.V.B. 4281).

³⁴ A.V.B. 00-00-01-25.

³⁵ A.G.R.-C.C. 9026 à 9037.

³⁶ A.G.R.-C.C. 9050 à 9059.

³⁷ A.G.R.-C.P. Carton 2640.

D'après une ordonnance du roi Philippe V datée du 23-2-1704, la brasserie Courtois ne peut brasser moins que 23 tonnes de bière, ni être payé moins de maltôte que sur 36 rasières de brai.

Le compte du domaine de Binche de 1720-1738 cite ⁽³⁸⁾ :

"Item la veuve Courtois pour reconnaissance d'une partie des fossés contre la tour dite de la Sorcière pour faire un réservoir d'eau pour sa brasserie. Payant 6 livres allant à moitié à S.M. et autre à la Ville de Binch." Elle paie cette redevance jusqu'en 1744 ⁽³⁹⁾.

COURTOIS/DANEAU

Le 15 octobre 1833, Désiré Daneau, marchand, tant pour lui que pour ses frères Auguste et Nicolas et en tant que tuteur de ses soeurs mineures, Charlotte-Rose et Eugénie, baille pour 9 ans, commençant le 1er novembre 1833, à Louis Courtois, domicilié à Binche, une brasserie avec touraille et tous les ustensiles et objets qui servent à son exploitation, sise Faubourg Saint-Paul, tenant à la chaussée, à la rivière et au bailleur.

Louis Courtois devra entretenir le tout en bon état de réparations locatives tels que cuves, chaudières, fourchette, chaudrons, mannes, chariot etc... servant à l'exploitation de la brasserie. Il payera la somme de 300 fr l'an. ⁽⁴⁰⁾.

Le 11 décembre 1838, Désiré Daneau, meunier; Auguste Daneau, meunier; Nicolas Daneau, marchand de farines; Charlotte Daneau, institutrice, épouse de Charles François, tonnelier; Eugénie Daneau, épouse de Louis Leclercq, marchand, vendent par adjudication au plus offrant, une brasserie avec une petite maison, écurie et jardin, sis à Binche, hors la porte Saint-Paul, tenant au rempart, à la rivière dite canal du moulin et à la chaussée.

Ces biens appartiennent aux vendeurs à titre de succession de Maximilien Daneau et de Marie-Philippe Leroy leur père et mère... L'acquéreur pourra prendre l'eau dans le canal du moulin pour le service de la brasserie.

³⁸ A.G.R. Manuscrits divers, 903.

³⁹ A.G.R.-C.C. 9050.

⁴⁰ Archives du notaire Babusiau.

Le tout est adjugé au prix de 12.000 fr à Désiré Daneau, requérant et propriétaire d'un sizième pour lui et pour son épouse, Norbertine Dupuit⁽⁴¹⁾.

Cette brasserie était cadastrée section C, Faubourg de Versailles, cote 90c.

Les mutations cadastrales renseignent que la brasserie a été reconvertie en maison en 1862⁽⁴²⁾. Elle était située à l'endroit où l'on bâtit en 1894, l'ancienne école communale de la rue Saint-Paul.

CYGNE (voir Sainte-Barbe.)

En 1609 la brasserie du Cygne appartenait à Andrieu de Brabant, elle était tenue par :

En 1609: Selvaix Willemotte⁽⁴³⁾.

1613: Jacques Henry Dusart et Jacques Del Court⁽⁴⁴⁾.

DELTENRE

Les comptes du domaine de Binche de 1751⁽⁴⁵⁾ signalent que Louis Deltenre succède à la veuve Charles Courtois. Il paie la rente d'un chapon citée supra (soit 16 sols) "pour un conduit d'eau sous terre pour mener l'eau de la rivière à sa brasserie proche les Recolettes". A son décès, les comptes du domaine de Binche⁽⁴⁶⁾ signalent que se sont les héritiers de la veuve Deltenre qui paient la rente d'un chapon citée avant.

DE FAUQUE

En 1491-1494 on cite

"..pour onze brassins brassez en le cambe Remy de Fauque depuis février 1489 jusqu'en septembre 1490..."

La maltôte levée sur ces brassins est levée au profit de Jehan du Sancty⁽⁴⁷⁾.

⁴¹ Archives du notaire Babusiaux. Minutes du notaire Auguste Fontaine.

⁴² A.E.M., MH 332.

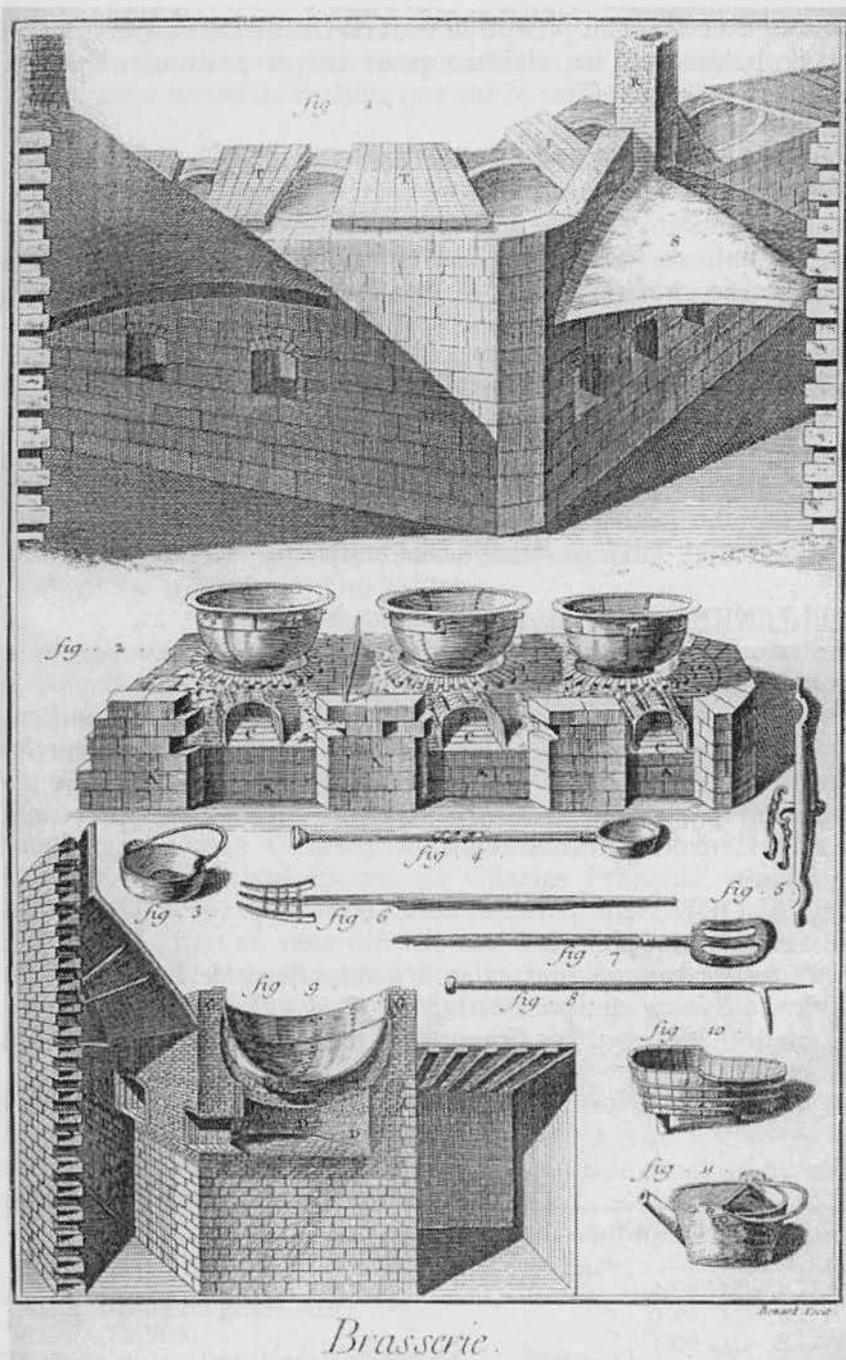
⁴³ A.G.R. - C.C. 8966.

⁴⁴ A.G.R. - C.C. 8970.

⁴⁵ A.G.R. - C.C. 9061.

⁴⁶ A.G.R. - C.C. 8919 à 9072.

⁴⁷ A.G.R. - C.C. 8851.



Brasserie.

Planche de l'Encyclopédie de Diderot.

DE FAULX

De 1495 à 1545 "*la cambre Remy de Faulx*" est citée dans les comptes du Domaine. Les fermiers des maltôtes de cette brasserie sont :

- 1495 à 1509 : Jehan du Sauchy ⁽⁴⁸⁾.
1520-1523 : Nicaise Rousseau ⁽⁴⁹⁾.
1524-1526 : Jean Lescailler ⁽⁵⁰⁾.
1539-1542 : Godefroid de Trahegnies ⁽⁵¹⁾.
1543 : Jehan du Trilx, ⁽⁵²⁾.
1545 : Marie Gérôme Marquet et Jehan Monie ⁽⁵³⁾

DE FER

En 1572-1573 on cite :

"*..pour ..brassins brassez en la chambre et brasserie de Pierre de Fer, hors la porte Saint-Pol et que tient à ferme Epostre Blommart..*" ⁽⁵⁴⁾.

Le compte du Domaine de Binche de 1606 dit qu'on n'y a rien brassé à cause des guerres ⁽⁵⁵⁾. Celui de 1609 signale qu'elle a été ruinée par la guerre ⁽⁵⁶⁾.

DE GLATON

En 1572-1573 on cite :

"*Pour..brassins brassez en le chambre et brasserie Simon de Glaton au lieu de Jacques du Frasnes...mis à nouvelle ferme à Nicaise Lucq...*" ⁽⁵⁷⁾.

Elle est citée à partir de 1605, comme ne produisant rien car "*icelle estoit à aultre usance à cause des guerres*" ⁽⁵⁸⁾.

DE MONTAY

Le compte du Domaine cite en 1495 la brasserie "*quy fut Jaspas de Montay, présentement appartenant à Gille, que tient à ferme Jehan Pliscart..*" ⁽⁵⁹⁾.

⁴⁸ A.G.R. - C.C. 8856 à 8869.

⁴⁹ A.G.R. - C.C. 8881 à 8883.

⁵⁰ A.G.R. - C.C. 8884 à 8886.

⁵¹ A.G.R. - C.C. 8899 à 8901.

⁵² A.G.R. - C.C. 8902.

⁵³ A.G.R. - C.C. 8904.

⁵⁴ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

⁵⁵ A.G.R. - C.C. 8963.

⁵⁶ A.G.R. - C.C. 8966.

⁵⁷ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

⁵⁸ A.G.R. - C.C. 8963 à 8987.

⁵⁹ A.G.R. - C.C. 8856.

DE ROBAUT

La cambe (brasserie) Jehan de Robaut est affermée en 1440-1441 par Allemant le Hérut ⁽⁶⁰⁾.

DE TRAU(T)

Les comptes du Domaine nous font connaître plusieurs membres de la famille de Traux travaillant dans la brasserie :

Vers 1490 :

"..de ...brassins brassez en le cambe Jehan Destrau(t).."

Les maltôtes levées sur cette brasserie sont affermées par Jehan Bonneau en 1491 ⁽⁶¹⁾. En 1493 par Jehan Troye ⁽⁶²⁾ et en 1494 par Jehan du Sancty ⁽⁶³⁾.

En 1505-1509 c'est Marie de Traue qui est citée *".. pour .. brassins brassez en la cambe de Marie de Traue telz que houppe chervoise, hamborse, brusmart ou fort keulte ou autres breuvaiges de grains.."*, Jehan Bonneau est le fermier ⁽⁶⁴⁾.

DOLLOIRE

Les comptes du Domaine signalent chaque année depuis 1539 :
"Quant est de la brasserie de la dolloire pour le terme de ce compte n'en a rien estez pour cause quel lon n'y a rien brassé" ⁽⁶⁵⁾.

De plus elle fut brûlée lors du sac de la ville en 1554 ⁽⁶⁶⁾.

DOU TOILX

La "cambe" Colart dou Toilx est signalée dans les comptes des années 1440-1441; Allemant le Hérut en est fermier des maltôtes ⁽⁶⁷⁾.

DU (DE) FRASNE

La brasserie Jehan de Frasne est citée en 1495-1497, elle est affermée pour les maltôtes par Jehan de Traulx en 1495, Jehan Waitte en 1496-1498 ⁽⁶⁸⁾.

⁶⁰ A.G.R. - C.C. 8801-8802.

⁶¹ A.G.R. - C.C. 8851.

⁶² A.G.R. - C.C. 8852.

⁶³ A.G.R. - C.C. 8854.

⁶⁴ A.G.R. - C.C. 8866, 8867, 8868, 8869.

⁶⁵ A.G.R. - C.C. 8899 et suivants.

⁶⁶ A.G.R. - C.C. 8914.

⁶⁷ A.G.R. - C.C. 8881-8802.

⁶⁸ A.G.R. - C.C. 8856 à 8859.

Marie de Frasne lui succède en 1499, elle est alors affermée par le même Jehan Waitte ⁽⁶⁹⁾.

La brasserie Ghobart du Frasne était affermée à Guillaume le Nain en 1559 ⁽⁷⁰⁾.

DU MARET

En 1572-1573 on cite :

"..Pour ..brassins brassez en la chambre et brasserie de Jehan du Maret que tient à ferme Jehan Camdamen fils Jehan...." ⁽⁷¹⁾.

DU PARCO

En 1545 on cite la chambre et brasserie Robert du Parcq ⁽⁷²⁾.

DU TRILX

De 1491 à 1499 les comptes du Domaine de Binche citent:
"..de..brassins brassez en le cambre Jehan du trilx.."

Les maltôtes de cette brasserie sont tenues à ferme par

En 1491 : Andrieu de Rolay ⁽⁷³⁾.

1493 : Ursmer Hainau ⁽⁷⁴⁾.

1494-1495 : Maître Pierre le Mosnier ⁽⁷⁵⁾.

1496-1499 : Jehan le Quien ⁽⁷⁶⁾.

Les comptes des années 1505 à 1509 disent qu'on n'y a rien brassé ⁽⁷⁷⁾.

FASSIEAU ET COMPAGNIE

Jules Fassieau était gérant de la Société des moulins à vapeur et brasserie de Binche connue sous la raison sociale "Fassieau et Compagnie" ⁽⁷⁸⁾. C'est la brasserie qui suivit l'exploitation d'Edouard Bruère.

Le 21-2-1861, la société achète auprès de la Société Hauchamps et Cie, une maison afin d'agrandir l'exploitation ⁽⁷⁹⁾.

⁶⁹ A.G.R. - C.C. 8860.

⁷⁰ A.G.R. - C.C. 8918.

⁷¹ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

⁷² A.G.R. - C.C. 8904.

⁷³ A.G.R. - C.C. 8851.

⁷⁴ A.G.R. - C.C. 8854.

⁷⁵ A.G.R. - C.C. 8855-8856.

⁷⁶ A.G.R. - C.C. 8857 à 8860.

⁷⁷ A.G.R. - C.C. 8866 à 8869.

⁷⁸ A. GRAUX, *Contribution... op.cit.*, p. 25. - Voir le chapitre "Meunerie".

⁷⁹ A.E.M. Enr. A.C.P. 46.

Le plan Popp de Battignies énumère les bâtiments qui en font partie au nom "Fassiaux et Cie, société de moulin à vapeur et brasserie" :

Brasserie 23c; maison 25c; moulin à vapeur à farine 28d.

Vers 1900 elle était convertie en maison d'habitation, le Dr Honorez l'habitait.

GHOBERT

Philippe Ghobart est cité le 27-6-1619 comme brasseur ayant signé une pétition à l'effet de diminuer les maltôtes des bières⁽⁸⁰⁾.

GOFFAUX

Louis Albert Goffaux-Genicot acheta en 1848 à Celestin Hannecart des bâtiments situés rue de Merbes, cadastrés Faubourg de Versailles section C, 29 pour en faire un atelier de corroierie et une brasserie. On ne connaît pas la bonne fortune de cet établissement⁽⁸¹⁾.

Le 5-10-1871 eut lieu la dissolution de la société constituée entre Albert-Louis Goffaux et son gendre Henri Fayt, cette société avait été fondée par un acte du 28-4-1870 devant le notaire Lecocq⁽⁸²⁾.

GOFFAUX

Maximilien Goffaux, naquit à Binche le 20-1-1787. Il épousa à Binche le 6-6-1832, Marie-Dorothée Pourbaix, fille du brasseur Fidèle Pourbaix-Bury. Il était meunier, associé en 1838 à François Walbrecq (3) et aussi cafetier (il tenait le café de "l'Union" à côté de la brasserie de Nicolas-Constant Pourbaix, qu'il acheta à la mort de ce dernier, lors du partage successoral). Il menait parallèlement une activité de brasseur.

Lors du partage du 9-5-1851, effectué à la mort de Fidèle Pourbaix, le lot n°1, échu à son épouse, Dorothée Pourbaix comprenait: " un jardin avec une tour dit jardin de la brasserie sis

⁸⁰ A.V.B. 00-00-01-13.

⁸¹ Graux A., *Binche et l'industrie du cuir*, dans : *Les cahiers binchois*, n° 11., 1993, p. 41.

⁸² A.E.M. Enr. A.C.P., reg. 160. et A. GRAUX *Binche et l'industrie du cuir*, *op.cit.*, p. 41.

à Binche hors de la ville, cadastré C 113, de 10 a. 90 ca. comprenant un réservoir de brasserie C.112 ⁽⁸³⁾.

Ce réservoir est signalé dans les comptes du Domaine de Binche depuis le début du XVIIIe siècle.

GRAVIS

Le 13-1-1692, la criée de la ferme des maltôtes signale que "*la maltotte qui se lève à cause du bray sera pour un brassin fait à la brasserie de François Gravis, de 22 livres 12 sols*" ⁽⁸⁴⁾.

L'ordonnance du roi Philippe V du 23-2-1704 stipule qu'on ne pourra brasser à la brasserie Gravis moins que 23 tonnes de bière et n'être payé moins de maltôte sur le brai que 36 rasières de brai. Les ustensiles de cette brasserie furent vendus en janvier 1707 à Jacques Philippron ⁽⁸⁵⁾.

GUYOT FRERE ET SCEURS

Avant 1914 cette petite brasserie était située rue de Mons (ce fut par la suite le magasin de poëlerie Péchenart). Les exploitants étaient Wilmer, Sophie et Alice Guyot. Lorsqu'Alice Guyot se maria avec H. Demarbaix, contrôleur des contributions à Courcelles, Wilmer et Sophie Guyot continuèrent l'exploitation jusqu'à leur décès, après quoi l'immeuble fut vendu ⁽⁸⁶⁾.

Il est probable que Wulmer Letellier reprit cette brasserie.

Le relevé des brasseries effectué par les Allemands en 1914 ne reprend pas cette petite usine.

HAMAIDE

Le 28 germinal an 12 (18-4-1804), le citoyen Hamaide déclare les 54 hl. de contenance de la chaudière de sa brasserie.

HANNART

De 1520 à 1543 on cite la brasserie de Andrieu Hannart dont les maltôtes sont affermées en 1520-1523 par Jehan du Trilx et

⁸³ A.E.M. Enr. A.C.P., reg. 103.

⁸⁴ A.V.B. 00-00-02-63.

⁸⁵ A.E.M. Notaire Staquet, 1062.

⁸⁶ *Souvenirs de l'Oncle Jo*, in bulletin de la S.A.A.M.B., n°6, nov. 1975.

Quintin Lhoste, en 1524-1525 par Franchois le Fievret, en 1539 à 1542 par Jacques Gollo et en 1543 par Baulduin le Cocq ⁽⁸⁷⁾.

Le compte de 1543 dit qu'Anthoine Cornet y habitait auparavant.

HAUCHAMP ET COMPAGNIE

Le 27-12-1863, devant le notaire Lechien à Fayt, Fernand Emile Hauchamp, marchand de gains, créa une Société nommée "Hauchamp et Cie, Société belge de grains maltés" ⁽⁸⁸⁾.

Le 29 janvier 1865, cette société demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur fixe, d'une force de 10 c.v. dans son usine sise Faubourg de la Sablonnière, chaussée de Binche à Charleroi, cadastrée C 173a, tenant à Edouard Bruère, Caroline Ramboux et Jamez-Leclercq ⁽⁸⁹⁾.

En 1870 la firme ouvre un crédit de 100.000 fr. auprès de la banque Tercelin-Goffint-Manjot à Mons ⁽⁹⁰⁾.

Le plan Popp de Binche reprend cette usine comme fabrique de malt et moulin à farine à vapeur, le tout faisant 8 a. 20 ca.

HÔPITAL SAINT-PIERRE

Cette brasserie est déjà citée en 1635 dans les comptes de l'hôpital ⁽⁹¹⁾. L'ordonnance du roi Philippe V du 23-2-1704 stipule qu'on ne pourra brasser à la brasserie de l'hôpital moins que 19 tonnes de bière et n'être payé moins de maltôte sur le brai que 30 rasières de brai.

Les comptes de l'hôpital Saint-Pierre pour l'année 1726 sont plus explicites: "...

p.7 : de la recette de X sols à la tonne de bière.

p.9 : de la recette de 28 sols au tonneau de bière

p. 10 : De Pierre Michel pour le louage de la brasserie de l'hôpital au rendage de 160 livre, mais dotant modéré par souffrance mis à la fin de son rendage soit 112 livres pour l'année escheute en mars 1726.

p. 79 : A jean Baras a esté payez 13 livres pour marchandises de houblon. Item pour Gilles Goffeau, 7 livres 17 sols 6 deniers. Item pour Antoine Wauquier, 12 livres 10 sols. Item pour le concierge Charles Deprez, 5 livres 6 sols.

⁸⁷ A.G.R.- C.C. 8881 à 8885 et 8899 à 8902.

⁸⁸ A.E.M. Enr. A.C.P., reg. 158.

⁸⁹ A.V.B. 01-04-09-1049.

⁹⁰ A.E.M. Enr. A.C.P., reg. 158.

⁹¹ T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche, op.cit.*, p. 437.

p. 83 : *A Pierre Michel a estez payé 58 livres 7 sols pour avoir fait plusieurs brassins, voituré et livré*" (⁹²).

Pour suivre de loin en loin ce qui se passe dans la brasserie nous suivrons les comptes rendus par le receveur Ghobart d'Herchies en 1768-1769 (⁹³):

" A la brasserie de l'hôpital dans lequel furent fait le nombre de 38 brassins depuis le 1er décembre 1768 jusqu 'au 1er décembre 1769 à raison de 4 livres 6 sols chaque, faisant icy la somme de 163 l. 8 s.

A Jacques Tairé, maître brasseur a été payé 25 livres pour brassins fait pour l 'hôpital... "

Par résolution prise à l'assemblée du 17 mai 1770, le brasseur est obligé de faire les brassins de l'hôpital et aux orphelins gratuitement.

Afin de suivre quelque peu la production de cette brasserie, nous citerons à titre d'exemple le compte de 1784 :

" Ont été brassés 37 brassins à raison de 4 livres 16 sols chaque, depuis octobre 1783 jusqu 'au 1er septembre 1784.

icy porté 1591.2s.Od.

A Antoine Baudoux pour avoir brassé 6 brassins de bière pour l'usage de l'hôpital depuis le 24 juin jusqu 'au 26 Xbre 1783 à 2 livres 6 sols chaque.

icy porté 161.16 s.

A Michel Parée pour livraison de 122 livres de houblon pour l'usage de l'hôpital à 11 liards la livre.

icy porté 331.11 s.

A Antoine Baudoux a été payé 16 livres 16 sols pour 6 brassins de bière du 26 janvier au 21 juillet 1784 à 21. 2s.

A François Ramée a été payé 31 livres pour 124 livres de houblon à 10 liards la livre.

A Louis Houssière a été payé 121 livres pour journées payées à rebâtir la maçonnerie de la brasserie de l'hôpital "

Sous le régime français, un état de l'hôpital effectué par le Sieur Flaminne renseigne :

"...une brasserie qui au surplus du service de la maison et de celle des orphelins sert encore pour les bourgeois " (⁹⁴).

⁹² A.V.B. 11-00-06-179.

⁹³ A.V.B. 11-00-06-143.

⁹⁴ A.V.B. 1224.

Elle est encore citée en 1817 dans un rapport municipal; elle comporte une cuve et une chaudière et doit en droits indirects 79 centimes l'hectolitre et 28 centimes d'octrois à l'hectolitre ⁽⁹⁵⁾.

HOSSELET

La brasserie de Michel Hosselet est citée en 1606, elle est tenue à ferme par Michel Posteau, mais n'a rien brassé cette année là ⁽⁹⁶⁾. En 1631 elle est affectée à un autre usage ⁽⁹⁷⁾.

HÔTEL DE LA COURONNE

La brasserie de l'Hôtel de la Couronne était tenue par Paul du Frasne en 1579 ⁽⁹⁸⁾.

HUART

La brasserie Fernand Huart est citée en 1817, elle comprend alors une cuve de 10hl.18. et une chaudière de 5 cv. ⁽⁹⁹⁾.

45. HURE

L'année 1609 la brasserie que l'on dit "la Hure" est affermée à Jean Brasseur, mais on n'y brassa rien, étant mise à autre usage ⁽¹⁰⁰⁾. Les comptes suivant stipulent la même remarque jusqu'en 1631.

LE COCQ

Le brasseur Simon le Cocq livra de la bière lors des travaux de construction du palais de Binche en 1550 :

"A Simon Le Cocq, brasseur demorant à Binch, la somme de dix noef livres quatre solzs tournois, et ce, pour achapt à luy fait de huyt tonneaux de cervoise que Sa Majesté a commandé donner pour plusieurs fois aux machons, carpentiers et aul tres ouvriers besongnant à son hostel de Binch à raison de XLVIII solzs tournois chacun tonneau, font come appert par ordonnance et quictance cy rendues lad. somme de XIX 1. IIII solzs tournois " ⁽¹⁰¹⁾.

⁹⁴ A.V.B. 1224.

⁹⁵ A.V.B. 01-02-00-87.

⁹⁶ A.G.R.- C.C. 8963.

⁹⁷ A.G.R.- C.C. 8987.

⁹⁸ A.G.R.- C.C. 8937.

⁹⁹ A.V.B. 01-02-00-87.

¹⁰⁰ A.G.R.- C.C. 8987.

¹⁰¹ A.G.R.- C.C. 27.309, f° 275 v°.

Son épouse continua l'entreprise car les comptes du domaine renseignent à partir de 1555 ⁽¹⁰²⁾ : "*.. la chambre et brasserie de la vesve Simon Lecocq*". Les maltôtes y sont affermées en 1555 par Remy du Puich, en 1559 par Anthoine le Carlier et ensuite, après pâques par Simon-Mahieu Arthois ⁽¹⁰³⁾, Jehan de Prices en 1572 et 1573 ⁽¹⁰⁴⁾.

Le compte de l'année 1579 signale que "*la cambe Franchois Lecocq au lieu de la vesve Simon Le Cocq tenue à ferme pour les maltôtes par Nicolas Massaux at esté bruslée pendant les troubles*" ⁽¹⁰⁵⁾.

LELOING

Le compte des maltôtes rendu par Druon Sebillé entre le 1-10-1680 et le 30-9-1681 cite :

"A Hilaire Leloing a esté payé LX livres, en octobre 1681, pour trois tonnes de forte bierre livrée par ordre des eschevins de Binch pendant le séjour de l'armée d'Espagne et de Hollande en cette ville et aux environs de l'année 1675"

LEROY

Philippe Leroy est cité brasseur le 21-9-1829 ⁽¹⁰⁶⁾. Le 26 octobre 1830, il demande l'autorisation d'établir un entrepôt dans les caves de son beau-père au 158 rue des Pelletiers ⁽¹⁰⁷⁾. Le 6-2-1836 il renouvelle une demande pour entreposer dans ses caves ⁽¹⁰⁸⁾.

LEROY-BADY

François Leroy ⁽¹⁰⁹⁾, marchand de grains, et Adolphine Bady, eurent 6 enfants dont Dieudonné Leroy, malteur, Jules Leroy, marchand brasseur, Hubert Leroy, notaire et Omer, négociant (voir Leroy frères).

Le 9-7-1873, il est autorisé à bâtir une brasserie le long du chemin de fer rue de Merbes.

¹⁰² A.G.R.- C.C. 8914.

¹⁰³ A.G.R.- C.C. 8918-8919.

¹⁰⁴ A.G.R.- C.C. 8930-8931.

¹⁰⁵ A.G.R.- C.C. 8937.

¹⁰⁶ A.E.M. Enr. A.C.P. Acte du notaire Sebillé.

¹⁰⁷ A.V.B. 01-02-00-216.

¹⁰⁸ A.V.B. 01-02-00-171.

¹⁰⁹ François Leroy né à Péronnes le 20.1.1821. Il épousa à Binche le 18-8-1851, Adolphine Bady, née à Binche le 17.2.1833.

Cette brasserie est cadastrée C 10c. (ce bâtiment est toujours existant) ⁽¹¹⁰⁾.

Le 29-1-1874 il demande un raccordement de sa malterie avec le chemin de fer.

Le 14-12-1877 il est autorisé à installer une chaudière et une machine à vapeur de 12 cv. Les caractéristiques sont les suivantes:

1) la chaudière fait 5 m. de long et 1 m. de diamètre, elle a une capacité de 6 m³. Les tôles furent construites par la Société de et à Couillet. La chaudière fut réalisée par les frères Cammaert à Quaregnon.

2) La machine à vapeur, avec système à cylindres. Horizontale à détente variable sans condensation. Force 12 cv. servant à mouvoir 1 paire de meules et divers appareils de brasserie.

Construite par les Ets. Lebrun à Nimy.

La chaudière a été essayée chez le constructeur le 11-10-1877 par l'ingénieur des mines E. Cherman.

En mai 1880, il fait bâtir 4 maisons rue de l'Arayou (il ne reçoit l'autorisation que le 15-4-1881).

Parallèlement à la brasserie-malterie, il continuait son commerce de grains, graines, farines et son.

A son décès, ses fils reprirent la brasserie.

LEROY FRERES

Les installations de la brasserie "Leroy Frères" formaient une propriété de forme trapézoïdale dont la petite base longeait le chemin de fer et les côtés non parallèles étaient à front de la rue de Buvrines et de la rue de merbes. L'entrée se trouvait rue de Merbes pour le personnel et les camions, tandis que les wagons pénétraient par le raccordement au chemin de fer, côté rue de Buvrines.

Les trois frères Leroy exploitaient cette brasserie-malterie :

*Dieudonné Leroy ⁽¹¹¹⁾ habitait "le château Leroy", en haut de la rue de Buvrines actuellement rue de l'Arayou.

* Jules Leroy ⁽¹¹²⁾ habitait, rue St-Paul, dans l'actuelle maison Greuze. La liste électorale de 1929 le dit rentier, habitant le 99 de la Grand'rue.

¹¹⁰ A.V.B. 3421.

¹¹¹ Dieudonné Leroy, né à Péronnes-lez-Binche le 11-6-1852. Marié le 16-12-1886 à Louisa Brogniez.

¹¹² Jules Leroy, né le 14-5-1855. Il épousa Anna Bousart le 9-1-1883.

* Omer Leroy (¹¹³) résidait au 54 rue de Merbes, (la maison actuelle du Dr Brulet). Il est rentier en 1929.

En 1914 la brasserie Leroy frères déclarait à l'occupant allemand 157 tonnes de farines (¹¹⁴).

En 1923 ils demandèrent l'autorisation de remplacer leur chaudière à vapeur par une chaudière à charbon faisant 42 m² de surface et faisant 8 Kg de pression. Cette machine provenait des usines Fumière frères de Forchies-la-Marche, ils reçurent l'autorisation le 20 juillet 1923 (¹¹⁵).

Après eux, leurs descendants, 3 cousins germains continuèrent les affaires :

* Raymond Leroy (¹¹⁶), fils de Dieudonné. Il était aussi administrateur des verreries de Binche et habitait au 63 rue de Buvrines.

* Hubert Leroy (¹¹⁷), fils de Omer. Il fut bourgmestre pendant la seconde guerre mondiale, il habitait la maison de ses parents.

* François Marie Alfred Leroy (¹¹⁸), marchand brasseur, fils de Jules, il habitait la rue Saint-Paul.

Ces derniers reçoivent l'autorisation de continuer leurs activités le 11-9-1931. La brasserie s'étend alors sur les parcelles cadastrales C 10s3, 10v3, 10v3, 10w3 (¹¹⁹).

La brasserie fut en activité jusqu'en 1955 environ. L'exploitation cessée, les bâtiments furent démolis. Il ne reste comme vestige que les deux cafés dépendant de la brasserie à front de la rue de Buvrines et qui ont été reconvertis en maisons d'habitation et les bureaux à front de la rue de Merbes (¹²⁰).

¹¹³ Omer Leroy, né à Binche le 31-1-1861. Il épousa à Binche le 3-6-1890, Madeleine Accarain.

¹¹⁴ VAN GRASDORF G. *Il était une fois la brasserie*, S. 1., 1986, p. 191.

¹¹⁵ A.V.B.01-04-09-565.

¹¹⁶ Raymond Leroy, né à Binche le 12-4-1889, époux de Odile Mabille.

¹¹⁷ Hubert Leroy, né à Binche le 16-1-1898. Il épousa le 10-10-1923 Coubeau Marie-Louise.

¹¹⁸ François Marie Alfred Leroy, né à Binche le 17-1-1888.

¹¹⁹ A.V.B. 01-00-02-21.

¹²⁰ *Souvenirs de l'oncle Jo*. Dans: bulletin de la S.A.A.M.B, nov. 1973.

LEROY-HARLEZ

Le 23 janvier 1850, Adélaïde Goffaux, usufruitière de son mari, Hugues Albert Leroy (1803-1842), loua sa tannerie sise à la porte de Mons à Binche. Leur fils, Paul-Eugène Leroy ⁽¹²¹⁾ et son épouse prirent le bail (notaire Charron à Anderlues). Ils en firent une brasserie. Cette dernière est cadastrée section B, 253a, elle avait une contenance de 5a. 20 ca. La brasserie contenait 2 cuves, 2 chaudières, 1 réservoir et un bac refroidisseur.

En vertu du testament de sa mère établi devant le notaire Laurent le 7-9-1851, les biens indivis allaient pour les 3/4 à Paul Eugène Leroy et pour 1/4 à son épouse. Le 15 10-1886 à la requête des héritiers d'Elisa Harlez et de ceux de M.Th. Castaigne, aïeule et héritière réservataire de celle-ci ⁽¹²²⁾, le matériel de la brasserie y compris les tuyaux de cuivre et la pompe, avaient été vendus, car la brasserie avait cessé son activité depuis longtemps. Le 17-4-1888, le notaire Constant Fontaine fit la dissolution des biens de la communauté LeroyHarlez. On vendit la brasserie y compris les tonneaux pour 4.900 frs à Jean-Baptiste Lejeune directeur du gazomètre et à son épouse Adolphine Daumerie.

LESPOIX

".. pour..brassins brassez en le cambe de Gillet (Gilliart) Lespoix..."

Les maltôtes de cette brasserie sont levées au profit de Jehan de Salle en 1491, par Jehan du Sancty en 1493 et par Cornille le Cordier en 1494-95, Robert de Trahegnies en 1496-97 et par ces deux derniers en 1499 ⁽¹²³⁾.

On n'y brassa plus à partir de 1505 ⁽¹²⁴⁾.

Les comptes du Domaine de 1520 à 1525 renseignent la brasserie Médart Lespoix succédant à Simon de Saint-Venant. Le fermier des maltôtes est Jehan Nofils ⁽¹²⁵⁾.

¹²¹ Leroy Paul-Eugène, né le 24-1-1827. Le 2-1-1850, il épousa Elisa-Françoise Harlez née le 5-7-1824, décédée le 13-8-1851. Il épousa en secondes noces le 10-8-1853, Reine Harlez, née le 15-5-1833. Elles étaient les filles d'Antoine Harlez (décédé le 15-3-1834) et de Marie-Constance Lemye. Paul-Eugène Leroy mourut le 31-1-1885.

¹²² Marie-Thérèse Castaigne, rentière est l'épouse de Ephrem Lemye (décédé à Estinnes le 2-5-1840) et grand-mère d'Elisa Harlez.

¹²³ A.G.R.- C.C. 8851 à 8860.

¹²⁴ A.G.R.- C.C. 8866.

¹²⁵ A.G.R.-C.C. 8881 à 8885.

LEURET, DU -.

Un compte de massarderie cite :

"de Pierre du Leuret pour plusieurs brassins qu'il a brasset...35 l. 10s. 2d." (126).

LETELLIER

Le 25-10-1879 Emile Letellier est cité brasseur à Binche (127). Le 29-9-1883, Sophie, Wulmer et Alice Letellier, marchands-brasseurs à Binche, autorisent leur frère Hector-Isidore, brasseur à Binche, à l'effet de les représenter pour les droits d'accises (128).

Wulmer Letellier (129), marchand-brasseur, reprit la brasserie "Guyot frère et soeur", au 80 rue de Mons. La liste électorale de 1912 le reprend encore (130). Cette brasserie est citée de 1892 à 1914 (131).

LION D'OR

"Pour ...brassins brassez en le chambre et brasserie du Lion d'or.." par les brasseurs suivants :

1539-1542 : Bauduin Dept (Deppe) (132).

1543 : Philippe le Masson (133).

1555 : Louis de Saint-Pol (134).

1559-1560 : Pierre Campdamenne (135).

1572-1573 : Jehan Pitepanche (136).

1579 : Antoine Durant (137).

1606 : "Pierre Sauvaige pour 130 brassins brassez en la chambre et brasserie du Lion d'or que tient à ferme Jean Navet" (138).

1607-1613 : Pier Sauvage et Joos de Bourgoigne (139).

¹²⁶ A.V.B.00-01-00-39.

¹²⁷ A.E.M. Enr. A.C.P. 186.

¹²⁸ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 41.

¹²⁹ Letellier Wulmer, né à Binche le 24-11-1843.

¹³⁰ A.V.B. 4281.

¹³¹ "en bone crass'pinte", Ecomusée régional du Centre, p. 40. Exposition tenue à Bois-du-Luc en 1986.

¹³² A.G.R. - C.C. 8899, 8900.

¹³³ A.G.R. - C.C. 8902.

¹³⁴ A.G.R. - C.C. 8914.

¹³⁵ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

¹³⁶ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

¹³⁷ A.G.R. - C.C. 8937.

¹³⁸ A.G.R. - C.C. 8963.

¹³⁹ A.G.R. - C.C. 8966, 8970.

1631 : Antoine Jeunet ⁽¹⁴⁰⁾.

A noter que cette brasserie du Lion d'or était située rue de la Caillerie (act. rue de Mons) ⁽¹⁴¹⁾.

LION NOIR

La chambre et brasserie du Lion Noir, hors la porte Saint-Paul appartient en 1609 à Jacques Faulx, de Mons; elle est tenue à ferme par Jean du Frasnès ⁽¹⁴²⁾.

En 1606 : Jean de Mollins ⁽¹⁴³⁾.

1609-1613 : Jean Du Frasnès ⁽¹⁴⁴⁾.

En 1631, elle est dite appartenant à Mathieu de Roucoulx et tenue à ferme par Thomas Bastien et Jean Noyelle ⁽¹⁴⁵⁾.

LOSTE

Les maltôtes de la brasserie de Collart Lose dit le Mosnier, étaient affermées à Adrien Le Cocq de 1495 à 1498. On n'y brassa rien en 1499 ⁽¹⁴⁶⁾.

MADOMET

Cette brasserie est citée lors de la criée de la ferme des maltôtes du 13-1-1692:

"savoir pour un brassin fait à la brasserie Madomet...23 livres 3 sols "
⁽¹⁴⁷⁾.

En 1679 la brasserie Louys Madomet ⁽¹⁴⁸⁾ est affermée pour les maltôtes à Pierre Courtois ⁽¹⁴⁹⁾.

MALOUX

Le compte du Domaine de 1631 renseigne la brasserie *"qui fut Louys Maloux pour estre mis à aultre usance"* ⁽¹⁵⁰⁾.

¹³⁹ A.G.R. - C.C. 8966, 8970.

¹⁴⁰ A.G.R. - C.C. 8987.

¹⁴¹ A.G.R. Fonds Gobart 80.

¹⁴² A.G.R. - C.C. 8966.

¹⁴³ A.G.R. - C.C. 8963.

¹⁴⁴ A.G.R. - C.C. 8966, 8970.

¹⁴⁵ A.G.R. - C.C. 8987.

¹⁴⁶ A.G.R. - C.C. 8856 à 8860.

¹⁴⁷ A.V.B. 00-02-06-3.

¹⁴⁸ Louis Madomet, veuf de Barbe Jansselote est décédé le 11-5-1737.

¹⁴⁹ A.G.R. - C.C. 9019.

¹⁵⁰ A.G.R. - C.C. 8987.

MALTERIE DES REMPARTS

Le 4-9-1934, Eugène et Oscar Roulez, vendent leur malterie à Mr René Duquesnoy, ingénieur à Jumet. Ce dernier représente messieurs Misonne et Biernaux. Le bien est vendu par le notaire Marcq à Anderlues, pour le prix de 300.000 francs.

Le 31-12-1934, comparaissent devant Edmond Lambin, notaire à Saint-Gérard, les personnes suivantes :

* Léonard Misonne, ingénieur demeurant à Gilly.

* Fernand Biernaux, administrateur de société à Uccle.

* Henri Lafeuillade, industriel à Bruxelles

* La "S.A. Le Bon Grain", ayant son siège à Morlanwelz. représentée par son directeur général, Georges Mangon, ingénieur à Morlanwelz.

* La société coopérative "Brasserie des Alliés", ayant son siège à Marchienne-au-Pont, représentée par son directeur-gérant, Fernand Lovrix de Marchienne.

* Georges Mangon, en son nom personnel.

* Fernand Lovrix, en son nom personnel.

Ils créent la Société Anonyme "La Malterie des Remparts", ayant son siège à Binche. La société a pour objet la fabrication et le commerce des malts, grains et dérivés. Elle aura une durée de 30 ans et son capital social sera de 800.000 fr.

Messieurs Misonne et Biernaux apportent à la société :

1) Une maison bourgeoise avec garage faisant 3 a. 60 ca. au Faubourg Saint-Paul, tenant à Paternotte, à la rivière "la Samme", et au bien ci-après.

2) Une malterie et touraille contenant 7 a. 30 ca. tenant au bien ci-avant et à "la Samme".

3) Le matériel comprenant :

Malterie pneumatique en 8 cases avec ventilation humide, retourneur mécanique avec chariot transbordeur et moteur de 3 cv. 1/2, vis d'Archimède de 24 m. pour transport de malt vert, tarare aspirateur, trieur déverseur, élévateur à grains crus, 2 moteurs de 8 et 10cv., groupe moto-pompe centrifuge de 1 cv. 1/2, moteur électrique de 6 cv., vis transporteuse de malt de 24,5 m., palan électrique "Demag", élévateur de grain cru de 11 m., élévateur à malt de 11 m., trémie à grains crus, treuil de déblayage, cyclone, dégermeur avec poulies et courroies, ventilateur trempeur, 2 plateaux de touraille, moteur de 7 cv., 3 cuves à tremper.

En vertu de ces dons Mrs Biernaux et Misonne reçoivent 30 parts sociales chacun, les 100 parts restantes sont souscrites en espèce, la Brasserie des Alliés reçoit 30 parts, Mrs Lafeuillade et "Le bon grain", 20 parts, Mrs Misonne, Mangon et Lovrix 10 parts. Tout porte à croire qu'Oscar Roulez continua d'exploiter la malterie au compte de la société anonyme qui lui succéda juridiquement.

Le 8 juin 1936 la S.A. sollicite l'autorisation de maintenir en exploitation la malterie qu'elle possède au Faubourg Saint-Paul, comprenant 14 moteurs électriques d'une puissance de 47 HP 1/2. L'autorisation lui est accordée par la Députation permanente du Hainaut le 8-9-1936 ⁽¹⁵¹⁾. Cette société fut dissoute le 23.10.1951. Ses comptes ne furent définitivement clôturés qu'en 1961.

MARTIN

De 1505 à 1509 on cite : " ..pour la chambre et brasserie Sacret Martin il n'a rien esté brassé pour le terme de ce compte.." ⁽¹⁵²⁾.

MASSION

Le compte du Domaine de 1679 signale que la brasserie Simon Massion est mise à autre usage ⁽¹⁵³⁾.

MEUNIER-DUVIVIER

Le 24 avril 1851, les enfants et petit-enfants de feu Nicolas-Constant Pourbaix et de Marie-Thérèse Duvivier, vendent la brasserie parentale et divers biens de leur héritage par adjudication publique. La brasserie se présente comme suit : "Une brasserie et toutes dépendances avec maison, boutique, cour, écurie, étables et remises et une partie de bâtiment neuve y tenant, le tout formant un ensemble sis rue des Brasseries n° 111 cadastré section B cotes 374, 382, 386, tenant à la dite rue, au jardin de la Vve Massart, au rempart, aux représentants Daneau, à la Vve Jenhot, le tout occupé par Emile Meunier.

Cette description comprend le réservoir situé au delà du rempart et qui tient à un jardin appartenant aux héritiers et qui ne se vend pas ici et où l'adjudicataire aura le droit de prendre 1 m2 1/2 pour aboutir de la cour de la brasserie à l'escalier qui existe

¹⁵¹ A.V.B. 01-04-09-692.

¹⁵² A.G.R.- C.C.8866 à 8869.

¹⁵³ A.G.R.- C.C. 9019.

aujourd'hui, et que du conduit au réservoir il devra élever un mur à la même hauteur que celle du jardin. Elle comprend encore la partie du bâtiment neuf fait entre le café dit de l'Union et la brasserie.

Ce bâtiment comprend l'actuel atelier de tonnelier, la remise au charbon qu'occupe aujourd'hui le dit Goffaux, la cave en dessous, l'étage et le grenier supérieur. C.à.d. que le café de l'Union ne conservera que le 1/3 du bâtiment"

La brasserie fut achetée par Emile Meunier et son épouse Marie-Thérèse Duvivier pour le prix de 20.200 fr.

En septembre 1851, les époux Meunier-Duvivier firent quelques emprunts à diverses personnes: 6.000 fr à Louise Warocquier, propriétaire à Binche, 3.000 fr à Marie-Barbe Ropson, Vve Isidore Libert, marchande à Binche; ils engagèrent en garantie la brasserie et tous les ustensiles et accessoires de la brasserie ⁽¹⁵⁴⁾.

Suite à une demande du 17-5-1859 ⁽¹⁵⁵⁾ accordée le 6 juin suivant, E. Meunier est autorisé d'installer une machine à vapeur de 8 cv., 6 atmosphères, pour la mouture des brais de sa brasserie ⁽¹⁵⁶⁾.

Le 28 juillet 1860 il demande l'autorisation d'établir un barrage mobile en remplacement du barrage fixe dans le lit de la rivière la Samme, faubourg de la Sablonnière ⁽¹⁵⁷⁾.

Ce barrage serait établi afin de relever l'eau de la rivière au niveau de jauche du moulin du Sr de Haussy et d'alimenter une prise d'eau que la baisse des eaux, suite au chômage que ce moulin laissait à sec. Le 9-10-1860, il fut autorisé à le réaliser ⁽¹⁵⁸⁾.

Les mutations cadastrales indiquent bien l'expansion de cette usine:

La brasserie est cotée au cadastre section B 383

en	1864	réunion de 384 sous 383a, moulin à brai à vapeur
	1866	fixation de limites avec 382h
	1872	agrandissement, réunion avec 396
	1882	Brasserie et moulin à brai

A son décès, son fils Elie reprendra l'affaire familiale.

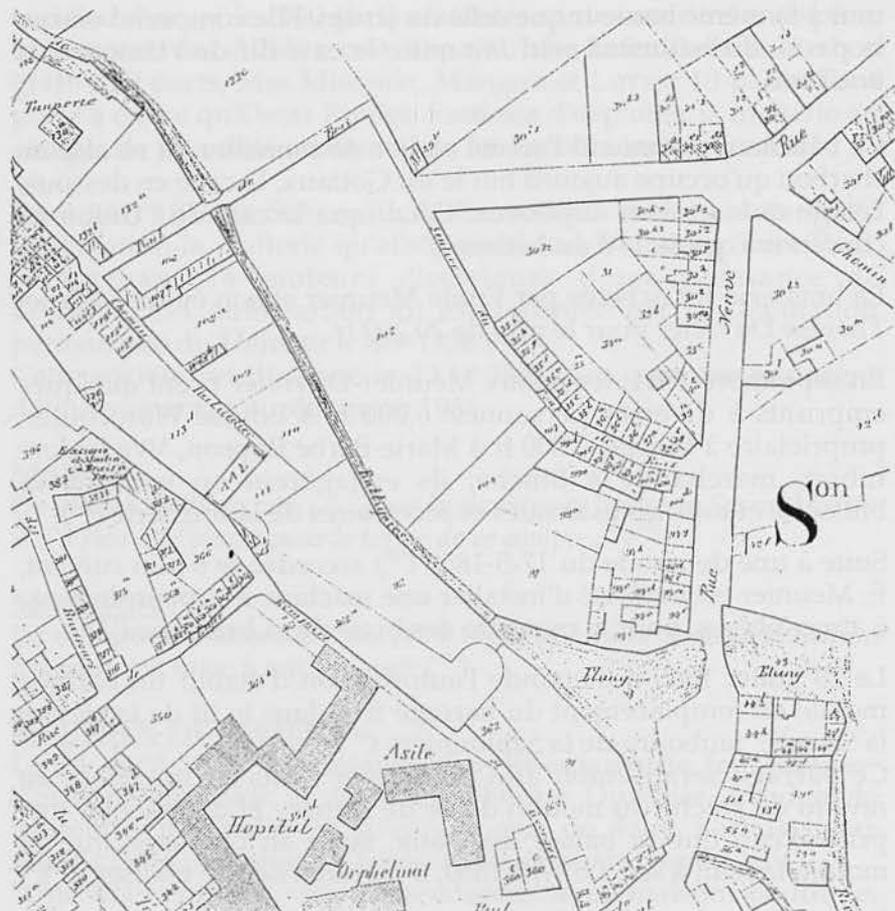
¹⁵⁴ Archives du notaire Babusiaux. Notaire A. Fontaine.

¹⁵⁵ A.V.B. 01-04-09-1001.

¹⁵⁶ A.V.B. 01-00-01-13 /1626.

¹⁵⁷ A.V.B.01-04-09-989.

¹⁵⁸ A.V.B. 01-00-01-13.



Section C : parcelle 382 brasserie Meunier
 112 réservoir d'eau des brasseries

MEUNIER-RIGAUMONT

Elie Meunier ⁽¹⁵⁹⁾, marchand brasseur, avait pour spécialité de bière la "Saison binchoise" jeune et mêlée. Il participa au concours de brasserie de Louvain en 1898 et reçut le diplôme d'honneur avec félicitation du jury et médaille du gouvernement.

Il présidait le patronage des apprentis de Binche et était secrétaire de l'Association des brasseurs du bassin du Centre, fondée le 15-5-1894, il était un des fondateurs de ce groupement corporatif ⁽¹⁶⁰⁾.

La brasserie prit pour enseigne "Brasserie du Sacré Cœur". Elie Meunier déclarait 92 tonnes de farines à l'occupant allemand en 1914 ⁽¹⁶¹⁾. Par ailleurs, il vendait des grains et importait des bières anglaises tels Stouts, Scotch et Pale-Ale.

MEUNIER-DEVERGNIES

A Elie Meunier succéda son fils Joseph ⁽¹⁶²⁾.

Une publicité de 1930 témoigne de son activité :

" Brasserie du Sacré Cœur à Binche
Joseph Meunier-Devergnies Téléphone 154
Bières en fûts et en bouteilles

* Spécialités : La Binchoise, bière de table la mieux goûtée; Saison extra, la préférée des vrais connaisseurs

* Concessionnaire des bières Artois, universellement réputées

* Bock-Pilsen * Stella- Munich

* Vente exclusive des bières Impérial, Horse-Ale et Stout

* Geuze Lambic

* Bières belges

* Bières d'Alost. "

NAVET

La brasserie Jean Navet est citée le 27-6-1619 ⁽¹⁶³⁾.

¹⁵⁹ Elie Meunier, né à Binche le 7-7-1849. Fils d'Emile et de Marie-Thérèse Duvivier. Il épousa à Waudrez le 19-7-1876, Adonie-Lucie Rigauumont, propriétaire.

¹⁶⁰ "En bonne crasse pinte...", *op.cit.*, p.61.

¹⁶¹ VAN GRASDORF G. *Il était ... op.cit.*, p.192.

¹⁶² Meunier Joseph, né à Binche le 5-1-1891. Il avait épousé Marie-Louise Devergnies, née à Binche le 28.1.1897.

¹⁶³ A.V.B. 00-00-01-13.

NAVET

La brasserie Vincent Navet ⁽¹⁶⁴⁾ nous est connue par ces textes :
" De Vincent Navet au lieu de Louis Paternotte auquel il a été accordé une petite partie du fosset contre la tour dite de la Sorcière pour y faire un réservoir d'eau à sa brasserie. A la reconnaissance de 6 livres dus par moitié à la Ville de Binch et à moitié à S.M.

Pour Noël 1 761....3.0.0." (165).

Mais également par celui-ci :

Alexandre Blairon tenant cabaret à Battignies prie Messieurs de vouloir luy indiquer une brasserie en cette ville pour y faire un brassin.

Conclud de luy accorder la permission de brasser en la brasserie Navez, à charge d'en avertir le comis " (166).

PATERNOTTE

De 1744 à 1751 Louis Paternotte paie un chapon au Domaine, comme location du réservoir d'eau tenant à la tour de la sorcière et servant à sa brasserie, il succède à Jacques Phillipron. Ce réservoir est celui de la brasserie située derrière le rempart et toujours visible sur le plan Popp sous la cote C 112. Vincent Navet lui succédera ⁽¹⁶⁷⁾.

PATERNOTTE

Vers 1849-1850, Mathieu Paternotte, marchand de bois et brasseur à Buvrines est cité dans plusieurs textes comme marchand brasseur à Binche ⁽¹⁶⁸⁾. Les deux fils qu'il eut de son épouse Valentine Delhaye, furent brasseurs, l'un, Honoré, à Buvrines. L'autre, Jules à Binche.

PATERNOTTE-LAITEM

Le 10-4-1871, Jules Paternotte ⁽¹⁶⁹⁾, négociant à Buvrines, acheta la brasserie de Désiré Pourbaix sise au Faubourg Saint-Paul pour 50.000 fr pour les immeubles et 6900 fr. les meubles. L'acte est rédigé comme suit :

a) Une maison, brasserie, appendances et dépendances, compris le vide intérieur d'une ancienne tour, une cantine, une écurie, le

¹⁶⁴ Vincent Navez, époux en secondes noces de Philippine Leroy est décédé le 23-12-1766.

¹⁶⁵ A.G.R.- C.C. 9072.

¹⁶⁶ A.V.B. 00-00-01-35. Audience du 2-1-1766.

¹⁶⁷ A.G.R.- C.C. 9054 à 9061.

¹⁶⁸ A.E.M. Enr. A.C.P. Reg. 100 à 105.

¹⁶⁹ Jules Paternotte, né à Buvrines le 22-6-1845. Il avait épousé Marie-Céline Laitem (1851-1889). Il décéda à Binche le 8-7-1911.

tout contigu, cadastrés C 64 bis, 63 bis b, 63 bis c. tenant au chemin de Binche à Bonne-Espérance, audit Pourbaix par le couloir du jardin tenant à sa malterie, à la Ville de Binche et au chemin de ronde appelé "la Succursale".

b) Les meubles désignés et estimés ci dessous:

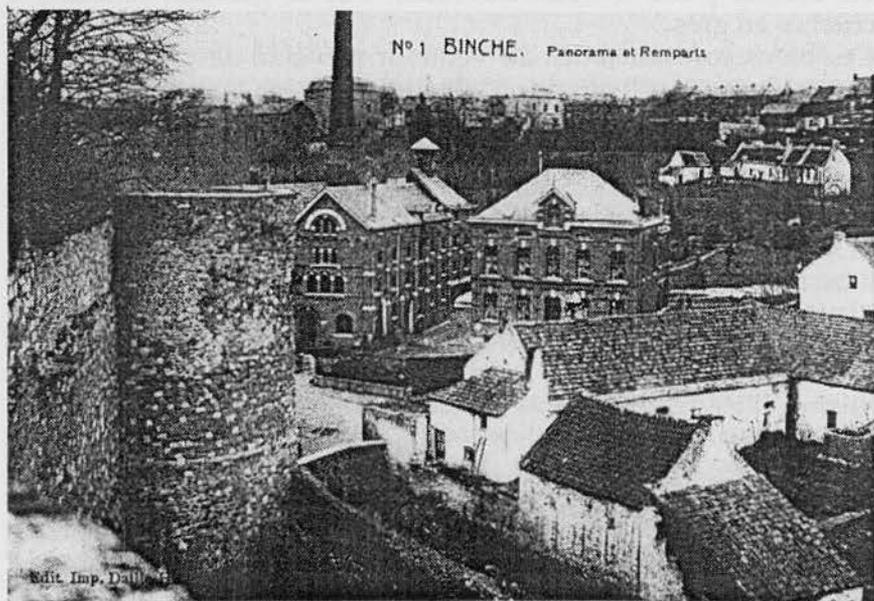
- 2 réservoirs	20 fr.
- 2 fourches et une escoupe	10 fr.
- 8 mignaux	70 fr.
- 2 chaudrons en cuivre	15 fr.
- 8 buses et 1 clé anglaise	50 fr.
- bluteries à farine	30 fr.
- 2 huchans	5 fr.
- 800 tonneaux	6400 fr.
- 16 chantiers	40 fr.
- Tous les ustensiles de brasserie	125 fr.
- Tous les biens ci-dessous se trouvant avec les mécanismes : accessoires, meubles attachés à la brasserie et servant à son exploitation sans excepter ni réserver autres que les camions, chariots, charettes, roue en fer et exentrique, tombereau, bascules, 2 petits robinets en cuivre, lit domestique, ventilateur ou diable, porte à deux ouvrants. Sur le grenier: harnais, 2 cruches en grès.	

Ces biens sont attribués au vendeur par acte de partage passé devant le notaire Fontaine le 29-7-1866. L'acheteur pourra jouir de suite de la brasserie, dépendances et une partie de la maison, l'autre partie le 15 mai prochain " (¹⁷⁰).

Il acheta aussi le moulin à farine appartenant à Eugène Lengrand-Pourbaix qui se trouvait en face. Il créa ainsi une brasserie-malterie importante nommée "brasserie, malterie Saint-Paul". Il possédait tout un réseau de débits de boissons pour écouler sa production.

Jules Paternotte mena beaucoup d'activités au cours de sa vie; Il fut membre fondateur de l'Association des brasseurs du Hainaut, membre de la Fédération des brasseurs belges et du Cercle brassicole du Centre, il en était le vice-président. Administrateur des verreries de Binche (voir notre article sur les verreries, bull. S.A.A.M.B.-avril 1991). Commissaire des forges et laminoirs de Baume à Haine-Saint-Pierre.

¹⁷⁰ A.E.M. Enr. A.C.P. 159.



La brasserie Paternotte, cartes postales.

Il était un membre actif du parti Libéral et soutenait la Société royale des Chasseurs.

Il eut trois fils ⁽¹⁷¹⁾ dont deux l'aidèrent dans l'entreprise qui prit alors le nom "Jules Paternotte et fils".

L'entreprise reçut en 1897, la médaille d'or de l'exposition universelle. L'en-tête de la brasserie malterie renseignait que l'on produisait du malt indigène, de la levure pressée ou liquide, et que l'on vendait en plus de la production, des bières du pays, des bières étrangères: Stout et Pale-ale.

PATERNOTTE FRERES

Les frères Paternotte, Fernand ⁽¹⁷²⁾, brasseur demeurant à Binche, et Rodolphe Paternotte, brasseur demeurant à Mons, créèrent le 16 octobre 1912, devant le notaire Paulin Gaillard, une Société en nom collectif appelée "Paternotte frères" dont le siège se situe dans la brasserie.

Ils apportent à la société :

1. Les bâtiments de l'ancienne brasserie Pourbaix cadastrés section C, 64 bis: b et 63 bis: c.
2. La propriété comprenant la brasserie et la malterie Saint-Paul, le matériel fixe de ces établissements et la maison de maître.
3. Les dépendances de la brasserie et le terrain avec les 4 maisons Navez, Hoyaux, cantine et demeure contiguë.
4. Le terrain comprenant le parc situé derrière la brasserie et malterie Saint-Paul connu sous le nom de Gargote cadastré B 19a, 22c, 22d, 22d2.
5. Les meubles, chevaux, bétail et tous objets servant à l'exploitation des brasseries et malterie.
6. Un terrain rue d'Hurtebise cadastré C 7v2.
7. L'hôtel-restaurant de l'Espérance cadastré C 179q.
8. Un café tenant au précédant enseigné "Café de la gare".
9. Le café dit "Café du zouave" et la maison contiguë cadastré B 65a.
10. Le "café du parc" 54 rue de l'Eglise.
11. Le café "Legrand" rue Saint-Ulgiste.
12. Une maison Faubourg du Posty cadastrée A 123a2.

¹⁷¹ Paternotte Georges, né en 1880, mourut à l'âge de deux ans.

¹⁷² Paternotte Fernand, né à Binche le 21-5-1872. Il épousa à Peronnes le 7-5-1904, Léonie Coppée. Cité rentier en 1929 (A.V.B. 3308). Il décéda à Binche en juillet 1933.

13. Le "Grand café royal" et la petite maison contiguë cadastrés B 483c et 484h.

En outre il y a des maisons (cafés ou hôtels) à Buvrines, Haine Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Landelies, Leval-Trahegnies, Maurage, Mons, Ressaix et Thieu.

L'acte constitutif de la société énonce que cette dernière aura une durée de 20 ans, finissant le 1er juillet 1931 et qu'elle pourra être reconduite ⁽¹⁷³⁾.

En 1913, cette exploitation déclarait 186 tonnes de farines à l'occupant allemand ⁽¹⁷⁴⁾.

PHILIPPRON

L'acte d'achat d'une brasserie sous l'ancien régime est très rare, nous connaissons celui de la brasserie de Jacques Philippron:

"Comparant devant moi, notaire royal résident en la ville de Binch, Jacques Philippron bourgeois dudit Binch qui déclare avoir achapté de François Gravis par agrément de ses enffans, une chaudière, deux livres d'essence, ravardoire neuve, enffin toutes ustensile quy sont présentement dans la brasserie dudit Gravis audit Binch. Parmi la somme de mille livres une fois et comme n'at de l'argent en la main pour satisfaire, pourquoy il a tendu au proffit de Guillaume Nany, Jean-Baptiste Pouillon, Louis Paternotte, François Gravis fils et Anne Gravis tous fils, fille et beaufris audit François Gravis père et parfois consentent la somme de soixante deux livres et dix sols de rente francq pour en faire le premier payement au cinquième de janvier 1707 et ainsy continuer dans ledit terme jusqu'au rachapt à faire à l'advenant du denier seize, payant lors iceluy tous arrierages..." ⁽¹⁷⁵⁾.

L'ordonnance du roi Philippe V du 23-2-1704 stipule qu'on ne pourra brasser à la brasserie Jacques Philippron moins que 15 tonnes de bière et n'être payé moins de maltote sur le brai que 21 rasières de brai.

Un autre texte nous parle de cette exploitation :

"Ursmer Bard fermier des octrois de la ville de Binch représente que le 24 janvier 1714 Jacques Philippron a obtenu de ceste ville un terrain près de la thour Saint-Georges pour fair un réservoir d'eau pour ses brasseries au prix de 6 livres annuelles au profit de la massarderie" ⁽¹⁷⁶⁾.

¹⁷³ Moniteur belge du 25-10-1912; Acte 6703.

¹⁷⁴ VAN GRASDORF G. *Il était...*, op.cit., p.194.

¹⁷⁵ A.E.M. Notaire Staquet, 1062. Pp. 87r^o et v^o.

¹⁷⁶ A.V.B. 00-00-01-30.

Le brasseur paiera pour ce réservoir une redevance au Domaine jusqu'en.. 1728 au moins ⁽¹⁷⁷⁾.

POSTEAU

On connaît le brasseur Philippe Posteau grace à une pétition des brasseurs binchois :

"...les brasseurs telz que Phil. Posteau, Jean Navet, Rocque Rochy, Phil. Ghobart, requièrent que l'on veuille mettre la biere qui sera trouvée bonne au pris de 6 livres et la moindre à moindre pris..." ⁽¹⁷⁸⁾.

On sait que la brasserie Philippe Posteau était située "hors la porte Saint-Paul" ⁽¹⁷⁹⁾.

POT D'ESTAIN

La brasserie du "pot d'étain" est citée de 1491 à 1554. La recette du Domaine y prélève 22 sols pour " .. tous brassins de houppe chervoise, hamborse, brusmart, ou forte keulte ou autres breuvages de grains, brassez en la cambe du Pot d'estain". Elle est tenue à ferme par les brasseurs suivants :

1491-1499 : Jehan Bonneau ⁽¹⁸⁰⁾.

1505-1509 : Pierart Dassonville ⁽¹⁸¹⁾.

1520-1523 : Jehan Lescaillier ⁽¹⁸²⁾.

1524-1526 : Collart Lescaillier ⁽¹⁸³⁾.

En 1543 on peut lire :

"...pour ...brassins brasse par Anthoine Cornet ci-devant demorant dans la maison du susdit Andrieu Hannart et présentement tenant la brasserie du pot d'estain que tient à ferme Baulduin le Cocq pour deux ans..." ⁽¹⁸⁴⁾.

En 1545 : Jehan Plicette ⁽¹⁸⁵⁾.

La brasserie du "Pot d'estain" fut brûlée lors du sac de la ville en 1554; elle était affermée à ce moment par Damien Andrieu ⁽¹⁸⁶⁾.

¹⁷⁷ A.G.R.- C.C. 9037.

¹⁷⁸ A.V.B. 00-00-01-13.

¹⁷⁹ A.V.B. Hôtellerie Saint-Nicolas, cpte. de 1634-1635.

¹⁸⁰ A.G.R.- C.C. 8851 à 8860.

¹⁸¹ A.G.R.- C.C.8966 à 8869.

¹⁸² A.G.R.- C.C.8881 à 8883.

¹⁸³ A.G.R.- C.C.8884 à 8885.

¹⁸⁴ A.G.R.- C.C.8902.

¹⁸⁵ A.G.R.- C.C. 8904.

¹⁸⁶ A.G.R.- C.C. 8914.

POURBAIX

Jean-Baptiste Pourbaix-Cambier (¹⁸⁷), sergent du bois "Le Comte" à Buvrines, père de 14 enfants dont certains furent des brasseurs binchois, nous retiendrons :

Pourbaix Amand Fidèle dit Fidèle, brasseur, né en 1773.

Pourbaix Victorien, brasseur, né en 1778.

Pourbaix-Navez Jean-Baptiste, cultivateur, né en 1766. Décédé le 10-4-1842.

POURBAIX-BURY

Pourbaix Amand Fidèle dit Fidèle (¹⁸⁸), brasseur, né à Buvrines le 18-9-1773. Il est à remarquer qu'il est cité cultivateur à Buvrines de 1793 à 1801; brasseur à Binche de 1810 à 1826; marchand brasseur de 1832 à 1846. De son mariage avec Anne Marie Cambier, il eut 8 enfants dont, Fidèle-Constant, André Joseph et Nicolas Constant, qui furent brasseurs (voir plus loin).

Le 21 juin 1809, Amand Fidèle Pourbaix, brasseur à Solre-sur Sambre, et son épouse, achètent à Désiré Daneau, négociant à Binche, un ensemble de batiments contenant deux brasseries, deux petites maisons, un jardin faisant en tout 6 a. 80 ca. A charge pour eux d'acquitter une rente annuelle de 57 fr au capital de 1140 fr. dû à Nicolas et Marie Joseph Ghobart, rentiers à Binche, rappelée dans l'acte d'acquisition qu'a faite le vendeur de ce bien à Nicolas Joseph Drapier, échevin à Charleroi en date du 24-9-1808 devant le notaire Chapel (¹⁸⁹).

Le 23 juin 1809 il achète à Pierre Auverloux, fermier à Erque-
linnes des ustensiles de brasserie pour la somme de 1269 fr. (¹⁹⁰).

Un état de fabrication de la bière établi en 1817, renseigne :

¹⁸⁷ Pourbaix Jean-Baptiste, né à Houdeng le 5-3-1730. Mari de Marie Anne Cambier. Décédé le 19-1-1814.

¹⁸⁸ Pourbaix Amand Fidèle dit Fidèle (7), né à Buvrines le 18-9-1773. Il épousa à Buvrines le 18-5-1801, Marie-Philippe Bury. Il décéda à Binche le 20-11-1848.

¹⁸⁹ A.E.M. Enr. A.C.P. 21.

¹⁹⁰ A.E.M. Enr. A.C.P. reg. 21.

Pourbaix Fidel :

Cuve	Chaudière	Contenance		Droits perçus
		cuve	chaudière	
1	1	47,40	45,40	210,17
2	2	34,40	28,80	

(¹⁹¹)

Une façon de travailler nous est fournie par un formulaire des impositions directes. Le brasseur Fidèle Pourbaix déclare qu'il mettra le feu, le 3-3-1818, sous ses chaudières, pour chauffer l'eau à l'effet de faire un brassin de bière brune sous la cuve n° 2 de 32 hl.60 l.

Que la 1ère trempe se fera le 3 mars avant midi.

Que les trempes seront terminées le 4 mars à 7 h. avant midi. Que la dernière ébullition se fera à 9 h. après midi.

Qu'il n'emploiera pas de farine au grain moulu.

Que l'entonnement de la bière se fera le 5 mars à 6 h.

(Fait devant le commissaire aux déclarations, Morel) (¹⁹²).

Le 9-1-1830, il s'adresse à la Ville de Binche :

"Le soussigné Fidèle Pourbaix, brasseur, par la suite de la mise en régie des taxes municipales et le trop court délai accordé par le règlement des bières, il lui est impossible de continuer son commerce à l'extérieur sans entrepôts. Il vient en conséquence vous prier de l'admettre à entreposer à domicile espérant que sa demande ne sera point rejetée " (¹⁹³).

POURBAIX-ROCHEZ

Fidèle Constant Pourbaix (¹⁹⁴), brasseur, fils de Amand Fidèle Pourbaix et de Marie-Philippe Bury. Il est cité brasseur en 1826, et marchand-brasseur de 1826 à 1846. Il travaillait dans la brasserie de ses parents, et il est probable qu'il leur succéda.

¹⁹¹ A.V.B. 01-02-00-87.

¹⁹² A.V.B. 01-02-00-182.

¹⁹³ A.V.B. 01-02-00-221.

¹⁹⁴ Pourbaix Fidèle Constant, né à Binche le 24-4-1803.

Il épousa à Binche le 12-4-1826, Marie Thérèse Joseph Rochez.

POURBAIX-SEGHIN

André Joseph Pourbaix, brasseur, est le fils de Amand Fidèle Pourbaix et de Marie-Philippe Bury⁽¹⁹⁵⁾.

Le 26-10-1836, il demande l'autorisation d'établir une brasserie sur une partie de terrain qu'il a acquis de la ville de Binche, Faubourg Saint-Paul, tenant à la rivière "la Samme", au chemin du boulevard assez près de la blanchisserie de la dame Vve. Huart. Il y eut une enquête commodo-incommodo le 22-11-1836. La demande fut accueillie favorablement pourvu que la cheminée de la machine à vapeur ne s'élève à plus de 11 m. du sol⁽¹⁹⁶⁾.

Suite à l'arrêté royal du 1-4-1842 qui énonce que les propriétaires d'usines doivent empierrer les abords de leur établissement, André Pourbaix-Seghin proposa le 2-9-1842 de faire paver à ses frais les cent mètres de rue longeant la brasserie qu'il vient de faire construire, la ville lui fournirait les pavés, il fournirait le sable et la main d'oeuvre⁽¹⁹⁷⁾.

En 1845, André Pourbaix fit paver le sol de la rivière qui passait dans sa propriété, aussitôt des oppositions affluèrent: Mr de Haussy estimait que ce pavement aurait pour effet de faire refluer l'eau sur la rue⁽¹⁹⁸⁾. Le commissaire voyer R. Paris écrit au bourgmestre de Binche le 26-9-1845 :

" .. J'ai été appelé par Mr Fayt et Mr Gaillard à constater le mauvais état de la rivière qui coule le long de la blanchisserie Mme Huart. J'ai reconnu nécessaire la suppression d'un pavement qu'exécute en ce moment Mr Pourbaix-Seghin sur le sol de la rivière qui passe dans sa brasserie, lequel pavement se trouve immédiatement en aval de la butte servant à la prise d'eau qui alimente la blanchisserie de la veuve Huart ... " (2).

En 1848, André Pourbaix, demande l'autorisation d'établir un moulin à vapeur de 12 cv. alimenté par la houille et destiné à l'usage d'un moulin à blé, sur la parcelle section C 65 d'une

¹⁹⁵ Pourbaix André Joseph, né à Solre-sur-Sambre le 18-4-1807.

Il épousa à Binche le 8-11-1826, Cécile Seghin.

Il décéda à Binche le 14-8-1865.

¹⁹⁶ A.V.B. 01-00-01-10, cote 472.

¹⁹⁷ A.V.B. 01-04-09-1038.

¹⁹⁸ A.V.B. 01-10-03-9. Lettre du 22-9-1845.



Brasserie Paternotte, 1894 (coll. particulière).

DÉPART DE LA BIÈRE

N°... *309* *7*

Brasserie Saint-Paul
A BINCHE.

Ayez l'obligeance
de boucher les tonneaux
s'ils sont vides

Il a été expédié par M. PATERNOTTE-LAITEM,
à M. *Wanderpepen Bourgmeister*

<i>1/2</i> Tonne de Bière <i>Jun</i>	à frs. <i>19</i>	<i>9</i>	<i>50</i>
Tonne de Bière	à frs.		

Portant le N° *505* POUR ACQUIT,

Binche, le ... *26 Janvier* ... 188 *3*

Reçu de la brasserie Paternotte.

propriété lui appartenant tenant à la Samme, au chemin du boulevard, à celui de la ruelle à Mourdreux et à Mr François Paradis. Le conseil communal s'opposa à la demande le 14-8-1848, arguant que cette parcelle n'est distante que de 20 m. du parc qui souffrirait considérablement par la fumée des machines à vapeur ⁽¹⁹⁹⁾. Le 21-10-1848 la Députation de la province de Hainaut appuyant l'Administration communale, refusa l'installation fondant son refus sur ce que la machine du Sieur Pourbaix nuirait notablement à une blanchisserie.

André Pourbaix construisit quand même le bâtiment pour la chaudière. Le Collège des bourgmestre et échevins du 17-8-1848 signale le fait à la Députation permanente du Hainaut :

"... que les batiments pour placer la machine à vapeur sont en partie construits au mépris des lois et des autorités". Le brasseur se démena contre les autorités communales et provinciales, il possédait un droit de recours auprès du ministre des Travaux publics. Une contre expertise eut lieu, l'ingénieur des mines qui en fut chargé raille les voisins opposants *".. entre autre le Sieur Monnier qui avait déclaré que la poussière faisait mourir son cerisier. Le jardin de Mr Monnier est recouvert dans toutes ses parties d'une végétation vraiment remarquable et, quant au cerisier qui se meurt, je crois qu'il serait plus exact de dire que c'est sa greffe qui a éprouvé ce malheur soit parce qu'elle a mal été faite soit parce qu'elle est étouffée par de vigoureux saules, et non par son pied qui était plein de vie"* ⁽²⁰⁰⁾. Il obtint par arrêté royal, une autorisation provisoire pour un an à partir du 21-10-1848, à condition que la cheminée de la machine à vapeur doit être construite en briques et avoir une hauteur de 30 m., pourvue à sa base d'un pavillon ⁽²⁰¹⁾.

Une autre opposition survint de la part de Mme Vve Huart qui occupait la blanchisserie. Elle craignait qu'en temps de sécheresse, les eaux de la Samme dont elle se servait pour les besoins de son établissement ne deviennent insuffisantes suite à l'usage que pourrait en faire A. Pourbaix pour l'alimentation de sa chaudière. L'ingénieur du service des mines du district de Charleroi, Jochamps, ayant ouvert une enquête et effectué un rapport au gouverneur du Hainaut le 7-10-1848, prouva qu'il n'en était rien car la pompe d'alimentation de la chaudière prenait ses

¹⁹⁹ A.V.B. 01-00-01-10 /933.

²⁰⁰ A.G.R. Mines, lère IGM 106, décembre 1849.

²⁰¹ A.V.B. 01-04-09-698.

eaux dans un puit creusé dans la cour de la brasserie ⁽²⁰²⁾. La chaudière fut construite par les Ets. Ignace Duez à Jemappes ⁽²⁰³⁾.

Le 15 août 1850 suite aux pluies torrentielles qui tombèrent sur tout le pays, la rivière la Samme déborda et inonda la brasserie dont certains bâtiments s'écroulèrent. Les caves renfermant plus de mille tonneaux furent envahies par les eaux. Le brasseur Victorien Pourbaix-Dulière (il n'est pas parent avec André Pourbaix) mit sa brasserie à la disposition de son confrère dans le besoin ⁽²⁰⁴⁾.

En octobre 1850, le brasseur demande l'autorisation au gouverneur du Hainaut d'effectuer une dérivation des eaux de la Samme afin de pouvoir exploiter plus facilement sa brasserie, il s'explique :

"Le soussigné, industriel à Binche, a l'honneur de venir vous exposer qu'il serait infiniment utile tant pour lui que pour les propriétés en amont, de pouvoir conserver en même temps que la rivière actuelle, la dérivation des eaux face à son habitation. Il serait évident, Monsieur le gouverneur, qu'ainsi dans le cas où le pont sous ses bâtiments ne pourrait prendre les eaux de la rivière, cette dérivation pourrait empêcher l'inondation des terres situées depuis les arches du moulin Mr de Haussy jusqu'à son usine. Par ce moyen on préviendrait aussi le retour de la catastrophe récente qui a entraîné la ruine de la brasserie du soussigné.

Le soussigné pense ce travail d'autant plus nécessaire que depuis la mise en culture d'une certaine étendue du bois Lecomte et depuis l'établissement de la route de Merbes, il descend continuellement plus d'eau dans la rivière de Binche. Il s'engagerait à faire à ses frais ce travail.."

De même il écrit à la Ville pour obtenir l'autorisation de faire cette dérivation " près de sa propriété cadastrée 63bis, 64, 64bis, 65. au moyen d'un aqueduc en maçonnerie établi sur la voie publique du chemin dit du Boulevard Saint-Paul à la ruelle à Mourdreux."

L'autorisation fut refusée parce qu'elle était jugée préjudiciable à la prise d'eau du Sieur Huart, car la prise d'eau est en aval et de plus elle mettrait à découvert le tuyau de plomb servant à

²⁰² A.V.B. 01-04-09-968.

²⁰³ A.V.B. 01-04-09-1038.

²⁰⁴ Journal "l'Education populaire" du 9-2-1899.

l'alimentation des fontaines publiques de la ville sur tout le long de cette dérivation, mais aussi qu'elle devrait avoir lieu sur la propriété communale en dessous du chemin des Boulevards de la porte Saint-Paul à la ruelle à Mourdreux.

Comme on le voit ce brasseur entreprenant fut souvent en conflit avec ses voisins et en butte aux tracasseries de la Ville, qui ne lui était pas trop favorable.

A son décès, Désiré Joseph, son fils continuera l'exploitation.

POURBAIX-PONSELET

Désiré Joseph Pourbaix travaillait avec son père car de 1851 à 1865 il est cité brasseur, et à partir de la mort de son père on le cite marchand-brasseur jusqu'en 1870; on le dit marchand malteur de 1871 à 1875 ⁽²⁰⁵⁾.

Le 1-2-1867, il veut agrandir son usine en achetant à la Ville de Binche une parcelle d'1 a. 27 ca. ⁽²⁰⁶⁾.

Le 13-5-1868 il sollicite l'autorisation d'établir une chaudière à vapeur de 6 cv. pour le service de sa brasserie. Il y fut autorisé le 16-5-1868 ⁽²⁰⁷⁾. La chaudière fut construite par les Ets. Coffin, Chaussée de Mons à Cureghem. Il possède des entrepôts rue de Wurtembergh (rue de la Régence). Il vendit sa brasserie en 1871 à Jules Paternotte. Il continue ses activités dans la malterie .

Il vendit la malterie le 27-7-1876, il est dit "ci-devant fabricant de malt à Binche, actuellement brasseur à Mignault".

La malterie comprend, outre ses dépendances, 1100 m. de germoirs et caves, 2 bacs, 2 tourailles à double plateau avec de grands aspirateurs, une écurie pour 5 chevaux, des remises pour voitures, etc...Deux maisons d'habitation...le tout bati sur lha. 16a. 15 ca. et jardins, section C 68a, 68b, 69, 70, tenant au parc de Binche, à la rue et à Jamez.

²⁰⁵ Pourbaix Désiré Joseph, né à Binche le 4-10-1833. Il épousa à Anderlues le 8-8-1853 Florence Octavie Ponselet (1833-1875) qui lui donna un fils, Adhémar, 3-1-1854. Ils divorcèrent à Binche le 28-12-1869. Il se remaria à la fille du corroyeur Charles Navir, Désirée Navir (1850-1879) qui lui donna 4 enfants. Il décéda à Binche le 9-10-1878.

²⁰⁶ A.V.B. 5442.

²⁰⁷ A.V.B. 01-04-09-976.

La malterie fut adjugée pour la somme de 30.000 fr. à la "S.A. Banque de Gilly" ayant son siège dans cette commune ⁽²⁰⁸⁾.

POURBAIX-DUVIVIER

Nicolas-Constant Pourbaix ⁽²⁰⁹⁾, brasseur né le 12-8-1810, fils de Amand Fidèle Pourbaix et Marie-Philippe Bury. Son fils Fidèle Alfred fut brasseur à Ecaussinnes-Lalaing.

Nous avons donné la description de sa brasserie (voir à Meunier Emile François, second mari de Marie-Thérèse Duvivier) lors de la vente de succession faite par ses enfants.

POURBAIX-LANGENDRIES

Honoré Désiré Joseph Pourbaix ⁽²¹⁰⁾, petit-fils de Jean-Baptiste Pourbaix-Cambier.

Il est cité imprimeur en 1846, cultivateur en 1847, marchand de houblon à Binche en 1849 ⁽²¹¹⁾.

Le 10-5-1859, Honoré Pourbaix, négociant à Buvrines, sollicite l'autorisation d'établir une touraille de 5 m2 pour la préparation et la conservation du houblon par l'acide sulfureux. Cette touraille serait située au lieu-dit Versailles, tenant à la maison qui longe l'avenue du chemin de fer du Centre, le chemin de grande communication de Binche à Lobbes et à Mr Wanderpepen, limite de Binche à Buvrines.

Il y eut opposition lors de l'enquête commodo-incommodo de la part de François Leroy-Bady (son concurrent) et de Adèle Dehut à cause des émanations ⁽²¹²⁾.

²⁰⁸ A.E.M. -A.C.P. 178.

²⁰⁹ Pourbaix Nicolas-Constant, né le 12-8-1810. Il épousa Marie-Thérèse Duvivier, marchande (1846-1875). Il décéda à Binche le 14-7-1846.

²¹⁰ Pourbaix Honoré Désiré Joseph, né à Buvrines le 28-3-1823 Il épousa à Charleroi Amélie Langendries.

²¹¹ A.E.M. Enr. A.C.P. 100.

²¹² A.V.B. 01-04-09-992.

POURBAIX-RENAUD

Le recensement de 1795 ⁽²¹³⁾ fait mention de Pourbaix Jean-Baptiste, brasseur de 40 ans, arrivé à Binche en 1789, époux de Victoire Renaud, 35 ans. Ils habitent et exploitent leur brasserie, rue de Steenkerke (rue Boussart) ⁽²¹⁴⁾.

Un état des fabrications de la bière fait par le bourgmestre Coquiart et l'échevin de Biseau concernant les droits perçus par les préposés de l'octroi, du 1-1. au 1-9-1817, cite :

Pourbaix Jean-Baptiste :

cuve	Chaudière	Contenance		Droits perçus
		Cuve	Chaudière	
1	1	55,80	64,20	
2	2	4,20	38	79,95 ⁽²¹⁵⁾ .

Jean-Baptiste Pourbaix retourna dans son village natal où il décéda le 7-2-1820.

POURBAIX-LECHIEN

Jean-Baptiste Pourbaix ⁽²¹⁶⁾, brasseur, fils des précédents, travailla avec son père et ensuite avec son frère Victorien.

Le 25 avril 1831, Jean-Baptiste Pourbaix-Lechien, brasseur, demande l'autorisation d'établir un dépôt en sa demeure sise au Faubourg Saint-Paul ⁽²¹⁷⁾. Ses fils Jean-Baptiste et Victorien Joseph seront brasseurs à Binche.

POURBAIX-DULIERE

Victorien Joseph Pourbaix ⁽²¹⁸⁾, fils des époux Pourbaix-Renaud. De son épouse il eut une fille, Zélie-Pauline qui épousera le brasseur Alfred Charles. Il ne se destinait pas à la brasserie

²¹³ A.V.B. 2723, cote 1231.

²¹⁴ Pourbaix Jean-Baptiste, né à Ville-sur-Haine le 23-10-1758 Il avait épousé à Binche en premières noces Marie-Thérèse Caupain, lingère qui décéda en 1788. Il se remaria le 3-2-1789 à Thieusies, avec Victoire Joseph Renaud.

²¹⁵ A.V.B. 01-02-00-87.

²¹⁶ Pourbaix Jean-Baptiste, né à Binche le 21-2-1794, y décédé le 2-5-1837. Il épousa Marie-Thérèse Lechien à Binche le 4-2-1817.

²¹⁷ A.V.B. 01-02-00-168.

²¹⁸ Pourbaix Victorien Joseph, né à Binche le 23-12-1795. Il épousa à Estinnes-au-Val Adrienne-Lambertine Dulier le 4-8-1827. Il décéda le 15-9-1851.

puisqu'on le trouve clerc de notaire vers 1817. Mais il est cité marchand brasseur en 1828.

Le 8-1-1830 Victorien Pourbaix désire établir dans sa cave, rue de Steenkerke, un entrepôt pour la bière de sa fabrication.

Nous avons cité le désintéressement de Victorien Pourbaix lors des inondations qui ravagèrent la brasserie d'André Pourbaix en août 1850.

Le 20-1-1851, la Députation permanente du Hainaut délibéra :

"vu la demande du Sr Victorien Pourbaix-Dulier, marchand brasseur, sollicitant d'établir dans sa brasserie un moulin à moudre le blé, l'orge et la drêche, mu par une machine à vapeur de 6 cv., déclare autoriser laditte machine à vapeur à condition que la cheminée atteigne 20 m. de haut." ⁽²¹⁹⁾.

Cette machine était d'abord établie au moulin Gouverneur à Courcelles, la chaudière a été allongée dans les ateliers du Sr Lion à Battignies et a subi une nouvelle épreuve qu'elle a bien supporté ⁽²²⁰⁾. Les adjudications au rabais de la Commission des Hospices de la Ville de Binche renseigne qu'il remporte l'adjudication:

Le 5-11-1850, Victorien Pourbaix, Md brasseur, 5fr l'hl. pour 200 hl de bière. Après son décès, son épouse continua l'exploitation car on trouve une nouvelle adjudication le 5-12-1851 :

Adrienne Dulière Vve Pourbaix, 5,2 fr. l'hl. pour 200 hl. de bière.

PRIEURE DE PRISCHES

L'abbaye de Marchienne sur la Scarpe possédait à Battignies un établissement dénommé la prévôté de Prisches ⁽²²¹⁾. Une brasserie y était attenante. En 1745, le bâtiment tombait en ruine. La brasserie prit feu, elle fut rebâtie au prix de 1022 florins. Le fermier locataire était Joseph Deurbages; le 31-5-1752 son bail précise:

"Ledit Deurbage devra entretenir les batimens de cest refuge, pourra brasser sa bière à la brasserie dudit père prévost sans payer la brasserie."

²¹⁹ A.V.B. 01-04-09-1039.

²²⁰ A.V.B. 01-04-09-1039.

²²¹ BERLIERE U., *La prévôté de Prisches à Battignies lez Binche*, Dans: A.C.A.M. 1895, t.24, pp.154-168.

L'inventaire des biens du prieuré effectué le 18-7-1786 stipule que celui-ci comprend une brasserie, une pièce de terre à usage d'houblonnière.

La brasserie située à l'entrée de la prévôté existe toujours, elle est transformée en métairie

QUATRE FILS AYMONT (DU FRASNES)

Le compte du Domaine de 1559 stipule :

"..pour.. brassins brassez en la chambre et brasserie Jacques du Frasnes en quoy l'on prend chacun brassin 22 lots de cervoise sans malenghien que tient à ferme à tel terme de trois ans Guillaume le Nain pour le prix de 15 solz blancs chacun brassin.." (222).

Le compte du Domaine de 1606 renseigne Médart Wincq pour 65 brassins brassés dans la brasserie des Quatres fils Aymont appartenant a la veuve Jacques de Frasne (223).

En 1609 cette brasserie est dite appartenant à la veuve Remy de Frasne et tenue à ferme par Mre. Jaspas Manton (224).

En 1613, c'est Jean Brasseur le fermier (225).

Mais en 1631 le compte dit néant, mise à autre usage (226).

RAUCROIX

La brasserie Raucroix se tenait près du moulin Saint-Paul (227).

RECOLLETS

Sous le régime français l'affiche de vente des biens nationaux signale pour le couvent des Récollets que la brasserie du couvent se trouvait le long du mur du rempart jusqu'à la ligne qui fait la séparation avec le jardin (228).

Un extrait des arrêtés de l'Administration centrale du Département de Jemappe daté du 21 frimaire an V cite :

"... Vu la lettre de l'administration municipale du Canton de Binch par laquelle elle donne avis que les Récollets dudit Binch ont vendu différents ustensils de leur brasserie et envoyé les pièces produites par les dits religieux pour prouver leur propriété individuelle de ces objets

²²² A.G.R.- C.C. 8919.

²²³ A.G.R.- C.C. 8963.

²²⁴ A.G.R.- C.C. 8966.

²²⁵ A.G.R.- C.C. 8970.

²²⁶ A.G.R.- C.C. 8987.

²²⁷ A.E.M. Hotellerie Saint-Nicolas, compte de 1634-1635.

²²⁸ A.E.M. P 1145.

Vu l'avis du citoyen Guillemot , directeur de l'enregistrement et du domaine national à Mons lequel estime qu'il ne peut ajouter foi aux déclarations des dits religieux et que les chaudières et chaudrons vendus au Cen Haumont, chaudronnier à Thuin, doivent être par lui restitués ou payés entre les mains du receveur des domaines sauf son recours contre les dits récollets.

Considérant que les pièces produites par les récollets ne sont que des copies d'actes sous seing privé de leur déclaration et de la vente des dits effets au Cen Haumont qu'il ne peut nullement y apporter foi et que les objets faisant partie de la brasserie dudit couvent sont réservés à la République.

Arrete après avoir entendu le commissaire du directoire exécutif:

Le Cen Haumont chaudronnier à Thuin est tenu de rapporter au couvent des récollets supprimé de Binch les chaudières et les chaudrons provenant de la brasserie dudit couvent à lui vendus par les ex religieux ou d'en verser entre les mains du Cen Melsnyder receveur des Domaines, le prix suivant l'estimation faite par un expert que nommera ledit receveur.

Signé : S. Gallardin, Defacq, Deneufcourt " (229).

ROCHY

Le brasseur Rocq Rochy est cité lors de la pétition des brasseurs binchois vers 1635. ⁽²³⁰⁾.

ROSE

La brasserie de la rose a été ruinée lors du siège de Binche en 1554. Les comptes du Domaine la citent pour mémoire depuis lors.

Le compte de 1555 dit que la brasserie de la Rose s'appelait auparavant Saint-François et qu'elle est ruinée ⁽²³¹⁾.

ROULEZ

Rodolphe-Oscar Roulez ⁽²³²⁾ dit Oscar, malteur, acheta l'ancienne malterie de Désiré Pourbaix, jouxtant la brasserie Paternotte.

Ses fils, Ludovic ⁽²³³⁾ et Eugène ⁽²³⁴⁾ l'aidaient.

²²⁹ A.E.M. P 1144.

²³⁰ A.V.B. 00-00-01-13.

²³¹ A.G.R.-C.C. 8914.

²³² Roulez Rodolphe-Oscar Roulez dit Oscar, malteur né à Binche le 4-3-1859, fils Eugène et de Caroline Gaillard.

²³³ Roulez Ludovic, né à Binche le 27-1-1888.

Le 14 avril 1931 Oscar Roulez écrit à l'administration communale pour solliciter le rachat par la Ville de la malterie :

"J'exploitais depuis de très nombreuses années une malterie ... mon industrie a été partiellement détruite par un incendie survenu le 20 décembre 1930, je dois reconstruire mon usine le plus tôt possible... il s'agit d'une malterie dont l'objet est la fabrication du malt, les appareils dont je me sers sont un train diviseur pour le nettoyage des grains verts, dégrumeur, polisseur pour le malt, concasseur, générateur de la force de 8 HT... les produits en magasin sont approximativement de la quantité de 1.000.000 de kg. J'emploie normalement 4 ouvriers... Il y a des installations d'aspirateurs pour les poussières, un ventilateur pour supprimer la main-d'oeuvre sur le plateau de touraille.

L'administration communale voulait dégager l'enceinte fortifiée de la ville, elle s'intéressa donc au projet demandé par le malteur, le conseil du 20-3-1931 désigna l'avocat Maurice Cambier pour ester en justice pour l'aquisition amiable des restes de la malterie. Une réunion eut lieu le 28-4-1931 avec le Collège des bourgmestre et échevins, Oscar Roulez proposa la vente de la malterie en deux lots:

1) La malterie et la maison incendiées, pour 250.000 fr.
2) Les germoirs qui sont restés intacts, pour 150.000 fr. Le terrain serait échangé contre un terrain appartenant à la Ville sis en face de l'immeuble incendié, les matériaux restant seraient enlevés par O. Roulez qui en resterait propriétaire.

Le 1er mai 1931, après de longues palabres, le Conseil proposa la tout pour 277.000 fr., donnant en échange le terrain acquis par la Ville récemment à Mr Paternotte. Mr Roulez aura les matériaux qu'il devra enlever. La Ville peut ainsi dégager les remparts. Il demande l'établissement d'une nouvelle malterie.

Le 5-5-1931 eut lieu une enquête commodo-incommodo afin d'établir la malterie sise 30-32 Faubourg Saint-Paul ⁽²³⁵⁾.

Oscar Roulez et son fils Eugène érigèrent la nouvelle malterie sur un terrain qu'ils échangèrent avec la ville de Binche en vertu d'un acte administratif passé devant le bourgmestre de Binche le 19

²³⁴ Roulez Eugène, né le 13-4-1889. époux de Marguerite-Marie Hauchamp (A.V.B. 3308).

²³⁵ A.V.B.01-04-09-691.

septembre 1931. Ils offrent à la Ville un terrain de 17 a. 57 ca et la Ville leur donne un terrain qui lui appartient depuis peu.

Le 26-6-1931, les entrepreneurs Emmanuel Cottin et fils sont autorisés à installer une voie ferrée Decauville sur la voie publique pour la durée des travaux de destruction et de reconstruction de la malterie.

SAINT-ANTOINE (Haute chaussée)

Le compte du Domaine renseigne en 1559 :

"..pour .. brassins brassez en la grande brasserie de Saint Anthoine que quelques des maîtres tiennent à ferme pour le terme de trois ans pour le prix de 13 s.9 d. blancs chacuns brassins.." (236).

Le compte de 1606 renseigne Anthoine Harlet pour 40 brassins et 6 brassins pour Jean du Maret (237).

En 1609, c'est Jean du Maret "ou pend pour enseigne Saint Anthoine, sur la haulte cauchie" qui est le brasseur, le fermier de maltôte étant Estienne Royart (238).

En 1613 la brasserie est tenue à ferme par Anthoine Vinçotte et Gabriel Bodart (239).

Le compte de l'année 1625 de l'hôpital Saint-Pierre cite:

"De la vesve Pierre Dessars et Anthoine Losenghe, sur leur maison, cellier et brasserie en la Haulte cauchie avant l'issue de la Callerie doibt..." (240).

La brasserie Anthoine Losenghe est affermée pour les maltôtes en 1631 par Pierre Lengrand (241).

SAINT-ANTOINE (hors la porte Saint-Paul)

La brasserie de Saint-Antoine hors la porte Saint-Paul appartenant à la veuve Léger Carlier est tenue à ferme par :

En 1559 : Jehan Lespoix (242).
1606 : Louis Danvaing (243).
1609 : Jean Noyelle (244).

²³⁶ A.G.R. - C.C. 8919-8930-8931.

²³⁷ A.G.R. - C.C. 8963.

²³⁸ A.G.R. - C.C. 8963.

²³⁹ A.G.R. - C.C. 8963.

²⁴⁰ A.G.R. 11-00-66-40.

²⁴¹ A.G.R. - C.C. 8987.

²⁴² A.G.R. - C.C. 8918.

²⁴³ A.G.R. - C.C. 8963.

- 1613 : Gilles Boulart ⁽²⁴⁵⁾.
1631 : Anthoine Posteau ⁽²⁴⁶⁾.

SAINTE BARBE/ LE CYGNE

En 1539-1543 on cite "... pour ... brassins brassez en la chambre et brasserie Thomas Larmoyeur à l'enseigne Sainte-Barbe". La ferme des maltôtes de cette brasserie est allouée en:

1539-1542 à Gilles Bernoye ⁽²⁴⁷⁾.

1543 à François Troye ⁽²⁴⁸⁾.

1545 à Jehan du Peroix et Franchois Troye ⁽²⁴⁹⁾.

Cette brasserie appartient ensuite à Collart Larmoyeur jusqu'en 1555, cette année là c'est Damien Andrieu le fermier.

De 1556-1560 à 1572-1573 on cite :

"Pour ...brassins brassez en la chambre et brasserie SainteBarbe appartenant à Pierre de Brabant au lieu de Collart Larmoyeur, .. et que tient à nouvelle ferme...Damien Andrieu en 1555, Jehan Pittepan en 1559, Jehan de Jeumont en 1572-1573 ⁽²⁵⁰⁾.

Le compte de 1572 renseigne que la brasserie prit alors une nouvelle enseigne: "... la brasserie Saincte-Barbe, qu'on dist à présent le Cygne .." Le compte de 1579 signale qu'on n'y brassa rien ⁽²⁵¹⁾. En 1606 la brasserie du cygne est tenue par Pierre Pattigniez, elle appartient alors à André de Bachoit ⁽²⁵²⁾.

SAINTE-HUBERT

En 1572-1573 on cite: "...Pour ...brassins brassez en la chambre et brasserie de Saint-Hubert appartenant à Baulduin Deppe que tiennent à ferme Michiel Cochart et Ambroise Gard...." ⁽²⁵³⁾.

Le compte du Domaine de 1579 signale que cette brasserie se situe hors la porte de Méliion, qu'elle appartient à Baulduin Deppe et qu'elle est ruinée et non encore réédifiée ⁽²⁵⁴⁾.

²⁴⁴ A.G.R. - C.C. 8966.

²⁴⁵ A.G.R. - C.C. 8970.

²⁴⁶ A.G.R. - C.C. 8987.

²⁴⁷ A.G.R. - C.C. 8899-8900.

²⁴⁸ A.G.R. - C.C. 8902.

²⁴⁹ A.G.R. - C.C. 8904.

²⁵⁰ A.G.R. - C.C. 8919-8930-8931.

²⁵¹ A.G.R. - C.C. 8937.

²⁵² A.G.R. - C.C. 8963.

²⁵³ A.G.R. - C.C. 8919.

SAINT-RENIER

En 1505-1506: "...pour .. brassins brassez en la cambre de Simon de Saint-Renier... que tient à ferme Jehan Huon.." (255).

SANGLIER

Le citoyen Sanglier déclare 34 hl. de contenance pour la chaudière de sa brasserie le 18-4-1804.

SEMETH

En 1495 on signale que la brasserie de Gilliart Semeth fut auparavant celle de Servaix Andrieu. De 1495 à 1498 elle est affermée pour les maltotes à Jehan de Ghoy (256), puis à Marie Ursmer Cannart en 1499 (257).

Les comptes du domaine précisent qu'on n'a rien brassé à la brasserie de Gilliart Semeth à partir de 1505 (258).

SŒURS NOIRES

Il y avait une brasserie au couvent des Sœurs noires au Faubourg Saint-Jacques, l'affiche de vente des biens nationaux concernant ce couvent en 1794 (n° 110) en fait foi.

STUELLE

Le brasseur Estienne Studelle succéda à Jean Thiry, le compte de 1631 en témoigne; le fermier des maltotes de cette brasserie est alors Anthoine Jeunet (259).

TAYENNE

La cambre Gilliart Tayenne était tenue à ferme par Collart Lescailler en 1495-1498 et par Jehan Busquin en 1499 (260).

TÊTE D'OR

En 1631 la brasserie de la tête d'or est tenue par Anthoine Posteau (261).

²⁵⁴ A.G.R. - C.C. 8937. Idem en 1906, 8966.

²⁵⁵ A.G.R. - C.C. 8866.

²⁵⁶ A.G.R. - C.C. 8856 à 8859.

²⁵⁷ A.G.R. - C.C. 8860.

²⁵⁸ A.G.R. - C.C. 8966 et suivants.

²⁵⁹ A.G.R. - C.C. 8987.

²⁶⁰ A.G.R. - C.C. 8856 à 8860.

²⁶¹ A.G.R. - C.C. 8987.

A partir du 1-1-1679 la brasserie de "la teste d'or" est affermée pour 3 ans à Pierre Courtois. Elle appartient alors aux représentants Jean Del Forge ⁽²⁶²⁾. Cette brasserie est située à côté de l'hostellerie de l'Ange près de la grande fontaine ⁽²⁶³⁾.

THIRY

Le compte du Domaine de 1613 précise que la brasserie qui fut celle d'Anthoine de Brabant appartient à Jean Thiry. Elle est affermée à Jean Giloteau ⁽²⁶⁴⁾.

Par la suite on peut lire dans le compte de l'année 1625 de l'hôpital Saint-Pierre :

"..Des hoirs Jean Thiry sur leur maison et brasserie du marché tenant à Louis Saint-Paul et à la vesve Henry Desaulx.." ⁽²⁶⁵⁾.

Le compte du Domaine renseigne " la chambre et brasserie quy fut Jean Thiry, tenue à ferme par Catherine Bernoye pour le terme de trois ans commençant le 3 d'aoust 1607" ⁽²⁶⁶⁾ et celui de de 1631 dit "la chambre et brasserie qui fut Jean Thiry, présentement Estienne Studelle..." ⁽²⁶⁷⁾.

VILLE

"Pour ...brassins brassez en le cambre et brasserie de la ville au dessous de la porte Saint-Pol.."

Cette brasserie est affermée au plus offrant :

de 1520 à 1524 :	Godefroid de Trahegnies ⁽²⁶⁸⁾ .
En 1525 :	Collart Tayenne ⁽²⁶⁹⁾ .
De 1539 à 1542 :	Pierart Thierry ⁽²⁷⁰⁾ .
En 1543 :	Jehan Rigard ⁽²⁷¹⁾ .
En 1545 :	Baulduin le Cocq ⁽²⁷²⁾ .

²⁶² A.G.R. - C.C. 9019.

²⁶³ A.G.R. - C.C. 9058.

²⁶⁴ A.G.R. - C.C. 8970.

²⁶⁵ A.V.B. 11-00-66-40.

²⁶⁶ A.G.R. - C.C. 8966.

²⁶⁷ A.G.R. - C.C. 8987.

²⁶⁸ A.G.R. - C.C. 8881 à 8883.

²⁶⁹ A.G.R. - C.C. 8884.

²⁷⁰ A.G.R. - C.C. 8899, 8900.

²⁷¹ A.G.R. - C.C. 8902.

²⁷² A.G.R. - C.C. 8904.

Le compte de 1560 dit :

"..Quant à la brasserie de la ville pour le terme de ce compte n'y a rien esté brassé en tant qu'elle a esté ruynée par la prinse de Binch et non encore réédifiée" (²⁷³).

Elle fut rebâtie car les comptes de 1572-1573 citent :

En 1572, 1573 : Ambroise Grart (²⁷⁴).

93. WILLEMOTTE

En 1679 la brasserie Nicolas Willemotte est dite mise à autre usage (²⁷⁵).

²⁷³ A.G.R. - C.C. 8919.

²⁷⁴ A.G.R. - C.C. 8930-8931.

²⁷⁵ A.G.R. - C.C. 9019.

LA DISTILLERIE

Afin d'empêcher les disettes et le gaspillage des grains, et qu'on les employât à la fabrication des boissons alcooliques, le gouvernement des Pays-Bas autrichiens ordonna en 1720, la destruction des fourneaux et des chaudières propres à la distillation.

La distillerie ne réapparaîtra qu'à la fin du XVIIIe siècle et sous le régime français.

Le 11 germinal an 3 (1-3-1795), suite à un arrêté de l'administration centrale, les citoyens Turlot et Cohendos, députés de la municipalité de Binche, visitèrent les fabricants de genièvre. Après avoir vérifié l'état des scellés apposés sur les alambics en vertu de l'arrêté du 22 nivôse, chez les citoyens Leclercq et Dumolin, ils les enlevèrent et les déposèrent à la maison communale ⁽¹⁾.

Le recensement de 1797 ne renseigne pourtant qu'un seul distillateur : Dominique Leclercq ⁽²⁾.

Le 8 nivôse an 10 (29-12-1801), le sous-préfet de Charleroi oblige les distillateurs de genièvre de la ville à employer dans leur distillation, le seigle et autres grains "manuables".

Le maire et l'adjoint, se rendirent alors chez Louis Degueldre et Leclercq, distillateurs, ils firent l'état des grains et mélanges qu'ils trouvèrent ⁽³⁾.

Il y avait 4 distilleries de genièvre en 1834 ⁽⁴⁾.

La Ville de Binche édicta le 1-7-1853, un règlement de perception de l'octroi sur le genièvre ⁽⁵⁾.

La fabrication d'alcools disparut de la ville jusqu'en 1937, Jules Daminet demanda alors la permission d'installer une fabrique de liqueurs spiritueuses.

¹ A.V.B. 01-00-01-1.

² A.V.B. 2723.

³ A.V.B. 01-00-01-1.

⁴ VANDERMAELEN P., *Dictionnaire géographique du Hainaut*, Bruxelles, 1834, p. 73.

⁵ A.V.B. 01-00-01-12, cote 1227.

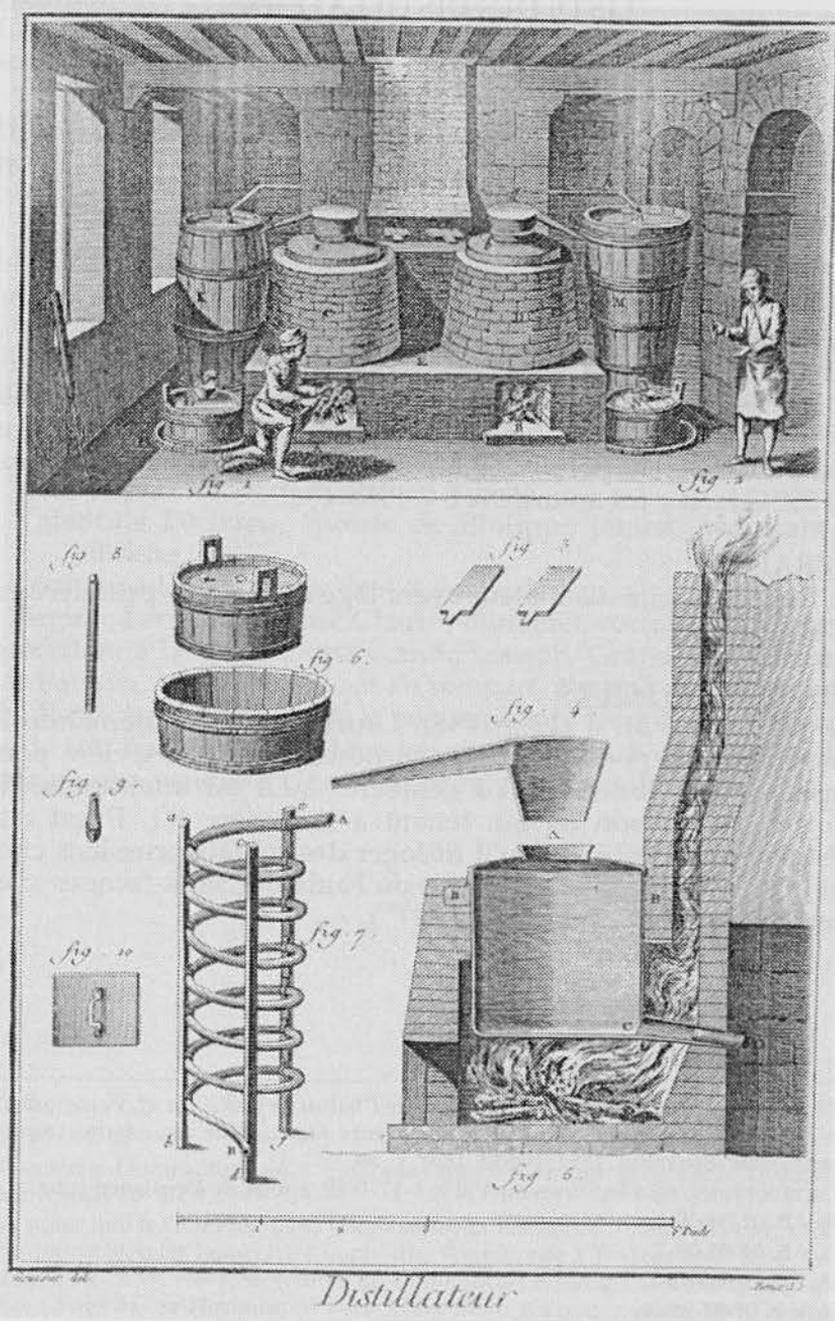


Planche de l'Encyclopédie de Diderot.

LISTE DES DISTILLATEURS

BARAS

L'Almanach du Commerce et de l'Industrie de 1851, 1857 ne cite qu'un distillateur : Baras ⁽⁶⁾.

DAMINET JULES

Le 24 août 1937, Jules Daminet ⁽⁷⁾ demande l'autorisation d'établir au n° 11 et 13, rue Neuve, cadastre B 842m, un atelier à fabriquer des eaux gazeuses, comprenant les machines et appareils mus par deux moteurs électriques d'1/2 et 1 HP., ainsi qu'une fabrique de liqueurs spiritueuses par simple coupage, comprenant un dépôt de 200 litres max. d'alcool éthylique à plus de 55° G.L.. Il y fut autorisé le 8-7-1938. ⁽⁸⁾.

DEBAIX D.

D. Debaix est cité distillateur ayant logé des soldats prussiens en 1815 ⁽⁹⁾.

DEGUELDRE LOUIS

Le 27 ventôse an 6 (17-3-1798), Louis Degueldre demande la permission de pouvoir tirer l'eau nécessaire de la rivière pour l'usage d'une "brasserie au genièvre" qu'il est intentionné de construire sur son terrain tenant à la rivière ⁽¹⁰⁾. Il est cité distillateur en 1815 lorsqu'il fit loger des soldats prussiens chez lui ⁽¹¹⁾. Il habitait dans une ferme du Faubourg Saint-Jacques avec son épouse Ferdinande Stocquart ⁽¹²⁾.

⁶ TARLIER H., *Almanach du Commerce et de l'Industrie* publié par H. Tarlier avec le concours du gouvernement sur les documents fournis par les administrations communales, Bruxelles, 1851, p. 612. 1857, p. 84.

⁷ Daminet Jules, né à Estinnes-au-Val le 6-12-1888, époux de Delplancq Julia.

⁸ A.V.B. 01-04-09-...

⁹ A.V.B. 01-02-09-3.

¹⁰ A.V.B. 01-00-01-1.

¹¹ A.V.B. 01-02-09-3.

¹² Généalogie Derbaix, p. 42.

DUMOLLIN CHARLES

Charles Dumollin est cité distillateur le 11 germinal an 3 ⁽¹³⁾ (voir supra).

HUART FERDINAND

Ferdinand Huart, est cité distillateur, il logea des soldats prussiens en 1815 ⁽¹⁴⁾.

LECLERCQ DOMINIQUE

Le recensement de 1797 cite Dominique Leclercq, 29 ans, distillateur d'eau de vie ⁽¹⁵⁾, demeurant Grand-rue, arrivé à Binche en 1793 et son épouse Caroline Mercier, 32 ans ⁽¹⁶⁾. Le 12-10-1851 devant le notaire Auguste Fontaine et à la requête de :

- Charlotte Leclercq, veuve Léandre Jadot, cultivatrice à Péronnes.
- Melle Sophie Leclercq, rentière à Binche.
- Valentine Leclercq, épouse de Philippe Jamez, négociant à Binche.
- Ursmarine Huart, veuve de Adrien Leclercq.
- Virginie Leclercq, épouse Charles Buisseret, corroyeur à Binche, procèdent à la vente d'une grande maison, Grand-rue, tenant à Mr Paradis, à Mr Termolle et au rempart, à usage d'habitation et de distillerie, provenant de la succession de Dominique Leclercq et de son épouse Sophie Mercier, distillateurs, leurs parents. La maison sera vendue à Ursmer Lebrun, fermier à Binche ⁽¹⁷⁾.

¹³ A.V.B. 01-00-01-1.

¹⁴ A.V.B. 01-02-09-3.

¹⁵ Leclercq Dominique, né à Chapelle-lez-Herlaimont vers 1767. Décédé à Binche le 13-10-1818.

¹⁶ A noter que R GOFFIN, dans ses *Généalogies nivelloises. Famille Mercier*, t.XVI, p. ... donne Mercier Françoise-Joseph, dite Sophie, née à Trazegnies le 29-4-1765, morte à Binche le 7-6-1856, femme de Dominique Leclercq, fabricant distillateur, né à Chapelle-lez-Herlaimont vers 1767, fils d'Augustin et de Marie-Joseph Rectem.

¹⁷ Archives du notaire Babusiaux.

LE COMMERCE DU VIN

Le négoce du vin est un élément important du commerce alimentaire de la ville de Binche.

Le vin était un produit de grande consommation utilisé surtout au château. On sait que Binche était le douaire des dames régnantes du comté, on connaît les vins employés à la cour entre 1345 et 1404 ⁽¹⁾, on les faisaient venir de France ⁽²⁾, en particulier de Bourgogne ⁽³⁾, de Beaune notamment; du vin de Rivière (Namur) ⁽⁴⁾. On l'achetait à Mons ⁽⁵⁾, à Namur ⁽⁶⁾, ou aux nombreux taverniers de la Ville ⁽⁷⁾.

Le débit des vins était taxé en gros ou au détail dans la ville et ses environs, ainsi que tous les fûts et tonneaux.

En 1372, pour établir et acquitter la taxe d'afforage, avant la mise en perce des tonneaux, il fallait ouvrir le cellier ou la cave, aux investigations des jurés. Ce que refuse Collart Darras qui a tardé à obéir "aussitôt que les jurés le lui ont dit" ⁽⁸⁾ :

" De Collart Darras qui pour afforer sen vin, ne veut ouvrir sen cohier, tantost que dit li fu des jurés et pour ce en fu jugiés à 20 s.t."

Au fil du temps, le magistrat de la ville offrait des vins lors de diverses manifestations, les comptes de massarderie nous font connaître les marchands de vins chez qui l'on s'approvisionnait.

Nous ne citerons que deux exemples, les relever tous demanderait trop d'espace :

En 1728-1729:

"A Joseph Brehy a été payé la somme de 18 l., 4 s., pour 13 bouteilles de vin de champagne beues sur l'hotel de cette ville avec monsieur le président du conseil, monsieur l'abbé de Lobbes et autres messieurs le jour de la cérémonie de l'ouverture de la chasse de Sainte-Amalberge pour en tirer une parcelle pour son Altesse Sérénissime l'Archiduchesse notre gouvernante.."

¹ PIERARD C., *Les Douaires de Jeanne de Brabant*.

² A.G.R. C.C. 8766, f° 36 v° 37.

³ A.G.R. C.C. 39354, f° 13 v°.

⁴ A.G.R. C.C. 8766, f° 36 v°, 37.

⁵ A.G.R. C.C. 8766, f° 36 v°, 37.

⁶ A.G.R. C.C. 8767, f° 31 v°.

⁷ Voir chapitre la brasserie.

⁸ ROLAND E. *La justice à Binche et dans sa prévôté (1372-1380)*, Commentaires de S. GLOTZ, in *Cahiers binchois* n° 2, 1979, p. 5 et p. 23.

A Louis Dacerne a été payé la somme de 13 l. pour quatre bouteilles de vin de Bourgogne et 4 quatre bouteilles de vin de Champagne gris, beues sur l'hotel de ville le jour du passément des fermes.." (9).

Le négoce du vin se fit plus important à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Bien que divers marchands de vins soient établis dans la ville, c'est la famille Leroy qui exerça principalement ce négoce, et ce par tradition familiale.

LISTE ALPHABETIQUE DES NEGOCIANTS DE VINS BINCHOIS

BLAIRON

Charles Blairon (10) fut marchand de vin sous le régime français.

Il arbora le 5-9-1830, le drapeau national à l'hôtel de ville et participa comme commandant en second des Volontaires binchois, au combat du parc de Bruxelles (11). Il finit sa vie comme rentier, demeurant n° 15 rue des Promenades.

En 1830, Henry Blairon, son fils, marchand de vin, porta lui aussi le drapeau aux trois couleurs à travers la ville (12).

Louis-Charles Blairon (13), négociant en vins sur la Grand-rue (relevé au n° 558 pour la période 1856-1870 et ensuite, au n° 476, même rue. Il est possible que la numérotation soit changée), administrateur des hospices.

Cette maison est citée de 1861 à 1873 (14).

Sa fille Charlotte épousa Augustin-Nicolas Gallot (15). Ce dernier continua le commerce du vin de ses beaux-parents.

DAMINET

Maison fondée en 1880.

Bien que Jules Daminet (16) soit repris comme distillateur, sa maison de commerce sise 14 rue des Archers, est connue aussi pour la vente des

⁹ A.V.B. 00-01-00-144.

¹⁰ Charles Blairon, ° Binche 18-1-1764, y + 1-12-1850, x Marie-Henriette Mabilille, ° Taisnières-sur-Hon 1774, † Binche 1812.

¹¹ *Courrier des Pays-Bas*, n° 252, 9-9-1830.

¹² *Idem*.

¹³ Louis-Charles Blairon, ° Binche 10-6-1803, y + 16-1-1870, x Huart Amélie-Joséphine, propriétaire, ° Anderlues 10-3-1807.

¹⁴ *Almanach du commerce et de l'industrie*

¹⁵ Charlotte-Henriette Blairon, ° Battignies 14-11-1840, y x 10-1-1866, Augustin-Nicolas Gallot, ° Thuillies 5-10-1838.

¹⁶ Jules Daminet, ° Estinnes-au-Val 12-4-1888, x Delplancq Julia, ° Estinnes-au-Val 6-12-1888.

vins. Ses entrepôts sont situés 6 rue de la Régence. Il y était toujours établi en 1960.

DEHAVAY

La maison "Dehavay frères" est citée pour la commune de Battignies en 1870 et 1873 (17).

Joseph, Victor et Catherine Dehavay tenaient leur commerce de vin face à la chapelle Sainte-Anne, dans la maison cadastrée A. 184, maintenant Maison Michel, commerce de fruits et légumes. C'était Victor qui dirigeait l'entreprise (18).

DUMONT-NAVIR

Armand Dumont (19) était marchand de vin et de liqueurs au n° 5 de la rue de Biseau entre 1930 à 1945.

PROIGNU

Mr Froignu dit l'Abbé, est cité marchand de vin en 1799. Des réunions anti-françaises eurent lieu chez lui (20).

GOFFAUX

Antoine-Joseph Goffaux fils François Goffaux-Bury, fonde son négoce de vin, rue des Pelletiers, en 1769. Il y est toujours mentionné en l'an IV. Il exerça son métier jusqu'en 1803. Il est l'auteur de la lignée des marchands de vins Leroy (21).

GOFFAUX

François-Ursmer Goffaux (22), marchand de vin établi rue de la Binche, face à la gendarmerie, possède l'immeuble cadastré B. 229. On le retrouve établi ensuite rue Halle aux Filets.

Il est cité propriétaire, receveur, pensionnaire, conseiller communal, membre du bureau de bienfaisance.

Jules-Alcide Goffaux (23) son fils, est cité marchand de vins de 1861 à 1873 (24).

¹⁷ *Almanach du commerce et de l'industrie.*

¹⁸ Victor-Alexandre Dehavay, ° Battignies 181-1841, y † 18-1-1890.

¹⁹ Armand Dumont, ° Anderlues 25-8-1899, x Binche 29-5-1926, Navir Marie-Jeanne, ° Binche 16-8-1896.

²⁰ MILET A., *Réactions binchoises lors des élections de 1797 à 1799, dans le département de Jemappes, in Cahiers binchois, n°14, 1996, p.65.*

²¹ Antoine-Joseph Goffaux, x Binche 3-11-1773, Marie-Ursmarine-Rose Hamaide, y ° 13-12-1747, fille de François Hamaide-Paternostre.

²² François-Ursmer Goffaux, ° Binche 22-8-1779, x Marie-Thérèse Carnières, ° Trazegnies 24-10-1783, + Binche 1-8-1863, rentière.

²³ Jules-Alcide Goffaux, ° Binche 8-8-1875.



Binche — Maison Albert Leroy
La grande cave



Binche — Maison Albert Leroy
Le Balcon, une des caves coupées

HAMAIDE

Jean-François-Joseph Hamaide et son épouse Marie-Thérèse Paternostre furent marchands de vin à Binche au XVIIIe s.

Leurs deux beaux-fils, Antoine Goffaux et Charles Monoyer furent à leur tour marchands de vins.

LAURENT

La maison E. Laurent, marchand de vin est citée dans l'Almanach du commerce et de l'industrie de 1868 à 1873 au moins.

LEROY

HUGUES-ALBERT LEROY

Hugues-Albert Leroy, épousa Ursmarine Goffaux fille d'Antoine Goffaux-Hamaide ⁽²⁵⁾. En 1803, il continua le commerce de ses beaux-parents, 13 rue des Pelletiers, jusqu'à son décès.

Son épouse lui donna 13 enfants.

Il fut greffier du juge de paix de Binche et contrôleur des contributions directes et des accises de la ville de Binche.

Son épouse continua le négoce jusqu'en 1842.

M. LEROY-LEFRANCQ

Ursmer-Joseph Leroy ⁽²⁶⁾ fils des époux Hugues-Albert Leroy-Goffaux, exerça le négoce du vin de 1842 à son décès. Il est marchand de vin dans la maison cadastrée A.177. à Battignies (22 rue des Pastures).

ALBERT LEROY-GREGOIRE

⁽²⁷⁾ Albert-Adrien Leroy, fils Ursmer-Leroy-Lefrancq, fut marchand de vins de 1892 à 1919.

Il eut 3 enfants: Louise ⁽²⁸⁾, Gabrielle ⁽²⁹⁾ et Emile ⁽³⁰⁾. Ce dernier fut à son tour marchand de vin.

²⁴ *Almanach du commerce et de l'industrie*

²⁵ Hugues-Albert Leroy, ° Waudrez 15.9.1769, + Anderlues 2-4-1836, x Battignies 29 thermidor an 11 (13-8-1803), Goffaux Adélaïde, ° Binche 30-10-1786, y + 283-1875.

²⁶ Ursmer-Joseph Leroy, ° Binche 10-3-1820, x Binche 17-6-1851, Lefrancq Julie, ° Binche 215-1825.

²⁷ Albert-Adrien Leroy, ° Binche 2-4-1834, y + 20-10-1927, x Binche 22-6-1880, Louise-Flore-Pauline Grégoire.

²⁸ Louise Leroy, Binche ° 22-7-1889.

²⁹ Gabrielle Leroy, ° Binche 9-1-1904.

Albert Leroy acheta la magnifique demeure appelée depuis "le Balcon Leroy", rue de Million (actuelle rue Lucien Roland).

Cette construction à deux niveaux actuellement divisée en trois demeures fut érigée en moëllons de grès et briques, comporte 17 travées séparées par des pilastres, derrière une terrasse ou "balcon" où s'ouvrent de grandes caves à vins.

En effet, Albert Leroy fit creuser et construire "la grande cave" destinée à recevoir les fûts de Bordeaux ou de Bourgogne qu'il soignait et élevait jusqu'à leur mise en bouteille.

Albert Leroy fit appel à l'architecte Ad. Hecq pour la construction d'une nouvelle cave à vins à proximité de son établissement. Deux taudis accolés au rempart furent démolis. Le permis de bâtir fut accordé le 9-3-1904 (DURIEUX G. *Exposition sur l'architecture binchoise de 1850 à 1950*, Binche 1999).

En 1910 Albert Leroy achète la maison située au centre du "Balcon", la rénovation qui s'en suivit vit également la construction de nouvelles caves.

En 1912 eut lieu l'inauguration et bénédiction solennelle du souterrain dit Saint-Ursmér à l'intérieur du rempart qui longe la rue des Boulevards, sur une longueur de 55 m. et une largeur de 3 m. Ce souterrain est bordé de 200 loges pouvant contenir 400 bouteilles de vin (³¹).

ALBERT LEROY-GREGOIRE s.p.r.l.

La S.P.R.L. "*Maison Albert Leroy-Grégoire*" fut constituée devant le notaire Charles Derbaix le 12-7-1936 pour une durée de 30 ans (³²).

Emile Leroy, veuf d'Alice Roussel, gérant de la société étant décédé en 1945, ses héritiers, Louis; Jean et Marie Leroy, mineurs émancipés en conseil de famille le 11-8-1945, assistés de Melle. Louise Leroy, curatrice, désignèrent Louis Leroy comme gérant conjointement à Joseph et Gérard Leroy (³³).

Le 12-3-1966, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.P.R.L. est convoquée afin d'entériner la démission des gérants Louis, Joseph et Gérard Leroy.

Ils sont remplacés par M.J. Delgrange et M.A. Delgrange, administrateurs de société, à Jemappes (³⁴).

³⁰ Emile-Paul-Marie-Ghislain, ° Binche 17-7-1895, y † 29-3-1945, y x 28-11-1922, Roussel Alice-Laure.

³¹ LEROY L., *Des caves au Balcon* in *Regain*, n° 21, août 1998.

³² M.B. 11338/1936. Registre de commerce de Charleroi n° 1290.

³³ M.B. 12107/1945.

³⁴ M.B. 31359/1966.

Le 14-6-1966, devant le notaire Louis Malengreaux, de Pâturages, les associés de la S.P.R.L. "*Maison Albert Leroy-Grégoire*" ayant son siège au "Balcon Leroy" à Binche sont réunis et sont représentés par:

* La Maison *Delgrange et Leroy, S.A.* à Jemappes, représentée par Julien Delgrange, propriétaire de 267 parts sociales.

* Pol Leroy, 24 rue Battignies à Binche, propriétaire de 33 parts sociales.

Ils décident de proroger la société pour une durée de 30 ans.

De transférer le siège social à Jemappes, 4-6-8 rue Lloyd Georges.

LEROY PAUL

Paul-Ursmer-Léon Leroy (³⁵), marchand de vin, est le 11e enfant des époux Leroy-Goffaux.

Il exerça son commerce à la rue des Pastures 22, jusqu'à son décès.

Son fils, Gérard Leroy (³⁶)° continua le négoce du vin. Il réside au "Balcon" n°6.

IMEXVINS S.A.

Parallèlement à la *Maison Leroy-Grégoire*, les membres de la famille Leroy créent une société anonyme:

Le 26-4-1949, devant le notaire Ulysse Vallée, comparurent:

* Joseph Leroy, négociant en vins, 45 rue d'Hurtebise.

* Rachel Meunier, veuve de Paul Leroy, sans profession, 20 place de Battignies.

* Gérard Leroy, négociant en vins, 216 rue J. Wauters à Leval-Trahegnies.

* Elisabeth Leroy, sans profession, place de Battignies 20.

* Ursmer, dit Pol Leroy, employé, 20 place de Battignies.

* Louis Leroy, négociant en vin, 6 rue Lucien Roland.

* Marie Leroy, infirmière, 6 rue Lucien Roland.

* Georges dit Jean Leroy, employé, 6 rue Lucien Roland.

Ils constituent une société anonyme pour la durée de 30 ans, sous la dénomination "*Imexvins*" ayant son siège au n° 8, rue Lucien Roland.

Elle a pour objet le commerce des vins et liqueurs, tabacs et l'alimentation en général.

Le capital social est fixé à 90.000 fr. représenté par 300 actions sans valeurs nominatives.

Les parts sociales sont souscrites par:

- Joseph Leroy pour 30.000 fr. (100 actions).

- Rachel Meunier pour 15.000 fr. (50 actions).

- Elisabeth Leroy pour 4.800 fr. (16 actions).

³⁵ Paul-Ursmer-Leon Leroy, ° Binche 10-7-1881, y + 28-7-1937, x Binche 5-4-1904, Meunier Rachel-Marie-Thérèse, ° Binche 8-4-1880.

³⁶ Gerard-Jean Marie Leroy, ° Binche 18-31911, x Anvers 21-8-1948, Minne Reine-Marie, 13-5-1923.

- Gérard Leroy pour 5.100 fr. (17 actions).
- Ursmer Leroy pour 5.100 fr. (17 actions).
- Louis Leroy pour 9.900 fr. (30 actions).
- Marie Leroy pour 10.200 fr. (34 actions).
- Georges Leroy pour 9.900 fr. (33 actions).

Le nombre des administrateurs est fixé à 3: Joseph, Gérard et Louis Leroy. Le commissaire est Pierre Leroy ⁽³⁷⁾. Joseph Leroy fut nommé administrateur, président du conseil ⁽³⁸⁾.

En août 1950, la société ouvre une succursale à Malines, grand-place 27 ⁽³⁹⁾.

Le 24-11-1952, la société modifia ses statuts ⁽⁴⁰⁾. Le 10-5-1958 elle augmenta son capital social pour le porter à 800.000 fr. représentés par 390 parts sociales ⁽⁴¹⁾.

Le 25-1-1962, devant le notaire Alex Babusiaux, les associés réunis en assemblée générale augmentent le capital de la société de 200.000 fr. pour le porter à 1.000.000 fr. par la création de 100 nouvelles parts.

L'assemblée constate que 47 % des titres sont souscrits et les fonds versés dans les caisses de la société ⁽⁴²⁾.

Le 12-3-1966, les administrateurs Joseph, Gérard et Louis Leroy, ainsi que Gui Zeeh démissionnent. L'assemblée générale nomme Julien Delgrange administrateur délégué. Armand Delgrange administrateur et Alfred Lebailly commissaire ⁽⁴³⁾.

LEROY-CHAUDRON

Gustave-Adolphe Leroy ⁽⁴⁴⁾, septième enfant du couple Leroy-Goffaux, fut lui aussi marchand de vin. Il exerce dans une partie de la propriété de son grand-père, Antoine Goffaux, cadastrée 108a et 108 b., rue des Pelletiers.

Au décès d'Adolphe Leroy, sa veuve Charlotte Chaudron, est citée propriétaire des deux maisons. Elle continua le commerce jusque 1892. Elle est citée dans *l'Almanach du commerce et de l'industrie* de 1867 à 1873. Elle est aidée de son fils, Nicolas-Adolphe Leroy ⁽⁴⁵⁾, négociant en vins.

³⁷ M.B. 10103/1949.

³⁸ M.B. 8690-1949.

³⁹ M.B. 20190/1950.

⁴⁰ M.B. 25582/1952.

⁴¹ M.B. 15396/1958.

⁴² M.B. 3508/1962.

⁴³ M.B. 31368/1956.

⁴⁴ Gustave-Adolphe Leroy, ° Binche 1-12-1814, x Chaudron Charlotte-léopoldine-Victoire, ° Waudrez 21-7-1819.

⁴⁵ Nicolas-Adolphe Leroy, ° Binche 12-1-1847.

LEROY-LEBAILLY

Eugène-Léon Leroy (⁴⁶), fils de Gustave-Adolphe Leroy-Chaudron, négociant en vin, fonda une autre maison au n° 92 avenue Wanderpepen (période 1910-1920) il résidait encore au n° 202, même rue en 1929.

LEROY-PREVOT

Robert-Antoine-Thomas-Ghislain Leroy (⁴⁷), fils du brasseur Raymond Leroy-Mabille, est négociant en vins établi rue de Merbes à Buvrines depuis 1949. Il reprit les affaires de la maison Valère Mabille. Il est le petit-fils d'Omer Mabille. Il exerça son métier jusqu'en 1995.

La maison Leroy-Prevot est devenue S.P.R.L. en 1989, sa publicité cite: importation directe de vins de Bordeaux et de Bourgogne, cave, exposition, dégustation.

Actuellement se sont les fils des époux Leroy-Prévot qui s'activent dans l'affaire familiale:

* Thierry (⁴⁸) et Raymond (⁴⁹).

MABILLE

Ernest-Paul Mabille (⁵⁰) est établi marchand de vins à la rue de Merbes, où il succède à Omer Moreau en 1880.

Son fils, Omer Mabille (⁵¹) exerçait son négoce de vins à la rue des Orphelins au n° 3, il reprit la succession de son père à la rue de Merbes. Le métier de marchand de vin fut continué par son fils, Valère-Ursmer Mabille (⁵²) jusqu'en mai 1935 (actuel internat du Collège).

MONOYER

Charles-Godefroid Monoyer (⁵³) époux de MarieThérèse Hamaide, fille du marchand de vin François Hamaide-Paternostre, fut lui aussi

⁴⁶ Eugène-Léon Leroy, ° Binche 1-6-1851, x Gosselies 6-1884, Lebailly Laure, ° Gosselies 15-8-1858.

⁴⁷ Robert-Antoine-Thomas-Ghislain Leroy (°26-5-1926, x Prevot Christiane Marie, ° 9-3-1930).

⁴⁸ Thierry Leroy, ° 16-6-1953.

⁴⁹ Raymond Leroy, ° 4-4-1955.

⁵⁰ Ernest-Paul Mabille, ° Vellereille-les-Brayeux 12-6-1845, x Dumont Odile-Marie, ° Harmegnies 1-8-1844, † Binche 5-3-1895.

⁵¹ Omer Mabille, ° Binche 3-2-1872, x Roelux 7-7-1898, Mueller Jeanne, y ° 4-5-1869.

⁵² Valère-Ursmer Mabille, ° Binche 24-4-1905, célibataire.

⁵³ Charles-Godefroid Monoyer, ° Leval-Trahegnies 1737 env., fils Godefroid Monoyer et Ursmarine Lacroix, x Binche 30-10-1775, Hamaide Marie-Thérèse, ° 1745 env.

marchand de vin, rue des Pelletiers (actuelle rue de Biseau), y exerçait encore en 1797 ⁽⁵⁴⁾.

MOREAU

La maison Omer Moreau ⁽⁵⁵⁾ est citée dans *l'Almanach du commerce et de l'industrie* de 1868 à 1873.

Il exerçait son négoce de marchand de vins à Binche, rue Haute n° 167 jusqu'en 1870 env. Ensuite on le retrouve rue de Merbes jusqu'en 1880, il partit habiter à Saint-Gilles le 16 août. Il remit son commerce à Ernest Mabile.

SEBILLE

Caroline Legendre, veuve Sebille, exerce le commerce du vin sur la Place en 1797 avec sa fille Hiacinte Sebille, âgée de 27 ans ⁽⁵⁶⁾.

THEVELIN

Dominique Thevelin, 36 ans, arrivé à Binche en 1785, marchand de vin établi rue Saint-Jacques est cité avec son épouse Anne-Françoise Delacroix, 38 ans, au recensement de l'an 4 (1797) ⁽⁵⁷⁾.

⁵⁴ A.V.B. 2723, recensement de l'an IV.

⁵⁵ Omer Moreau, ° Heignies (France) 19-71819, x Malaise Marie, rentière, ° Bruxelles en avril 1824.

⁵⁶ Caroline Legendre, ° 1740 env., x Sebille. A.V.B. 2723, Recensement an IV.

⁵⁷ Idem.

LA CHOCOLATERIE et LA CONFISERIE

La chocolaterie et la confiserie sont des branches de l'industrie alimentaire qui se sont implantées assez tardivement dans notre ville.

Le recensement industriel du 31-10-1896 renseigne une fabrique de chocolat et deux fabriques de confiseries, ces dernières emploient ensemble 10 ouvriers et une ouvrière.

ALARDIN

Edmond Alardin-Dassonville dit Jules est confiseur ⁽¹⁾. Il s'établit au n° 62 de la rue de Merbes à Binche. Sa publicité nous renseigne sa production :

"Confiserie hollandaise, fabrique de bonbons universels, bonbons fourrés et satinés, gommes, guimauves, réglisses, fondants, pastilles menthées, chocolat, nougat."

LEBLANC

Ludovic Leblanc, confiseur, exerçait son métier au 2 Grand-Place ⁽²⁾.

Sa spécialité était les "boules au sureau".

LEVIE

Fernand Lévie ⁽³⁾, industriel, crée en 1880, une chocolaterie. En 1883, il demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur dans sa fabrique de chocolat. Ce fut accordé par la Députation permanente du Hainaut le 14-9-1883. Il est autorisé à mettre cette machine en marche le 2-11-1883 sous la surveillance de l'ingénieur des mines, Stassart.

Cette machine a une force de 8 cv., une capacité de 4 m³ et timbrée à une pression de 4 atmosphères. Elle mesurait 4,7 m de

¹ Edmond Alardin-Dassonville dit Jules, né à Pâturages le 25-12-1848 (A.V.B. 4281).

² Ludovic Leblanc, né à Binche le 8-5-1876. Il avait épousé le 18-7-1907 Marie Paridaens.

³ Fernand Lévie est né à Binche le 14-8-1854. Décédé à Bruxelles le 12-11-1934. Il épousa Félicie Hermant (1859-1943) à Châtelet le 20-12-1880, elle lui donna 8 enfants.

long, cylindrique horizontale avec les fonds bombés. Elle fut construite par l'usine Gilain de Tirlemont et réalisée avec des tôles de la S.A. "fabrique de fer " de Charleroi (⁴).

Il participa comme administrateur avec ses deux frères, Lucien et Michel, aux usines de ciment Levie frères de Cronfestu; plus tard à la fondation et l'administration des ateliers de Familleureux. Il fut un membre actif de diverses associations sociales et du parti catholique. Il était membre du Conseil communal et échevin de la ville. il fut aussi membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie.

L'UNION COLONIALE

Le premier avril 1892, quelques négociants de l'industrie alimentaire se réunirent à Binche chez le notaire Auguste Derbaix afin de créer une société anonyme :

- Fernand Lévie, industriel à Binche.
- Henri Delrue, négociant à Tournai.
- François Tilmant, directeur de la société "Delhaize" à Molenbeek-Saint-Jean.
- Emile Jacquet-Bolle, négociant à Châtelet.
- Charles Remien, négociant à Verviers.
- Alfred Dumont-Mabille, négociant à Binche.
- Fernand Dutrieux, négociant à Houdeng-Aimeries
- Emile Heuchon, négociant à Braine-le-Comte.

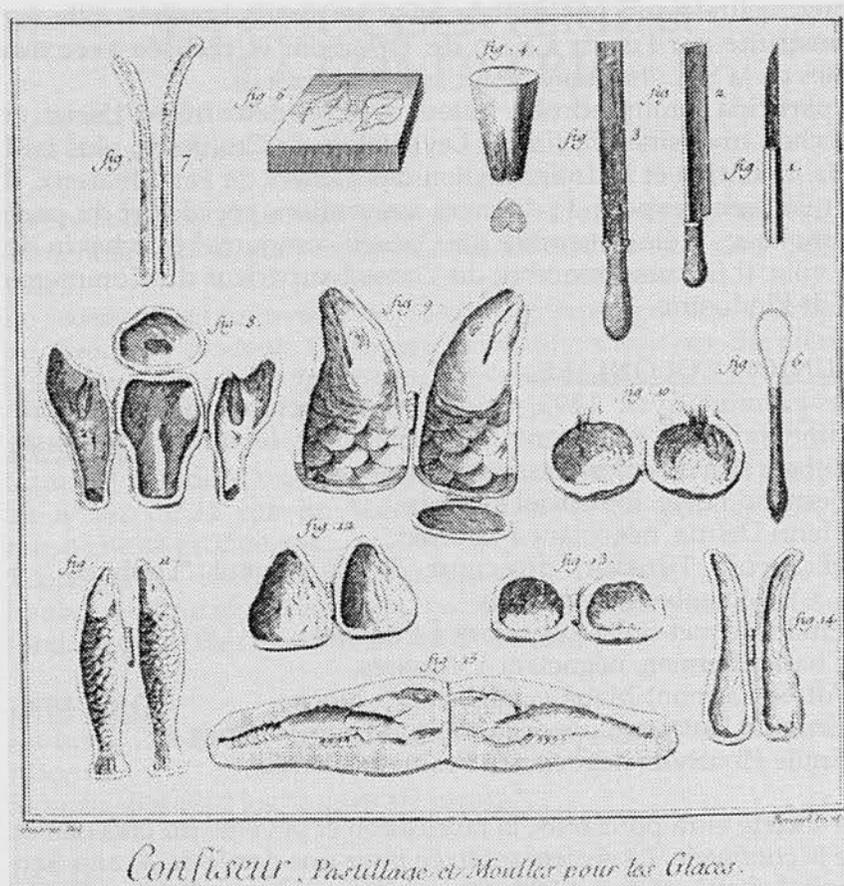
La société aura pour buts, la fabrication et la vente du chocolat et de la confiserie. La société est fixée pour une durée de 30 ans. Son capital social est fixé à 500.000 fr. représentés par 500 actions de 1.000 fr.

Fernand Lévie fait apport à la société de ses magasins et de sa fabrique sis avenue Wanderpepen n° 23, 25 et chemin de Fontaine n°6, 8, 10, 12, et comprenant :

- 1) L'usine servit à la fabrication du chocolat et tout le matériel qui s'y trouve.
- 2) Les magasins, bureaux, remises, écuries, ainsi que la maison d'habitation.
- 3) Toutes les marchandises et matières premières enfermées dans l'usine (⁵).

⁴ A.V.B. 01-04-09-571.

⁵ Moniteur belge, à la date.



Fernand Levie était le directeur gérant de l'entreprise.

Le 5-1-1894 il demande l'autorisation d'installer un moteur à gaz d'un cv.

Le 24-1-1894 Willem Boudart-Montreuil se plaint que la société "l'union coloniale" a établi contre le mur de sa propriété une machine qui provoque des secousses et trépidations et que le tuyau de décharge des vapeurs de la chaudière est placé à l'horizontale et qu'il en résulte un jet persistant de vapeur très désagréable (6).

⁶ A.V.B. 01-04-09-572.

L'usine marchait très bien, les exercices comptables donnèrent pour les 8 derniers exercices du siècle un bénéfice de 41.378 fr. soit 8,2% des sommes investies. L'entreprise occupait un employé, 15 ouvriers et 17 ouvrières.

Outre le chocolat, on y fabriquait du pain d'épices. L'emballage se faisait à la main.

En 1889, Fernand Lévie demande l'autorisation d'installer une installation d'éclairage par acétylène, assurée par des dynamos. Au carnaval 1897, il avait fait installer l'éclairage électrique depuis la place de Battignies jusqu'au parc communal, ce qui étonna grandement les binchois. Il renouvela ce geste en éclairant le parc lors de la kermesse de 1898.

Si à ses débuts, la firme avait disposé d'un sérieux équipement, elle devait rester sourde aux progrès incessants apportés à l'industrie manufacturière, et lorsque la récession économique se fit sentir après la première guerre mondiale, elle entraîna la disparition de l'usine, elle fut absorbée par l'usine "Kwatta" de Bois-d'Haine.

GEORGES

Le 12-10-1919 Denise et Louis Lebeau, propriétaires à Binche louèrent par bail à Robert Georges, fabricant de confiseries suisses à Binche, une maison de commerce 28 rue de la Gaieté pour 9 ans à partir du 1-4-1919 pour 1100 fr l'an (⁷).

Plus tard il s'installa Grand-rue. Pour attirer les clients, il avait installé une roue sur un axe dont le périmètre était planté de clous : quand on donnait un élan à la roue, celle-ci était freinée par une plume qui l'arrêtait sur une couleur donnée. Si la couleur était la bonne on avait droit à une sucette au sirop (⁸).

⁷ A.E.M. Enr. A.C.P. reg. 71.

⁸ A. GRAUX, *Binche au début du siècle. Gâteries et sucreries des potaches Binchois*, dans: *Si hier m'était conté*, n° 2, 1989.

LES PHARMACIENS BINCHOIS

Dès que les premières associations de produits ou les premiers mélanges de plantes furent réalisés dans le but de guérir, on peut dire que la pharmacie était née. Au début du moyen-âge, les apothicaires ⁽¹⁾ ne se trouvaient que dans les abbayes. Des moines étaient chargés de la récolte des plantes, de leur conservation, de leur transformation en médicaments et de leur distribution dans leurs couvents. Le titre s'appliqua plus tard aux marchands de drogues qui vendaient leurs produits dans les marchés.

On ne connaît les premiers apothicaires tenant une boutique fixe que grâce aux comptes du "Bachin des pauvres".

Sous l'ancien Régime on reconnaissait les apothicaireries aux bois de cerfs que l'on plaçait au-dessus de la porte d'entrée. Ces bois étaient le symbole de la force retrouvée par les "médecines" qu'on y vendait ⁽²⁾. La rue du Cerf prend peut-être son origine de ce fait. Il y eut à Binche, l'hôtel du Cerf et l'issue du Cerf, mais l'origine toponymique n'est pas connue.

Au XVIIIe s., un conflit eut lieu entre les apothicaires binchois et le Magistrat de la ville :

Suite à l'intervention du médecin Lemerel "*que ayant trouvé quantité de défauts tant dans les remèdes et compositions dont ils étoient pourvus, que dans la négligence d'être accomodé de tout ce qui est requis pour assortir une boutique de pharmacie et donner promptement tout ce que les médecins peuvent ordonner aux différentes maladies..*", le Magistrat de Binche décida la visite des pharmacies, il délégua pour ce faire le médecin Lemerel et le Juré Sebillé comme mandataires.

¹ Ce nom vient du mot *apothèkè* signifiant boîte, boutique. Ce nom est moins juste que pharmacien, venant du grec *pharmakou* voulant dire poison ou médicament.

² Les bois de cerfs tombent chaque année et repoussent plus grands et plus fort.

La visite des six officines de la ville eut lieu le 4 juin 1765 :

" Les sieurs Lemerel et Seville ensuite de députation à l'effet de faire visite des pharmaciens de cette ville couchée à l'audience du trente de may dernier, conjointement les sieurs Charlier, médecin pensionnaire, Thomas Seghin et Grégoire, apoticaire de cette ville pris pour experts, font rapport de ce jour d'huy, l'auroient pratiqué partout indistinctement d'où il résulte qu'ils ont trouvé plusieurs défauts dans les préparations et compositions des remèdes, excepté la veuve Voituron. Qu'en conséquence ils avoient admonestés les défaillans de préparer de nouveau les susdits remèdes. Se demande ce qu'il convient de faire.." (3).

Le conseil décide alors de faire une nouvelle visite le 24 septembre. Entre temps les pharmaciens écrivirent une requête à l'impératrice Marie-Thérèse afin de se constituer en corps et que la surveillance des officines soit faite par "la chambre des pharmaciens", ils accompagnent leur requête d'un projet :

" Projet des statuts et lettres pour les apoticaire de la ville de Binch:

1- Pour être reçu maître apoticaire dorénavant dans la dite ville de Binch et pouvoir y exercer la pharmacie le prétendant devra au préalable avoir fait apprentissage pendant le terme consécutif de trois ans chez un même maître du corps.

2- Quand le prétendant voudra être reçu à maîtrise, il devra se présenter aux connetables dudit corps qui lui assignera pour compétence pour en la présence desdits connetables et à l'intervention d'un député du Magistrat et d'un médecin du lieu, député par le même Magistrat, subir un examen, faire telle opération de pharmacie usitée qu'il luy sera indiqué. Après quoy il sera reçu de maîtrise s'il a été capable, ou si non, renvoyé jusqu'à ce qu'il se soit rendu suffisamment expert en l'art.

3- Le député du Magistrat ou le médecin auront chacun le salaire de cinq livres pour leur devoir et présence audit examen, à payer par le prétendant, qu'il soit accepté à maîtrise ou pas. Et en cas d'acceptation, il devra payer au surplus une fois au profit de la connetable une somme de cinquante six livres.

4- Les deux connetables à l'intervention d'un député du Magistrat et d'un médecin député par le même Magistrat devront faire une fois chaque année à tel jour qu'ils trouveront bon convenir, d'une visite exacte de la pharmacie de chacun des maîtres du corps. Dans laquelle

³ A.V.B. 00-11-01-35. Registre d'audiences du 3-5-1764 au 12-10-1769.

visitte pour tout défauts essentiels qui se rencontreront dans chacune boutique, les visitteurs devront amender les maîtres défailans respectifs à l'amende de dix patars pour chacun de ces défauts au profit de la connétable. Lesquelles amendes devront être païées prestement, et au cas que dans laditte visitte il se rencontre des défauts graves réputés pour cas vilains, les visitteurs en feront leur raport au Magistrat de Binch pour en être ordonné et jugé ainsy qu'en bonne justice appartient et il sera païé pour chacune visitte le salaire de huit livres au député du Magistrat, pareil salaire au médecin et soixante sols à chacun des connetables, à la charge de la connétable.

5- Le corps assemblé fera choix d'un valet qui devra à l'ordre des connetables faire toutes les convocations et semonces et aura pour son sallaire le gage annuel de vingt et une livre à la charge de la connétable.

6- Tous les trois ans le corps semoncé et assemblé fera choix de deux connetables qui devront servir bien et fidèlement sans autres honoraires que ceux nomément spécifiez aux présents statuts.

7- Les dits connetables recevront toutes amendes et autres deniers destines par les presentes lettres au profit de la connétable et ce sans aucun émolument sinon qu'à leur sortie, leur terme fini, devront rendre compte au corps assemblé et auront lesdits connetables pour sallaire de rédition de compte chacun huit livres.

8- Quand un maître du corps viendra à mourir, sa veuve seulement pourra continuer de tenir boutique et vendre et débiter parmi qu'elle ait dans sa boutique un garçon apoticaire qui ait passé à cet effet seulement, un examen par devant deux connetables, à l'intervention d'un médecin à nommer par lesdits connetables, lequel médecin aura pour sallair dudit examen en six livres et chacun des connetables soixante sols à la charge de la veuve.

9- Et comme il est actuellement dans Binch deux veuves tenant pharmacie et boutique ouverte, leurs garçons respectifs devront cito après l'émanation des présentes subir pareil examen par devant les deux connetables, sans sallair, et à l'intervention d'un médecin du lieu à nomer par les connetables, lequel médecin aura pour chacun de ces deux examens soixante sols à la charge de chacune des dittes veuves respectivement.

10- Le corps devra avoir un registre dans lequel sinscriront toutes les résolutions qui se feront le corps dument convoqué.

11- Quand un quelqu'un se présentera chez un maître du corps pour faire apprentissage, il devra cito en commençant se faire inscrire comme tel chez celui des connetables qui tiendra le livre des résolutions et cette inscription se fera audit livre avec la précaution d'y noter la datte exactement et l'inscrit comme apprenti devra paier cito au profit de la connétable vingt et une livre une fois".

Le médecin Lemerel et un connétable de la corporation des pharmaciens de la ville de Mons, le sieur Carez, furent désignés par le Magistrat de Binche afin d'effectuer la visite prévue le 24 septembre. Ceux-ci essuyèrent un refus de la part des pharmaciens Thomas Seghin, Michel Joseph Seghin ainsi que chez Bauduin Fayt. Ils firent rapport au conseil. Celui-ci *"..conclud de juger sur les defauts y trouvés. Sur le refus il y a sentence à ce sujet mise au registre des loix et amendes"*.

Le 30 octobre le Magistrat binchois envoie une plainte au grand bailli du Hainaut afin d'annuler la requête d'érection en corps des pharmaciens de la ville. Il argue que sur plaintes réitérées du public, et à l'intervention des médecins pensionnaires, le Magistrat décida une visite des officines et signale que les inspecteurs trouvèrent quantité d'infractions tant dans les remèdes qu'à la négligence de la tenue des maisons visitées. Il fut ordonné aux apothicaires de se mettre en règle. Les visites domiciliaires sont attribuées au Magistrat par l'article 17 des coutumes locales de Binche. En conséquence, ils demandent que les pharmaciens récalcitrants soient obligés de laisser faire les visites de leurs boutiques à leurs frais et qu'au cas contraire, on leur interdise de continuer leur métier. Le Magistrat juge l'érection d'une corporation abusive puisque les apothicaires ne font que réclamer la nécessité de subir un examen avant d'entrer en exercice de leur art, que cela se faisait déjà auparavant devant le Magistrat, les médecins pensionnaires et deux connétables de la ville de Mons.

Le grand bailli du Hainaut rendit un arrêt dans le sens que voulait le Magistrat binchois. Les apothicaires se soumirent aux injonctions de la cour de Mons en consentant que les visites se fassent à leurs frais et que la Ville choisisse elle-même les experts visitant les officines.

L'apprentissage se fit donc chez les maîtres pharmaciens pendant la durée de trois ans, suivi par le passage d'un examen pour accéder à la maîtrise. Cette situation dura jusqu'en 1824. Le gouvernement décida par l'Arrêté Royal du 15 mai 1824 n° 125 la création d'écoles pour les chirurgiens, pharmaciens et sage-femmes dans les villes de Bruxelles Mons et Tournai.

Naturellement de nombreux Binchois suivirent les cours de l'école de Mons. Ces cours se tenaient à l'hôpital civil du 15 octobre au 15 mars les mardi- jeudi et samedi de 11h à midi. Les pharmaciens suivaient les cours suivants: chimie matière médicale botanique et aperçu d'histoire naturelle. Les élèves devaient avoir seize ans au moins et savoir lire et écrire le latin; ils devaient comprendre chaque page de la pharmacopée. Cette dernière est un traité sur l'art de préparer les médicaments, donnant les formules et recettes des préparations ⁽⁴⁾. Une loi du régime hollandais de 1818, régissant les professions à caractère médical, définit le *codex*, c.a.d. la liste des médicaments. Cette pharmacopée fut en vigueur jusqu'en 1858, la loi du 9 juillet introduisant alors la nouvelle pharmacopée belge.

La loi datant du 15-7-1849, définit l'enseignement supérieur: les pharmaciens doivent être universitaires et acquièrent par leur titre des qualifications scientifiques, le monopole de la vente et de la préparation des médicaments ⁽⁵⁾.

La loi du 20-5-1876 annonça qu'il ne fallait plus être diplômé de l'enseignement secondaire pour entrer à l'université, de ce fait la profession s'ouvrit à de nombreux étudiants. En outre cette loi ouvre les professions médicales aux femmes. Ce n'est qu'en 1929 que l'on créa par la loi du 21 mai, le doctorat en pharmacie ⁽⁶⁾.

Depuis 1818 les pharmaciens préparaient eux-mêmes tous les médicaments, mais vers 1850 la profession subit de nombreuses modifications, l'industrie chimique commence à faire sentir ses effets, elle commercialise certains produits à des prix avantageux. Les pharmaciens trouvent que leur profession entre dans une phase de déclin, la vente de spécialités pharmaceutiques se fait souvent au détriment des préparations magistrales. Ce sera un mouvement irréductible.

A l'instar des pharmaciens des grandes villes du royaume qui dès 1835, commencèrent à s'associer afin de défendre leur profession, les pharmaciens de notre ville créèrent une association dénommée "Cercle pharmaceutique de Binche" en 1881. Ce Cercle se constituera en union professionnelle dénommé "Cercle pharmaceutique de Binche et des environs" ayant son

⁴ A.V.B. 2684.

⁵ KURGAN Ginette, JAUMAIN Serge, *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie belge avant 1914*, Bruxelles, 1992, p.70.

⁶ KURGAN G., JAUMAIN S., *Aux frontières... op.cit.*, p.71.

siège à Binche, le 1er février 1911. L'union des pharmaciens se donnera comme buts, l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres. A cette fin elle s'occupe de la défense devant les pouvoirs des intérêts professionnels et scientifiques de ses membres ainsi que de leurs droits et privilèges corporatifs ou individuels. En outre l'union prend toutes les mesures pour l'organisation, en dehors de son sein, de toutes institutions de mutualité et de coopération propres à relever la condition morale et matérielle de ses membres. Pour faire partie de cette union, il faut être porteur du diplôme de pharmacien et être présenté par deux membres effectifs. Les membres s'engagent à payer une cotisation qui était au départ de 10 francs (⁷).

L'aire géographique de l'organisation s'étend aux cantons de Binche, Merbes et Estinnes (10 à 15 Km au maxima). Les membres du comité directeur sont élus pour quatre ans par une assemblée générale, le conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans. Les réunions du comité se tiennent le premier samedi de chaque mois.

Le premier comité se composait de : Arthur Buisseret, président; Ursmar Meunier, vice-président; Irénée Canivet, secrétaire et Fernand Derycke, trésorier.

La population considérait qu'étant donné que les pharmaciens habitaient leur officine, cette dernière devait donc être ouverte de jour comme de nuit sept jours sur sept. Le Cercle pharmaceutique organisa la fermeture du dimanche et créa un rôle de garde qui fut institué entre toutes les pharmacies de la ville afin de traiter les ordonnances urgentes à la satisfaction de ses membres.

Cette union professionnelle existe toujours, le comité est présidé actuellement par Mr Paul Pilette de Péronnes.

⁷ Recueil des actes des unions professionnelles, 1911, n°744.



Scènes de rue : tailleur, à gauche, et apothicaire; barbier et marchands de fourrure, au fond.

L'officine de l'apothicaire telle qu'on pouvait la rencontrer au moyen-âge.

LISTE DES PHARMACIENS BINCHOIS

ACCARAIN VICTOR

Né à Paturages le 24-9-1837 ⁽⁸⁾. Marié à Binche le 23-1-1871 à Flore Gaillard. Diplômé à Bruxelles le 16-8-1861. Sa pharmacie était située 8 rue de Biseau ⁽⁹⁾. Il est renseigné au plan Popp (sect. B 98 a). Il est le successeur de Charles Leclerq.

Le 20-8-1893 il fut autorisé, par l'administration communale de Binche, d'installer un moteur à gaz pour mettre en mouvement un appareil à eaux gazeuses ⁽¹⁰⁾. Il décéda le 19-8-1912.

ALGRAIN ALEXANDRE

Il exerce la pharmacie en 1835. On le trouve pharmacien faisant partie du bureau de bienfaisance en 1836 et pharmacien des pauvres de l'hospice Saint-Pierre en 1841 ⁽¹¹⁾.

BOURGEOIS JEAN-PAUL

Né à Jolimont le 13-5-1957, il a repris la pharmacie de son père Pol Bourgeois le 1-7-1994. Il fut diplômé à Woluwé le 1-7-1980. La pharmacie se nomme à présent "pharmacie de Battignies".

BOURGEOIS PAUL ALEXANDRE

Né à Binche le 17-1-1864. Il tenait une officine rue de l'Inquiétude et en 1892 il exerçait rue de la Station. Il est le prédécesseur du pharmacien Canivet. Célibataire, il partit pour Châtelet le 28-7-1907.

BOURGEOIS POL ARMAND

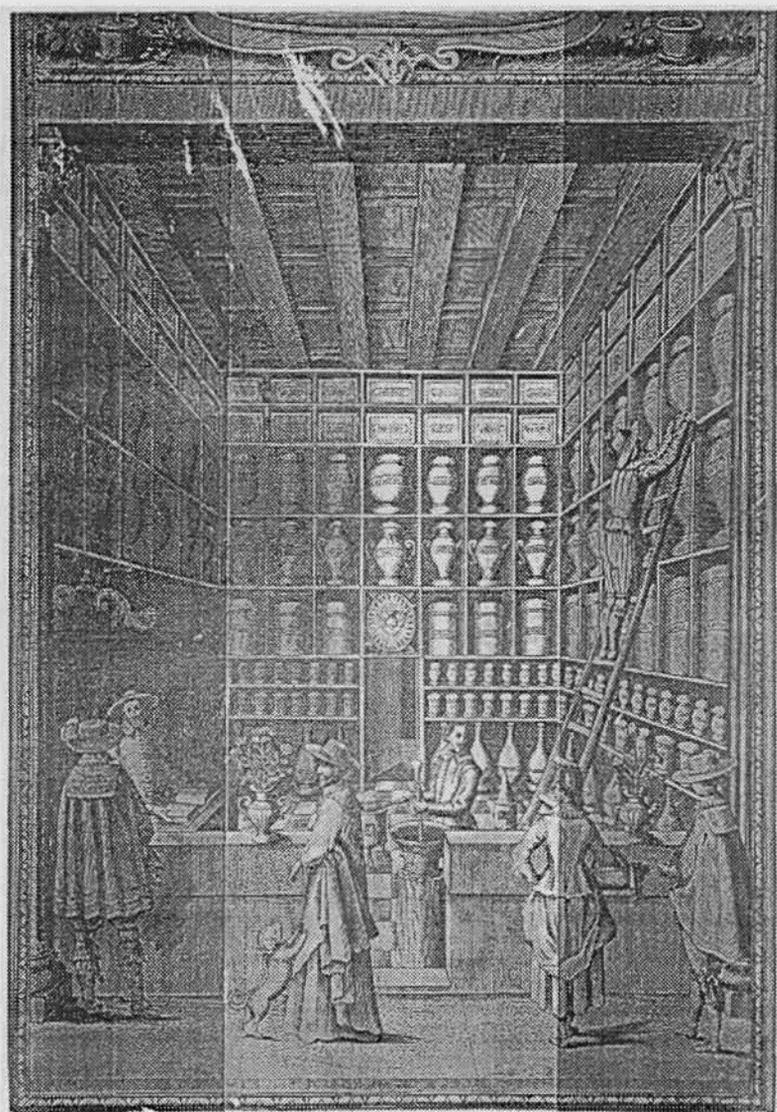
Né le 11-5-1929 à Saint-Georges sur Meuse, il fut reçu pharmacien à l'université de Liège en juin 1953. Il créa en 1957 une pharmacie au n° 36 de la rue de Bruxelles, puis fit bâtir une nouvelle pharmacie au 54 de la même rue. Il exerça son métier aidé de son épouse, Nicole Legrand, jusqu'au 30-6-1994. Il fut trésorier du Cercle pharmaceutique depuis 1961 jusqu'à sa retraite.

⁸ A.V.B. 2670.

⁹ A.V.B. 4281.

¹⁰ A.V.B. 01.04.09.101. Enquête commodo-incommodo.

¹¹ A.V.B. 2675.



Pharmacie P. BOURGEOIS
rue de Bruxelles, 54
BINCHE

Publicité de la pharmacie Pol Bourgeois.

BRAQUENIER JACQUES

Né le 12-3-1952 à Braine-le-Comte. Il fut diplômé en septembre 1976 de U.C.L. Successeur du pharmacien Gateaux dont il reprend les affaires le 6-1-1980 (19 rue de Mons); il transfère la pharmacie au 29 de la même rue. Il créa plusieurs nouveaux médicaments tels que des gouttes nasales, des sirops et des mélanges de thés. Il travaille avec l'aide de son épouse, Jeannette Dubois.

BUISSERET ARTHUR ETIENNE

Né à Binche le 6-9-1853. Marié à Estinnes-au-Mont le 20-7-1889 à Ernestine Annaïs Boudart, pharmacienne elle aussi. Diplômé à Bruxelles le 7-5-1881. Il fut le premier président du Cercle pharmaceutique en 1911. Il tenait son officine au 7 rue de Mons (12).

On l'y trouve encore jusqu'à sa mort survenue le 26-6-1932 (13). Son épouse tenait une pharmacie à Estinnes qui n'ouvrait que le matin. Elle décéda le 12-3-1934.

BUISSERET EMILE

Le pharmacien Emile Buisseret s'occupait du Cercle dramatique "Offenbach" et créa avec le notaire Gaillard la fameuse revue "T'avau Binche" en 1903. Considéré comme pharmacien, il est en réalité professeur de musique.

CANIVET IRENEE JULES

Né à Froidchapelle le 11-3-1882. Il épousa à Binche Célinie Hallez le 9-2-1909. Diplômé à Bruxelles le 28-9-1906 il exerçait l'art de la pharmacie rue Boussart depuis le 23-2-1907 (14). Il y est encore en 1952 (15). c'est à cette époque qu'il transfère sa pharmacie dans la maison d'à côté, rue de Robiano (actuelle pharmacie Jeumont). Il fut le premier secrétaire de l'union professionnelle en 1911. Il déménagea à Namur le 11-7-1956.

¹² A.V.B. 4281.

¹³ A.V.B. 3308.

¹⁴ A.V.B. 4281.

¹⁵ A.V.B. 3304.

CASTAIGNE FELICIEN

D'Estinnes au Val où il exerçait auparavant comme pharmacien de campagne ⁽¹⁶⁾, il apparaît à Binche de 1833 à 1835. Il fit partie du bureau de bienfaisance de Binche en 1834 et 1835 ⁽¹⁷⁾.

CHARLES AUGUSTIN LEOPOLD

Il est reçu pharmacien de campagne à Mons le 26-8-1820 ⁽¹⁸⁾. Il travaille alors à Binche jusqu'en 1834 ⁽¹⁹⁾.

CLAREMBAUX ADOLPHE JOSEPH

Né à Hanzinnes le 13-6-1858. Arrivé à Binche en octobre 1912. Il travailla avec François Olivier et partit pour Houdeng-Goegnies le 8-2-1913.

CLARO CHARLES LOUIS

Repris au recensement de l'an 4 de la République française (1797) ⁽²⁰⁾. Il demeure sur la Grand-rue avec son épouse Catherine Jaspert. Il avait épousé cette dernière le 8-11-1784 à Binche. Il avait alors 45 ans. On le dit arrivé à Binche en 1780. Il décéda le 7-6-1806 à Binche.

CLEMENT JOSE

Né à Erquelinnes le 7-7-1921. Il avait débuté sa carrière au Congo. Il créa une pharmacie au n° 8 de l'avenue Wanderpepen vers 1944, mais ne supportant pas le comptoir, il revendit son officine au pharmacien Charles Delatte en 1949. Il quitta Binche avec son épouse, Simonne Arnould, pour vivre à Erquelinnes en 1953.

COLLARD HUGUETTE

Née le 21-4-1931. Cette pharmacienne-biologiste est l'épouse de Georges Frère avec qui elle travaille. Elle fut trésorière du Cercle pharmaceutique de Binche de 1957 à 1961.

¹⁶ A.V.B. 2670.

¹⁷ A.V.B. 2675.

¹⁸ A.V.B. 2670.

¹⁹ A.V.B. 2675.

²⁰ A.V.B. 2723.

COURTOIS

Le chirurgien Courtois fournit des médicaments lors de plusieurs prestations en 1732 et 1737 ⁽²¹⁾. On le trouve habitant la maison du "Cornet d'or" au coin de la rue de la Callerie, tenant aux héritiers Wassart et au "Lion d'or". Cette maison sera plus tard, celle de l'apothicaire Baudouin Fayt.

COURTOIS MAXIMILIEN

Il est le fournisseur en médicaments de l'hôpital Saint-Pierre à partir de 1738 ⁽²²⁾. Il décède le 15-6-1754, il était veuf de Marie Rochine Bourgeois. Un compte signale ses dernières livraisons de médicaments: *"au Sr Offreman, testamenteur de feu le sieur Maximilien Courtois, la somme de 20 livres 4 sols pour les médicamens livrés jusqu'au 16 septembre 1754 que la maison mortuaire a été ouverte"* ⁽²³⁾.

COURTOIS (LA VEUVE)

Est-ce la seconde épouse de Maximilien Courtois? Nous n'en savons pas plus. Elle fournit des médicaments à l'hôpital Saint-Pierre à partir du 3 mars 1759 ⁽²⁴⁾. Elle pourvoit l'hôpital en médicaments jusqu' en 1769 ⁽²⁵⁾.

COURTOIS URSMER

On trouve une pierre tombale au vieux cimetière qui se trouvait autrefois dans la chapelle Saint-Christophe dans l'église Saint-Ursmer :

Ursmer Courtois
"Apoticair bourgeois"

Son épouse Marie Madeleine Nève (1654-1720) ⁽²⁶⁾.

En juin 1738 il fut condamné par le Magistrat à fermer sa boutique pendant quinze jours car il avait été reconnu avoir fraudé une prescription du médecin Lelièvre. L'apothicaire *"n'ayant point ce qui étoit contenu dans l'ordonnance dudit sieur médecin il avoit substitué d'autres liqueurs.."*. Le jugement dit qu'il devra *"se munir de tous médicamens afférans en qualité et en bonté.."*

²¹ A.V.B. 11-00-06-130 et 135.

²² A.V.B. 11-00-06-136.

²³ A.V.B. 11-00-06-151.

²⁴ A.V.B. 11-00-06-155.

²⁵ A.V.B. 11-00-06-164.

²⁶ Binche-Ville musée. *Le vieux cimetière. La chapelle St-André. Le trésor de la collégiale*, Binche, 1972, p. 2.

CRUPPE CHARLES URSMER ADRIEN (père)

Né à Binche le 24-4-1770. Il fut reçu apothicaire à Binche le 1-10-1789. Il exerçait encore en 1844. Il fut nommé pharmacien du bureau de bienfaisance en 1826-1828 et 1830 ⁽²⁷⁾. Il épousa à Binche le 21-2-1792 Marie-Thérèse Detraux.

Il décéda à Binche le 31-1-1848.

Le 31-12-1830 en séance du comité de bienfaisance on fit lecture d'une pétition des pharmaciens C. Leclercq - U. Fayt - L. Grégoire et R. Navir contre Charles Cruppe père pharmacien des pauvres. Ils disent que celui-ci n'est pas légalement nommé conformément à l'A. R. du 2-4-1829 n° 42. Suite à cette plainte il fut démis de cette fonction. Il fut remplacé après élection par Ursmer Fayt et Charles Leclercq ⁽²⁸⁾.

CRUPPE CHARLES MAXIMILIEN (fils)

Reçu pharmacien à Mons le 28-8-1820 ⁽²⁹⁾. Il exerce son métier à Binche jusqu'au moins 1844 ⁽³⁰⁾. Il siège au bureau de bienfaisance en 1858 ⁽³¹⁾. Il épousa Angélique Motte et le 26-6-1856 en secondes noces, Marie-Thérèse Desalive.

Il décéda le 29-11-1859.

CRUPPE URSMER

Le n° 41 de la Grand'Place porte une pierre d'enseigne ornée de rinceaux sous l'allège centrale du 2^e étage. Elle renseigne "Cruppe apoticaire" avec la date 1762 ⁽³²⁾.

DAVOINE VERONIQUE JEANNE

Née à Herstal le 13-5-1958. Diplômée de l'U.L.B. en 1981, elle succède à la veuve du pharmacien Jacques Milet immédiatement après sa sortie de l'université en novembre 1993. Elle est secrétaire du "cercle pharmaceutique de Binche et environs" depuis 1993.

²⁷ A.V.B. 2675.

²⁸ A.V.B. 01-00-01-7.

²⁹ A.V.B. 2675.

³⁰ A.V.B. 2675.

³¹ A.V.B. 11-00-08-10.

³² *Le patrimoine monumental de la Belgique, Hainaut, arrondissement de Thuin, Binche*, p. 167.



L'enseigne Ursmer Cruppe, Grand-Place.
(Coll. G. Durieux)

DE BEHAULT LAURENT

Vers 1605, Jean Pulo, *picqueur des chevaux de son Alteze* l'archiduc Albert a recours aux *droghes* livrées par l'apothicaire Laurent de Behault, de Binche, il livre du "rouge onguent, du vieux oingt de porcq, etc..."⁽³³⁾.

DEPHAU FRANÇOIS

En 1607, un autre apothicaire de Binche, François Dephau, livre aux écuries des archiducs des *droghes*, il est amusant de lire cette liste et les valeurs qu'on attribue aux marchandises :

2 livres de bolus	6 s.t.
1 once de saing de draghon	10 s.t.
1 once de mirre	10 s.t.
1 once de masticque	12 s.t.
10 lotz de vin aigre	3 s.t.
6 oeufz	4 s.t.
1 once d'huile despy	10 s.t.
1/2 quartron de noire arpoise	2 s.t.
1/2 quartron despiglaire	1 s. 6 d.t.
1 once de tourmentine	2 s.t.
1 pinte d'eau de mer	21 s.t.
1 quartron de poivre	16 s.t.
4 onces de coriandre seiche	16 s.t.
2 lotz de miel	28 s.t.
1 livre de chandeille	10 s.t.

8 l. 1 s. 6 d.t.

(³⁴)

DELATTE CHARLES FRANÇOIS

Né à Malonnes le 5-2-1921, il fit ses études à Louvain où il fut reçu en 1945. Il partit alors en Afrique où il travailla dans une pharmacie de gros pendant trois ans.

Reprenant la pharmacie de José Clément en 1949, il aurait transféré la pharmacie quelques maison plus loin dans l'avenue Wanderpepen pour revenir à son point de départ. En 1973 il vend sa pharmacie à Hélène Gendarme et se retire à Malonnes, il y décède le 17-2-1992. Il avait été secrétaire du Cercle pharmaceutique de 1949 à 1956.

³³ A.G.R.- C.C. 27320 f° 161 v°.

³⁴ A.G.R.- C.C. 8965 f° 225, 225 v°.

DELPLANCQ RENE URSMER

Né à Binche le 19-4-1898. Il épousa Marguerite Baudoux à Waudrez le 16-1-1924. Sa pharmacie était située au 40 de la Grand'rue. On l'y trouve en 1929 et 1952 ⁽³⁵⁾. Successeur du pharmacien Meunier. Il fut trésorier du Cercle pharmaceutique de 1947 à 1956. Il décéda à Waudrez le 23-8-1956.

DEPREZ JEAN FRANÇOIS

Il demeurait à Mons lorsqu'il fut admis pharmacien le 24 mai 1824 ⁽³⁶⁾. Il travaille alors à Binche jusqu'en 1827 ⁽³⁷⁾.

DERYCKE FERNAND

Né à Braine-le-Comte le 22-8-1871. Il épouse à Binche Angéla Debrichy le 7-8-1900, il venait alors d'Etterbeeck. Il exerça dans la maison de son beau-père qui tenait auparavant une boucherie, cette demeure est maintenant disparue pour faire place à la rue Carlo Mahy à côté de la poste. Plus tard, il tint sa pharmacie au n° 4 de la rue de Merbes faisant le coin avec la rue de la Déportation. Il fut le premier trésorier du Cercle pharmaceutique de Binche en 1911. Il retourna à Etterbeeck le 5-3-1926.

(DE) SAINT-PAUL LOUIS

Louis de Saint-Paul fournit pour 17 L.16 s.de médicaments à l'hôpital Saint-Pierre en 1634-1635 ⁽³⁸⁾.

DETRAIT BERNARD

Il reprit la pharmacie Fosselard (66 rue de Robiano) en novembre 1979. Né à Charleroi le 12-1-1955, il fut diplômé de l'U.C.L. en septembre 1978.

DETRAU

L'apothicaire Detrau fournit du 14-12-1781 au 1-1-1783 pour 313 livres 7 sols de médicaments à l'hospice St-Pierre ⁽³⁹⁾.

³⁵ A.V.B. 3308 et 3304.

³⁶ A.V.B. 2670.

³⁷ A.V.B. 2675.

³⁸ A.V.B. 11-00-06-

³⁹ A.V.B. 11-00-06-178.

DETRAU (la veuve)

Une liste de médicaments livrés en 1791, précise qu'ils sont livrés par " Melle Vve Detraux". L'état est signé par l'apothicaire Cruppe ⁽⁴⁰⁾.

DUBOIS VICTOR

Pharmacien de campagne reçu à Mons le 19-6-1841. Il travaille depuis lors à Binche ⁽⁴¹⁾. Le plan Popp le renseigne (sect. B 853a) Grand' rue (face aux Récollets). Il fournit des médicaments aux pauvres de 1855 à 1858 ⁽⁴²⁾.

DUBOIS NESTOR

Par décision du Conseil communal de la Commune de Bray en date du 3 novembre 1867, Nestor Dubois, pharmacien à Binche, est institué Pharmacien des pauvres de cette commune pour le salaire de 2,5 francs par ménage qui a reçu des médicaments ⁽⁴³⁾.

DUPONT CHARLES

Il demeurait à Thuin avant d'exercer à Binche. Il fut diplômé à Bruxelles le 4-11-1867 ⁽⁴⁴⁾. Il est renseigné au Plan Popp (B 348a du cadastre) 8 rue des triperies. Epoux Fievet.

Comme son collègue Dubois, il est institué Pharmacien des pauvres de la Commune de Bray, en 1867: "*Le sieur Dupont est désigné pour commencer le premier janvier, et fournira donc en janvier, février, mars, juillet, août, et septembre. Les médicaments seront fournis d'après ordonnance du médecin des pauvres et autres le cas échéant.*

Chacun des dits pharmaciens recevra à la fin de l'année, deux francs cinquante centimes par ménage. La liste des familles ou ménages indigents, sera remise en temps à chacun des ces deux messieurs." ⁽⁴⁵⁾.

FAYT BAUDUIN URSMER

Il naquit à Binche le 18-2-1742. Il fait partie des apothicaires qui refusèrent la visite des mandataires du Magistrat en 1765. On le trouve vendant des médicament à l'hospice Saint-Pierre de 1780 à 1787 ⁽⁴⁶⁾. Un compte renseigne que l'apothicaire Fayt doit 16 sols

⁴⁰ A.V.B. 11-00-06-297-acquits de l'hôpital Saint-Pierre.

⁴¹ A.V.B. 2675.

⁴² A.V.B. 11-00-08-10.

⁴³ GARIUP G., *Bray, son histoire, des origines à l'entité binchoise*, p.217.

⁴⁴ A.V.B. 2670.

⁴⁵ GARIUP G., *Bray.. op.cit.*, p. 217.

⁴⁶ A.V.B. 11-00-06-175 à 182.

blancs de rentes sur la maison où il réside (AVB 11-00-06-176). Il habitait rue de la Callerie (rue de Mons) depuis 1768, on l'y trouve encore en 1793. Sa maison tenait au "Cornet d'or" (AVB 11-00-06-163 à 189).

Il épousa à Binche Anne Marie Wilhelmine Henri, le 12-1-1784. Il fournit aussi des médicaments au bassin des pauvres lors de l'épidémie de 1784-1785 (⁴⁷).

FAYT CHARLES

Né à Binche le 6-9-1830. En 1850 il est élève en première session à Mons. Il en sort probablement l'année suivante car on le retrouve pharmacien à Binche (⁴⁸). Il partit néanmoins vivre à Morlanwelz en 1859.

FAYT URSMER JOSEPH

Reçu pharmacien à Mons le 16-7-1806; il exerce son art à Binche de 1808 à 1841 au moins. Il fit partie du bureau de bienfaisance en 1831 et 1837 (⁴⁹).

FERIN ISIDORE

Né à Binche le 25-9-1866. Il épousa à Binche le 10-12-1889 Clara Eugénie Dubray. Diplômé à Bruxelles le 18-4-1888. En 1892 on le trouve rue de la Station. Une publicité de son établissement vante les eaux gazeuses de sa fabrication. On le retrouve ensuite au 38 de la rue de Robiano (⁵⁰). Il décéda à Uccle le 2-5-1928.

FERIN MAXIME RUPERT OCTAVE

Né à Binche le 4-10-1890. Il est reçu le 5-4-1910 candidat en sciences naturelles à l'U.C.L. Il épousa Palmyre Keulemans. Fils du précédent, il exerce au 38-40 rue de Robiano en 1929 (⁵¹), on l'y retrouve en 1952 (⁵²). Maxime Ferin fut échevin, le président fondateur du Football Club binchois, fondé en 1928, membre fondateur de la Fédération des gilles de Binche en 1927. Il meurt le 15-3-1970.

⁴⁷ A.V.B. 11-00-01-143 et 144.

⁴⁸ A.V.B. 2675.

⁴⁹ A.V.B. 2675.

⁵⁰ A.V.B. 4281.

⁵¹ A.V.B. 3308.

⁵² A.V.B. 3304.

FOSELARD ADOLPHE JOSEPH

Né à Binche le 11-11-1897. Epoux de Marguerite Dehu, dont le père, Jules Dehu, était droguiste (les droguistes de ce temps vendaient parfois des médicaments) et fondateur de cette maison, située au 76 rue de Robiano. Il fit ses études à Louvain, et débuta en 1925 en créant la pharmacie proprement dite, il y travaille jusqu'en 1965, son fils Claude exerce le métier avec lui une dizaine d'année. Il présida le cercle pharmaceutique de 1947 à 1949 et en 1956. Il décéda le 20-3-1983.

FOSELARD CLAUDE JULES

Fils du précédent; il exerce dans la même maison Il naquit à Binche le 13-2-1926. Epoux de Marie-Cécile Wauters. Reçu pharmacien à Louvain en 1951, il travaille avec son père de 1952 à 1965. Il reprend alors l'affaire familiale et cesse ses activités en 1980, la cédant à Bernard Detrait et à Anne Delforge.

FRERE GEORGES

Né le 17-2-1931. Il succède au pharmacien Geuze vers 1959-1960. Il vendit sa pharmacie située rue de la Station, à Jean-Marie Hardy en avril 1974. Entretemps il avait ouvert un laboratoire de biologie.

GATEAUX MAX ROBERT CHARLES

Né à Haine-Saint-Pierre le 31-1-1911. Il épouse à Mont-sur-Marchienne Odette Baudson le 11-12-1937. Il exerçait au 19 rue de Mons (coin de la rue Neuve), on l'y trouve en 1952⁽⁵³⁾. Il fut secrétaire du Cercle pharmaceutique de 1947 à 1949. Il décéda à Charleroi le 13-5-1985.

GENDARME HELENE

Née à Charleroi le 26-10-1945. Elle fut diplômée de Louvain le 5-7-1969. Elle reprend la pharmacie de Mr Delatte n°8 Av. Wanderpepen le 14-4-1973.

GEUSE LOUIS-ANDRE

Né à Binche le 6-5-1895. Il épousa Jeanne-Marie Léonard. Il exerce à la rue de la Station depuis le 11-2-1924⁽⁵⁴⁾. Son successeur fut Georges Frère qui reprit la pharmacie vers 1959-1960. Il meurt à La Louvière le 23-5-1984.

⁵³ A.V.B. 3304.

⁵⁴ A.V.B. 3308.

GHISBAIN VALENTIN

Né à Estinnes-au-Mont le 27-5-1832. Il fut diplômé à Bruxelles le 14-9-1855⁽⁵⁵⁾. Renseigné au plan Popp (sect. B 317a) grand'Place. Il avait épousé Eugénie Hayette. Il fournit des médicaments aux pauvres en 1857-1858⁽⁵⁶⁾. Il partit à Mons le 5-7-1867.

GOSSART

Il est cité en 1780 : "*au Sieur avocat Fontaine et Gossart apothicaire à Binche a été payé 79 1.3 s. pour frais engendrés à cause de l'état de Bauduin Fayt apothicaire*"⁽⁵⁷⁾.

GRAVIS

Les comptes de l'hospice Saint-Pierre renseignent une rente en froment et en blé due par les héritiers de l'apothicaire Gravis depuis l'année 1740 au moins⁽⁵⁸⁾.

GREGOIRE N.

Apothicaire pris comme expert par le Magistrat pour effectuer la visite des officines binchoises le 4 juin 1765. Apothicaire cité dans les comptes de l'hospice St-Pierre jusqu'en 1770 (date probable de son décès). Il y devait plusieurs rentes dues sur une maison sise au Marché et sur la maison où il résidait, tenant à Monsieur Bosquet⁽⁵⁹⁾.

GREGOIRE N (LA VEUVE)

Elle fournit des médicaments à l'hôpital Saint-Pierre en 1771 et en 1772⁽⁶⁰⁾.

GREGOIRE JOSEPH FLORENT (1797-1857)

Né le 17-8-1795 à Binche. Fils de Louis. Il fut reçu pharmacien de campagne à Mons le 30-8-1823⁽⁶¹⁾.

Il exerçait encore en 1855, il était alors pharmacien des pauvres⁽⁶²⁾.

⁵⁵ A.V.B. 2670.

⁵⁶ A.V.B. 11-00-08-10.

⁵⁷ A.V.B. 11-00-06-175.

⁵⁸ A.V.B. 11-00-06-139 et comptes suivants.

⁵⁹ A.V.B. 11-00-06-163 à 165.

⁶⁰ A.V.B. 11-00-06-166 et 167.

⁶¹ A.V.B. 2670.

⁶² A.V.B. 11-00-08-10.

GREGOIRE LOUIS (1765-1853)

Né le 30-9-1766. Il fut reçu apothicaire à Binche le 25-5-1792 ⁽⁶³⁾. Repris au recensement de l'époque révolutionnaire, il habite la Place avec son épouse Angélique Sautriaux. Il a alors 32 ans ⁽⁶⁴⁾. Il fournit du 2-1-1793 au 10-8-1793 des médicaments à l'hôpital pour la somme de 421. 16s. ⁽⁶⁵⁾. Il créa une tannerie au Faubourg Saint -Paul ⁽⁶⁶⁾.

Il fut pharmacien des pauvres toute sa carrière. Il siégea au bureau de bienfaisance en 1837 ⁽⁶⁷⁾.

Il décéda à Binche le 15-12-1845.

HARDY JEAN-MARIE

Né à Alleur le 13-2-1944, il fut diplômé à Liège en 1970. Il reprit la pharmacie de Georges Frère le 1-4-1974 (17 rue Gilles Binchois, la même maison était anciennement le 15 rue de la Station).

HUBERT JEAN-LOUIS

Il succède à sa mère Marie Overtus le 1-1-1990 au 25 Av. Charles Delière et travaille avec son épouse Isabelle Jacquemart. Né à Mons le 29-5-1960, il reçut son diplôme à l'U.C.L. le 1-6-1985, il débuta immédiatement dans l'officine parentale.

JASPAR CATHERINE veuve CLARO

Une lettre du sous-Préfet de l'Arrondissement de Charleroi au maire de Binche datée du 14-8-1807 l'autorise à continuer d'ouvrir son officine.

Le 26-12-1807 le sous-préfet de Charleroi écrit au maire de Binche: "*.. il me paraît que vous pouvez laisser la dame Vve Claro continuer à tenir son officine ouverte. Je provoquerai la décision qu'elle attend sur sa demande en faveur du Sr. Lefebvre élève en pharmacie..*"

Le 10-2-1808 il écrit encore "*..mais la dame veuve Claro fait aujourd'hui l'objet d'une dénonciation nouvelle comme n'ayant pas de titre légal veuillez me faire connaître la véritable situation..*" ⁽⁶⁸⁾.

⁶³ A.V.B. 2675.

⁶⁴ A.V.B. 2723.

⁶⁵ A.V.B. 11-00-06-189.

⁶⁶ GRAUX A., *Binche et l'industrie du cuir*, in *Les cahiers binchois*, n° 11, 1993.

⁶⁷ A.V.B. 2675.

⁶⁸ A.V.B. 2675.

JEUMONT JACQUES

Né le 15-5-1928 à Ressaix, il est diplômé de Louvain en 1951, 8 rue de Robiano il exerce avec son épouse Gisèle Godin, diplômée de la même université en 1952 et leurs filles Martine et Sabine Jeumont (1987). Jacques Jeumont cessa ses activités en juin 1993. Jacques Jeumont fut secrétaire du Cercle pharmaceutique de Binche et environs de 1957 à 1993.

JEUMONT SABINE

Née à Binche le 14-7-1958, elle est diplômée en 1982.

Elle succède à son père le premier juillet 1993, aidée de sa soeur reçue la même année. Elle est actuellement la trésorière du Cercle pharmaceutique de Binche et environs, succédant à Pol Bourgeois.

JOURDAIN JEAN BAPTISTE

Né à Binche le 21-9-1784. Il fut reçu pharmacien à Mons le 11-11-1809. Il travaille à Binche jusqu'en 1821 ⁽⁶⁹⁾.

LATTEUR ADRIEN EMMANUEL

Né à Binche le 4-2-1760. Il vivait en 1797 à la rue des Pelletiers. Sa boutique portait l'enseigne "le Lion rouge" ⁽⁷⁰⁾. Il a alors 37 ans de même que son épouse Victoire Blairon ⁽⁷¹⁾. Il avait épousé cette dernière à Binche le 27-5-1786. Il fut reçu apothicaire le 1-3-1787 à Binche ⁽⁷²⁾. Il exerçait encore son métier en 1808. Il mourut le 31-1-1811.

LATTEUR ADRIEN

Demeurant à Binche il fut reçu pharmacien de campagne à Mons le 5-1-1819 ⁽⁷³⁾.

LECLERCQ ALBERT

Il est repris apothicaire sans autre mention au recensement de 1797. Il a alors 26 ans et demi. Il était sans doute apprenti dans cette profession car il ne fut reçu pharmacien à Mons que le 16-7-1806. Il fait partie d'une liste des pharmaciens de Binche en 1808.

⁶⁹ A.V.B. 2675.

⁷⁰ A.V.B. 11-00-06-189.

⁷¹ A.V.B. 2723.

⁷² A.V.B. 2675.

⁷³ A.V.B. 2670.

LECLERCQ CHARLES MARIE JOSEPH

Né à Binche le 23-9-1802. Reçu pharmacien de campagne à Mons le 10-9-1825. Il travaille alors à Binche, il était célibataire. Il fut pharmacien des pauvres de l'hospice St.Pierre en 1828 et 1837 et siégea au bureau de bienfaisance en 1831-1833-1834-1835 et en 1841 (⁷⁴). De même qu'en 1853-1854 et 1857 (⁷⁵). Il meurt à Binche le 2-4-1863.

LEFEBVRE ALEXANDRE

Le 16 avril 1808 les pharmaciens adjoints au jury médical écrivirent au Sr. Latteur pharmacien à Binche la lettre suivante :
".. Nous vous prions de surveiller toutes les opérations de Mr. Alexandre Lefebvre élève en pharmacie chez la Veuve Claro qui nous a donné des preuves de capacité conformes à l'Arrêté du Préfet du 18-2-1808.."(⁷⁶).

LEFEBVRE FRANÇOIS HENRI JOSEPH

Né à Biercée le 29-12-1809. Il fut reçu pharmacien à Mons le 24-5-1839. Il exerce sa profession à Binche en 1844 sur la Grand-Place (⁷⁷). On le trouve pharmacien des pauvres de 1854 à 1856 (⁷⁸).

LEFEVRE ERNEST

Né le 26-6-1923 à Charleroi. Créateur de la pharmacie se trouvant au coin de la rue de l'Arayou et la rue de Merbes. Il céda son commerce à Véronique Maes. Il quitte Binche en novembre 1984 pour résider avec son épouse Andrée Basselier à Merbes-Sainte-Marie.

LE ROI ARMAND

Né à Marcinelle le 19-4-1937. Diplômé de l'U.L.B. en 1958. En 1963 Armand Le Roi créa pour le compte des mutuelles socialistes du Centre, une pharmacie dénommée "maison des mutuellistes", rue de Robiano. Il était secondé par son épouse Francine Heller. Il y exerça jusqu'en septembre 1979. Il continue sa fonction de pharmacien pour la mutuelle socialiste mais n'est plus titulaire d'une pharmacie. Il devint bourgmestre de la ville de Binche, il exerce toujours cette charge publique.

⁷⁴ A.V.B. 2675.

⁷⁵ A.V.B. 11-00-08-10.

⁷⁶ A.V.B. 2675.

⁷⁷ A.V.B. 2675.

⁷⁸ A.V.B. 11-00-08-10.

LEURQUIN ALBERT

Il fait partie de la liste des pharmaciens de Binche en 1808.

LUCQ ANTHOINE

Médecin, il fournit l'hôpital Saint-Pierre pour 120 livres de médicaments du 29 janvier 1730 au 22 décembre 1731 (⁷⁹).

LUCQ GEORGES

Il fournit l'hôpital Saint-Pierre en médicaments dès 1734 (⁸⁰). Le compte de cette année-là, précise qu'il est le fils du médecin pensionnaire Antoine Lucq. Le compte de 1771 de l'hospice Saint-Pierre montre que l'apothicaire Lucq livre pour 262 livres et 17 sols de médicaments "*aux pauvres prébendés*" du 25-3-1771 au 5-6-1772 (⁸¹).

MAES VERONIQUE

Née à Jemappes le 13-6-1958. Epouse de Philippe Prevost. Diplômée de l'U.C.L. le 9-9-1983. Sa pharmacie est située au 67 de la rue de Merbes (1987) au coin de la rue de l'Arayou, elle y succéda à Ernest Lefevre, bien qu'elle soit toujours propriétaire de cette pharmacie, c'est une collaboratrice, Cécile Martin, qui gère la pharmacie depuis le 1-10-1992.

Véronique Maes, créa une nouvelle pharmacie appelée "Pharmacie du parc", face au parc Derbaix, avenue Wanderpepen. Ce nouvel établissement ouvrit ses portes le 27-9-1993. C'est avec le fonds de la pharmacie mutuelliste que fut créée cette pharmacie.

MARTIN TOUSSAINT

Cet apothicaire livre des médicaments "*aux pauvres malades de l'hôpital*" à partir du 7-9-1755 jusqu'au 21-3-1759 (⁸²). Il décède probablement cette année là car on peut lire: "*au receveur du marquis de Trazegnies, payé 10 livres 10 sols pour droit de linceuil à cause de la mort de Toussaint Martin homme vivant et mourant*"

⁷⁹ A.V.B. 11-00-06-129.

⁸⁰ A.V.B. 11-00-06-132.

⁸¹ A.V.B. 11-00-06-168. A noter que l'écart de 30 ans fait douter que ce soit encore lui.

⁸² A.V.B. 11-00-06-153 à 155.

MARTIN MELCHIOR

C'est probablement le fils de Toussaint, né le 19-12-1695 à Binche; il y épouse Marie Catherine Lucq le 4-8-1723. Il livre pour 13 livres de médicaments pour des soldats malades, à l'hôpital Saint-Pierre, en 1757⁽⁸³⁾. Il décède le 31-9-1768.

MEUNIER URSMAR DESIRE CONSTANTIN

Né à Binche le 13-12-1860. Marié à Fernande Grégoire. Diplômé à Bruxelles le 13-8-1885. Sa pharmacie était sise au 42 de la Grand'rue⁽⁸⁴⁾. Il exerçait encore en 1892 (réclame du journal la Constitution du 14-8-1892). La liste électorale de 1932 le signale rentier vivant rue de Senzeille⁽⁸⁵⁾.

Il décède à Louvain le 23-1-1934.

MICHEL LEON

Léon Michel fut président du Cercle pharmaceutique de Binche et environs de 1949 à 1954. Ce pharmacien naquit vers 1881.

MILLEZ

"...au sieur Millez pour la livraison de médecines pour la famille de Jean Baudoux pendant leur maladie" ⁽⁸⁶⁾.

MILET JACQUES C.T.

Né à Binche le 13-11-1913, fils de Léon Milet. Il épouse en 1941 Renée Burgeon. Il habite en 1952 au 24 de la rue de Biseau mais exerce au n° 8, avenue Charles Deliège. Jacques Milet présida le Cercle pharmaceutique de 1961 à 1965. Il meurt à La Louvière le 1-9-1977. Son épouse continue à la tête de l'officine, mais n'ayant pas le diplôme de pharmacien, elle emploie un pharmacien en gérance, elle est en effet gérante de la SPRL "Pharmacie Milet" qui avait été prorogée le 19-1-1968 pour une durée de 30 ans entre elle, son mari et Françoise Milet, épouse Henri Niehe.

⁸³ Compte de l'année 1759, A.V.B. 11-00-06-155.

⁸⁴ A.V.B. 4281.

⁸⁵ A.V.B. 3308.

⁸⁶ A.V.B. 11-00-06-128, année 1730.



La façade de la pharmacie Davoine,
anciennement Ramboux, puis Milet.
(Coll. G. Durieux)

MILET LEON

Né à Charleroi le 19-3-1881. Il épousa Marie Burgeon à Binche le 20-9-1909. Diplômé à Louvain le 20-7-1908⁽⁸⁷⁾.

La pharmacie Milet située sur la Grand'rue est toujours reconnaissable grâce aux carreaux de céramique à motifs publicitaires pharmaceutiques production des ateliers Herman de Bruxelles⁽⁸⁸⁾. On l'y trouve en 1932⁽⁸⁹⁾. Le 14-2-1938 devant le notaire Derbaix il constitue avec son épouse une SPRL au capital de 100.000 fr. dénommée "Pharmacie Milet". De même qu'en 1954⁽⁹⁰⁾, à cette date il préside le Cercle pharmaceutique jusqu'en 1956. Il part pour Carnières le 2-12-1964.

NAVIR REMY ANTOINE

Reçu apothicaire à Binche le 14-11-1793. On le retrouve exerçant la profession de 1808 jusqu'en 1831⁽⁹¹⁾.

Il décède le 2-4-1831 à Binche.

OLIVIER FRANÇOIS JEAN

Né à Liège le 8-5-1876. Il succéda à Victor Accarain au 8 de la rue de Biseau. Il venait de Waremme le 11-3-1913 et partit pour Dison le 10-6-1915.

OVERTUS MARIE GHISLAINE

Née le 4-5-1929, elle créa une pharmacie au 25 de l'avenue Charles Delière, qu'elle céda à son fils Jean-Louis Hubert, le 1-1-1990.

PETIT CHARLES JOSEPH.

Il est cité apothicaire dans la confrérie St.-Sébastien en 1785⁽⁹²⁾. Il habite la place en 1797. Il a alors 35 ans et vit avec Hélène Deburges son épouse⁽⁹³⁾. Les comptes de l'hôpital St-Pierre renseignent qu'il fournit des médicaments du 6-3-1789 au 11-2-1793⁽⁹⁴⁾.

⁸⁷ A.V.B. 4286.

⁸⁸ *Le patrimoine industriel de la Belgique-Arrondissement de Thuin-Binche*, Liège 1995, p. 147.

⁸⁹ A.V.B. 3308.

⁹⁰ A.V.B. 3304.

⁹¹ A.V.B. 2675.

⁹² MEURISSE P.C., *La société Royale des archers "Guillaume Tell-La Gaieté"*, Binche, 1924, p.25.

⁹³ A.V.B. 2723.

⁹⁴ A.V.B. 11-00-06-185 et 189.

POUEZ

Il est cité dans une rente due à l'hôpital en 1730: "*.. des hoirs de l'apothicaire Pouez au lieu de Nicolas Wilmotte sur sa maison en laditte rue (Haute chaussée)*" (⁹⁵).

POUCET

Une rente à l'hospice Saint-Pierre est due par Nicolas Leclercq au lieu de l'apothicaire Poucet à partir de 1751 au moins (⁹⁶), sur sa maison "en la haute chaussée" (⁹⁷).

RAMBOUX HENRI LOUIS

Né à Binche le 9-3-1832. Diplômé à Bruxelles le 6-9-1858 (⁹⁸). Il fonda immédiatement, au n°8 de la Grand'rue une pharmacie connue maintenant sous le nom de son successeur, Léon Milet. Il tenait parallèlement une droguerie. Célibataire, il partit pour Dinant le 24-4-1909.

SAIGNET

" *Au Sr. Saignet a été payez 22L. 10s. pour avoir livrez du brandevin à Jean Cappe pour appliquez à son pied plus amplement déclarez par l'ordonnance..*" (⁹⁹).

SEGHIN MICHEL

Il fait partie des apothicaires qui refusèrent la visite du Magistrat en 1765 (¹⁰⁰).

SEGHIN THOMAS

Fils de l'apothicaire Michel Seghin. D'abord pris comme expert le 4-6-1765, il refusa ensuite les visites domiciliaires des jurés de la ville (¹⁰¹).

Il épousa d'abord Philippine Alglave et le 23-11-1767 à Binche, Marie Augustine Delvaux.

Il décéda à Binche le 6-1-1769.

⁹⁵ A.V.B. 11-00-06-128.

⁹⁶ A.V.B. 11-00-06-148.

⁹⁷ C'est peut-être le même que le précédent, dont le nom est mal orthographié.

⁹⁸ A.V.B. 2670.

⁹⁹ A.V.B. 11-00-06-109.

¹⁰⁰ A.V.B. 00-00-01-35.

¹⁰¹ A.V.B. 00-00-01-35.

SIPLET

Il est cité de 1774 à 1786, devant plusieurs rentes dues à l'hôpital St-Pierre "*sur la maison où il réside sur le marché*"⁽¹⁰²⁾. Il succéda à la veuve de l'apothicaire Grégoire⁽¹⁰³⁾.

VERELST ALBERT CORNIL

Né à Forchies la Marche le 14-8-1891. Il arriva à Binche venant de ce village le 11-8-1915. Il succède à François Olivier. Il repart pour Forchies le 27-1-1916.

VOITURON (LA VEUVE)

La veuve voituron est la seule des apothicaires de la ville qui respecte les prescriptions lors de la visite des experts du Magistrat en 1765⁽¹⁰⁴⁾.

Elle fournit pour 102 L. 3 sols de médicaments à l'hospice St-Pierre du 5-10-1770 au 23-3-1771⁽¹⁰⁵⁾. Nous la trouvons encore en 1782, en effet le compte dit: "*Au Sieur Coquiart la somme de deux cent quarante et une livres dix huit sols pour médicaments livrés par la veuve Voituron pour le service de l'hôpital..*". Elle est signalée, vendant pour 52 livres de médicaments à plusieurs familles pauvres de Bray le 26-12-1778⁽¹⁰⁶⁾.

¹⁰² A.V.B. 11-00-06-169 à 182.

¹⁰³ A.V.B. 11-00-06-169.

¹⁰⁴ A.V.B. 00-00-01-35.

¹⁰⁵ A.V.B. 11-00-06-166.

¹⁰⁶ A.V.B. 11-00-06-177.

L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Dès la naissance de la ville, une certaine prospérité se fait sentir. Les bourgeois de la ville prêtent volontiers au prix fort de l'argent, on cite vers 1174 un certain Gautier de Fontaine qui se trouve être débiteur de la somme importante de 120 marcs et 60 livres de Valenciennes, à Gislebert Chaveal de Binche (1).

L'activité industrielle de la ville prenant de plus en plus d'importance, les bourgeois de Binche avaient obtenu du Comte de Hainaut la promesse de l'établissement d'une "taule de cambge" destinée à leur venir en aide lors de leurs transactions commerciales. Les Juifs qui pratiquaient l'usure de façon éhontée étaient concurrencés par les Lombards et les Caorsins (2). Ces derniers détenaient même des biens fonciers à Binche, *li cours de caoursins* paie 35 deniers au comte en 1265 (3). Les Lombards parvinrent à éliminer les Juifs, le comte de Hainaut défendit même à ceux-ci de résider dans la ville (4).

Avant d'ouvrir leur maison à Binche, les Lombards obtinrent du souverain des lettres qui déterminent les conditions de leur établissement à Binche. Le 6-9-1303, Philippine de Luxembourg prit l'engagement de tenir toutes les promesses que son époux avait faites à Guillaume et à Jakemon Turcq, ainsi qu'aux Lombards demeurant à Binche et à Maubeuge (5).

Le 14-7-1304, la comtesse donna en leur faveur de nouvelles lettres qui les autorisaient à fixer leur demeure à Binche et Maubeuge, durant 6 ans, moyennant une redevance annuelle de 500 livres blancs.

Le comte Jean II d'Avesnes reconnut devoir à ces banquiers la somme de 14.000 livres, hypothéquée sur les rentes domaniales

¹ L. DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et chartiers*, Mons, 1870, t.1, p. 255).

² de Caorsa, en Italie.

³ L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*

⁴ L. DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t.III, p.594.

⁵ de SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t.1, p.410.

des deux villes. Le comte décéda le 11-9-1304. Sa veuve dut liquider les sommes importantes dues aux banquiers.

Les princes recouraient aux emprunts au point de s'endetter à l'excès comme Guy de Dampierre; ils demandaient aux villes des dons gratuits, ce dont ces dernières profitaient pour obtenir des franchises et accroître leur puissance politique, mais cela ne se faisait pas sans quelques accrocs. Les bourgeois de Binche, garants des engagements comtaux, s'étaient obligés d'une dette au nom du comte de Hainaut envers certains marchands associés à Regnier dou Pas et à Rotin de Bomme, enseigne de la compagnie des Lombards. Ceux-ci réclamèrent en vain leur créance.

N'obtenant pas leur dû, ils arrêtaient certains bourgeois et leur famille. La douairière dut intervenir pour libérer ces infortunés et régler le problème en engageant ses biens pour satisfaire ces créanciers⁽⁶⁾.

Vers 1322, la compagnie des Lombards de Binche ayant acheté un aigle d'or pour le comte de Flandre, Louis Ier, ce dernier ordonna par mandement d'en payer le prix qui s'élevait à 30 livres⁽⁷⁾. Le jeudi suivant Pâques 1337, Guillaume, comte de Hainaut donne des lettres de sauvegarde aux banquiers Juifs habitant le Hainaut pour le terme de 5 ans, contre paiement de 200 florins: "*Abraham le Mirre de Binch, Benoît sen fils et Benoît sen genre se doivent de le Saint-Jehan prochain venant jusques a le Saint-Jehan l'an trente huit....XII florins..*"⁽⁸⁾.

Christiane Pierard⁽⁹⁾ situe la recette des Lombards de Binche par rapport aux comptes de la recette générale de Brabant :

<u>Comptes</u>	<u>Recette totale</u>	<u>Recette des Lombards de Binche</u>
2375	600 guldens	
2376	612 fl. holl. 32 gr. fl.	189 fl. 18 gr. fl.
2377	1565 fr. 47 fr. fl.	69 fr. 41 gr. fl.
2378	1205 fr.	146 fr. 6 gr. fl.
2379	684 fr. 14 gr. fl.	195 fr.
2380	1004 fr. 12 gr. fl.	32 fr. 8 gr. fl.
1388	1288 fr. 22 gr. fl.	46 fr. 14 gr. fl.

⁶ C.R.H., 2^e série, t. IV, pp.82-84.

⁷ T. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*. p. 45.

⁸ L. DEVILLERS, *Cartulaires de Hainaut*, p. 460.

⁹ C. PIERARD, *Les douaires hainuyers de Jeanne de Brabant*, annexe VII.

Comme on peut le voir, les recettes des Lombards de Binche sont parfois assez importantes par rapport à la recette totale constituée en majeure partie par les revenus des changeurs établis en Brabant.

On retrouve assez longtemps la trace de ces Lombards établis à Binche. En 1460 on cite "*..l'osteil le teste d'or tenant d'une part à la maison que on dist des Lombars..*"

Une table de change était établie dans la halle pour le prix de 2 sols blancs l'an. Elle était affermée pour 3 ans.

On connaît certains fermiers de la table de change par les comptes du Domaine de Binche de la Chambre des Comptes :

En	1520-1523,	Godefroid Tayenne
	1524-1526,	Romain Le Fief
	1554-1556,	Hubert de Lattre
	1557-1559,	Robert Posteau
	1578-1580,	Gilles Witteau
	1608-1610,	Charles Tahon
	1611-1613,	Jacques Le Mayeur

Les artisans recherchaient de l'argent pour leur métier, ils font appel aux bourgeois fortunés de la ville, tel la famille Bard dont on connaît certains livres de comptes présentant de nombreux prêts d'argent ⁽¹⁰⁾, ou encore aux notaires. Tout cela se faisait en économie plus ou moins fermée, la ville ne visait que ses intérêts propres. Il en fut ainsi jusqu'au XIXe siècle. Il fallut attendre le Régime hollandais pour voir apparaître une nouvelle institution :

La Banque royale des Pays-Bas, cette dernière avait un agent à Binche, Louis Coupez (1765-1834), président du bureau de bienfaisance.

Après la révolution de 1830, la "Société générale pour favoriser l'industrie nationale" ayant son siège à Bruxelles, succéda à La "Banque royale des Pays-Bas". Son agent de Binche s'appelait Silvestre Nique; il fut nommé le 3-4-1835. Pour tenir l'agence ce dernier devait donner un cautionnement fixé à 44.444 fr. 44 cts. ce qui était une somme importante pour laquelle il dut emprunter de l'argent, car il ne possédait pas toute la somme demandée. A son décès en 1843, il n'avait toujours pas remboursé ses débiteurs et son épouse Isabelle Van Wilder dut se débattre dans de nombreuses difficultés (A.G.R. Société Générale, ref. 632).

¹⁰ A.G.R. Famille Gobart.

Suite à une vacance de titulaire du siège de la banque à Binche, la direction eut l'intention de transférer son agence à Charleroi. Le 17-6-1843, le conseil communal présidé par le bourgmestre Wanderpepen écrivit au ministre des Finances :

"Le Conseil communal de la ville de Binche étant informé par la voix publique qu'il s'agit de transférer à Charleroi la résidence de l'agent de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, il est de son devoir dans l'intérêt de ses administrés, de vous supplier de maintenir ce fonctionnaire à Binche où il réside depuis 48 ans, soit comme receveur particulier d'arrondissement soit dans sa dénomination actuelle.

Binche se trouve au centre de l'arrondissement, les communications sont faciles et vont le devenir davantage encore par la construction de la nouvelle route partant du pont de Saint-Vaast vers Merbes-le-Château pour rejoindre la route de Beaumont. Plus des deux tiers des comptables de l'Etat font et ont toujours fait leur versement de préférence à Binche et l'agent du caissier général se rend au moins deux fois par mois à jour fixe à Charleroi pour recevoir les fermes des comptables formant l'autre tiers qui désirent faire leur versement au chef-lieu de l'arrondissement.

Les comptables qui servent à Binche ont pétitionné à plusieurs reprises pour conserver l'avantage dont ils jouissent depuis de longues années et sur les seize comptables seulement qui servent à Charleroi, quinze ont déclaré qu'en ce qui les concerne, le service de l'Etat ne souffre aucunement par suite de la résidence à Binche de l'agent susdit.

Ce sont là, Monsieur le ministre, des faits positifs qui prouvent évidemment que la résidence de l'agent du caissier général doit être maintenue à Binche. En effet, si on obligeait cet agent d'aller habiter à Charleroi se serait sans profit aucun pour les comptables qui servent au chef-lieu, tandis que l'on priverait d'avantages réels dont jouissent les comptables qui servent à Binche, car résidant à Charleroi ce fonctionnaire ne se déplacerait plus et tous les comptables de l'arrondissement devraient alors s'y rendre ce qui obligerait beaucoup d'entre eux qui demeurent à Binche et dans les communes voisines à faire 5 à 6 lieues pour aller effectuer leur versement.

Dans sa réclamation, la Ville de Charleroi fait valoir l'accroissement que l'industrie et le commerce y aurait pris, la difficulté des dépôts à la caisse d'épargne, mais les soussignés font d'abord observer que la ville de Charleroi n'est pas plus peuplée que la ville de Binche. En suivant le dernier recensement, il existe 5780 habitants et que le commerce qui se fait dans celle-ci en grains, dentelles, cordonnerie, chapellerie, savonnerie etc... est bien plus important que celui du chef-lieu d'arrondissement.

Si l'industrie a pris un essor considérable dans les communes voisines de Charleroi, cet essor se fait remarquer dans les communes voisines de Binche, à Mariemont, à Fayt, à Houdeng-Aimeries, à Morlanwelz, à Chapelle-lez-Herlaimont, à SaintVaast, à Péronnes et cela dans les verreries, les forges, les hauts-fourneaux, les carrières, les sucreries, les clouteries au centre desquels Binche se trouve, sont aussi d'une importance qui mérite toute la sollicitude du gouvernement.

Les soussignés ajoutent que Binche attache plus de prix à conserver les avantages que lui offre sous ce rapport la résidence de cet agent, qu'il ne s'y trouve aucun banquier, tandis qu'il en existe plusieurs à Charleroi, qui offrent aux habitants de cette ville et de la banlieue toutes les facilités désirables. Quant aux difficultés des dépôts à la Caisse d'épargne, elles ne sont pas insurmontables à Charleroi, puisqu'on peut faire des dépôts à cette Caisse deux fois par mois au moins, l'agent du caissier général s'y rendant à jour fixe.

S'intéresser au bien-être de la classe ouvrière de Charleroi est certes fort louable, mais il faut le faire au détriment de domestiques des petits rentiers et des nombreux ouvriers de Binche et des communes sus mentionnées, or il est évident que si l'agent résidait à Charleroi, ceux-ci seraient dans l'impossibilité de continuer aux bienfaits de la Caisse d'épargne.

Les soussignés pensent avoir démontré par les considérations qui précèdent que dans l'intérêt des comptables de l'Etat comme dans celui du commerce et de l'industrie et dans celui des déposants à la Caisse d'épargne, il convient de maintenir à Binche la résidence de l'agent susdit.

Pourquoi d'ailleurs déshériter la ville de Binche d'un avantage dont elle jouit depuis un demi siècle? Alors que les charges sont égales, n'est-il pas juste de répartir également les bénéfices lorsque cela est possible et lorsque surtout comme dans le cas présent, l'intérêt particulier de Binche et de ses environs se concilie avec la majorité des comptables de l'Etat de l'arrondissement sans nuire aucunement aux dits comptables.

Confiants en votre équité, les soussignés entretiennent l'espoir, Monsieur le ministre que la ville de Binche ne perdra pas l'avantage à la conservation duquel elle attache le plus grand prix".

Pour appuyer les initiatives des industriels binchois et assurer le développement de la ville quelques institutions bancaires virent le jour à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle comme dans tout le Hainaut. Les banques régionales se sont multipliées en

collectant l'épargne de la bourgeoisie moyenne en voie d'enrichissement ⁽¹¹⁾.

LISTE DES INSTITUTIONS BANCAIRES BINCHOISES (Classement onomastique)

BOURSIN (BANQUE -)

Nicolas Boursin est cité le 7-10-1876, comme ancien banquier à Binche ⁽¹²⁾. Il avait épousé Elisa Hulin ⁽¹³⁾.

Le 20-1-1877, un partage successoral nous fait connaître cette famille :

Nicolas Boursin, rentier, ancien banquier, et ses enfants: Fernand Boursin, banquier, négociant en grains et en vins. Emile Boursin, banquier, négociant en vins et en grains.

Flore Boursin, sans profession.

Louisa Boursin, épouse Emile Lebleu ⁽¹⁴⁾.

Le 26-2-1878, pouvoir est donné par les frères Emile et Fernand Boursin, banquiers à Binche, à Nicolas Boursin, leur père, afin de les représenter devant les tribunaux ⁽¹⁵⁾.

Le 31-12-1880, afin de vouloir mettre fin aux différents qui se sont produits entre-eux, et la bonne entente respective, relativement à la marche de l'association qu'ils ont formée le 31-7-1876 pour reprendre les affaires de leur père (maison de banque Boursin-Hulin). Emile et Fernand Boursin, banquiers domiciliés à Binche sont convenus que l'association cesse entre-eux ⁽¹⁶⁾.

Emile Boursin ⁽¹⁷⁾, banquier, fonde en 1867, une banque au n° 93 de la rue de Robiano. Son fils ⁽¹⁸⁾, travailla comme commis dans la banque de son père et lui succéda ensuite. La banque Emile Boursin est toujours citée en 1895 ⁽¹⁹⁾.

¹¹ M. BRUWIER, *Industrie et société en Hainaut et en Wallonie du XVIII^e au XX^e siècle. Recueil d'articles de Marinette Bruwier*, Bruxelles, 1996, p.354.

¹² A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg.36.

¹³ A.E.M. - E.C. 619.

¹⁴ A.E.M. Enr. A.C.P. reg.180.

¹⁵ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg.37.

¹⁶ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg.39.

¹⁷ Emile Boursin, né à Battignies le 6-7-1857, il épousa à Soignies le 18-12-1882... Paternostre. Il fut échevin.

¹⁸ Fernand Boursin, né à Binche le 6-12-1884.

¹⁹ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg.49.

La banque Commerciale du Hainaut succéda à la banque Emile Boursin en 1918 ⁽²⁰⁾.

Il est à noter que Jean Boursin directeur de banque , né en 1892 est cité en 1929 ⁽²¹⁾.

BRICHOT (BANQUE -)

La banque E.J.B. Brichot n'est citée qu'en 1861 ⁽²²⁾. L'Almanach du Commerce la signale aussi cette année là.

BRUXELLES (BANQUE DE -)

La Banque de Bruxelles absorba le "Crédit central du Hainaut" en 1932. Elle s'installa au 2 de la rue de la Station. Elle eut à sa tête Emile Boudart qui était auparavant employé au "Crédit anversois" à La Louvière. Il décéda en août 1964. Lucien Rombaix succéda à la tête de cette succursale de banque.

BRUXELLES-LAMBERT (BANQUE -)

La banque de Bruxelles fusionna avec la banque Lambert en 1975 devenant ainsi la banque Bruxelles-Lambert connue sous le sigle BBL. On modernisa dès lors complètement le bâtiment de la succursale. Elle est située au coin de la rue Gilles Binchois (ancienne rue de la Station) et de la rue de Merbes. Cette succursale de banque est dirigée par Guy Lapierre depuis le 1er octobre 1988.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Au conseil communal du 18-1-1866, on fit part d'une lettre envoyée le 22-12-1866 par le directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite contenant un projet de convention pour l'érection d'une succursale à Binche. Le conseil approuva la demande et le bourgmestre fut chargé de faire les démarches nécessaires pour créer un comité ⁽²³⁾. Il est probable que les tractations de cette succursale étaient effectuées à la poste de Binche.

²⁰ *Le Centre...*, *op.cit.*, p. XLIV.

²¹ A.V.B. 3308.

²² J. LEBRUN, *Panorama des banques hainuyères de la seconde moitié du XIX^e siècle*, dans : Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M. Anould. *Analectes d'histoire du Hainaut*, t.1, Mons, 1983, pp.743-765.

²³ A.V.B. 00-00-01-15/2203.

Il fallut attendre une centaine d'année pour que s'ouvre le 10-10-1968 un bureau de la Caisse Général d'Epargne et de Retraite (C.G.E.R.) sur la Grand'place ⁽²⁴⁾ en attendant l'ouverture de l'agence officielle au 51 de l'avenue Albert 1er. En décembre 1969, R. Cordier est directeur de l'agence.

Celle-ci prenant de l'extension, la direction envisagea la création de nouveaux locaux. Une politique d'achat est envisagée dès 1982 pour s'implanter sur l'emplacement de diverses habitations sises avenue Charles Deliège ⁽²⁵⁾. La nouvelle bâtisse est ouverte au public en août 1988. L'agence emploie 13 employés ⁽²⁶⁾.

COMMERCIALE DU HAINAUT (BANQUE -)

Faisant suite à la banque Emile Boursin, la "Banque commerciale du Hainaut" fut fondée à Binche en 1918.

Le capital social est fixé à 500.000 fr porté par majorations successives à 4.000.000 de francs ⁽²⁷⁾. En 1925, elle prit la dénomination de "Banque provinciale, S.A." ⁽²⁸⁾. Le siège social est situé à Mons. La succursale de Binche est installée en 1930 au 85 rue de Robiano, elle possède des installations de coffres-forts à l'usage du public. A cette époque son directeur est Nestor Gerday.

COMPTOIR AGRICOLE DE BINCHE

Le 8-7-1953, devant les notaires L. Derbaix, U. Vallée et A. Gusiaux,

Charles-Albert Gendebien, docteur en droit, de Thuin,

Michel-Firmin Losseau, fermier, de Donstienne,

Jean-Ghislain Ricker, fermier, de Buvrinnes,

Michel-Alphonse Hubert, comptable, de Mons,

créent une société en nom collectif nommée Comptoir agricole de Binche de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, sous la garantie de l'Etat, et ayant son siège social à Binche.

Le 29-3-1954, les mêmes acteurs décident du changement de dénomination en "Comptoir agricole de Mons" et du transfert de la société dans la même ville.

²⁴ A côté de l'ancienne imprimerie Rems.

²⁵ Habitations appartenant à MM. Navez-Vergon, Romain (pâtisserie "au Régal"), Petit-Delhalle.

²⁶ Enquête orale / R. Cordier.

²⁷ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 80.

²⁸ *Le Centre...La Louvière*, 1930, p.319 et p. XLIV.

COMPTOIR NATIONAL DE FINANCE

Le 11-7-1930 Georges Evrard présente devant notaire les statuts de la société coopérative "Comptoir national de finance, crédit-dépôts" ayant son siège au 17 avenue Wanderpepen. L'objet de la coopérative est : Toutes les opérations de banque, bourse, échanges, dépôts, prêts, opérations financières et commerciales, etc...

Le capital social est défini comme illimité avec un minimum de 50.000 fr. 100 parts sont souscrites par :

Georges Evrard, ingénieur à Binche; Camille Evrard, industriel à Leval; Maurice Evrard, architecte à Leval; Georges Dehavay, chef de bureau à Binche; Fernand Lambert, négociant à Bruxelles; Pierre Piret, agent de change à Frasnelle-lez-Gosselies; Valentin Sourdiaucourt de Nivelles (²⁹).

Après la guerre 1914-1918, elle s'implanta au 2, rue de la Station dans l'ancienne maison de l'huissier Remy (coin de la rue de Merbes) (³⁰). En 1922, la Banque de Bruxelles prit un intérêt certain à cette banque et l'affilia à son groupe.

On construisit une annexe en façade de la rue de la Station. La Banque de Bruxelles fusionna avec cette banque en 1932.

Vers 1930, Max Besanger dirigeait la filiale, il était sous-directeur adjoint de cette banque. Autre directeur connu : N. Babusiaux.

CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

Un bureau du Crédit Communal de Belgique fut ouvert au n°32 de la Grand'place pendant la construction d'une nouvelle agence qui fut ouverte le 4-8-1965, sous la direction de Mr Bage.

L'agence est située avenue Charles Deliège. Elle déménagea l'espace d'une saison afin d'effectuer des travaux en 1978-1979, depuis lors elle est dirigée par Mr Haine (³¹).

CREDIT MUTUEL HYPOTHECAIRE DE BRUXELLES

Cette banque est citée le 8-9-1910. Elle possède une succursale à Binche, son directeur est Joseph Dusausoit.

²⁹ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 80.

³⁰ S.GLOTZ *Binche en cartes postales anciennes*, 1976, p.54.

³¹ Enquête orale / Haine.



Le siège du Crédit central du Hainaut
(Photo du 10.3.1921).



La façade de l'ancienne banque de Binche, rue des Orphelins.
(Coll. G. Durieux)

CREDIT OUVRIER

"Le Crédit ouvrier des cantons de Binche et de Merbes-le-Château" est une société de prêt créée pour favoriser le logement social. Elle fut fondée en 1900 par scission du comité de patronage des habitations ouvrières de l'arrondissement de Thuin ⁽³²⁾.

DEREINE (BANQUE -)

Banque citée de 1893 à la fin du siècle ⁽³³⁾.

DESSIGNY (BANQUE -)

Elle est citée uniquement en 1858 ⁽³⁴⁾.

DUGNOLLE (BANQUE -)

Un acte de notoriété daté du 29-1-1872 acté par le notaire Williams, constate qu'"Adrien Joseph Dugnolle, banquier ci-devant à Binche et actuellement à Mons est la même personne qu'Augustin Joseph Dugnolle" ⁽³⁵⁾.

DUGNOLLE ET HAUCHAMPS (BANQUE -)

Adrien Dugnolle et Fernand Hauchamps créèrent en 1877 une banque à Mons, ils transfèrent le siège de la banque à Binche dans les établissements de la "Société belge des grains maltés" de Fernand Hauchamps.

Une association est citée le 3-3-1877 entre Fernand Hauchamps, banquier à Binche et Emérante Milcamp, veuve Dugnolle, banquier à Mons ⁽³⁶⁾.

FERNAND HAUCHAMPS ET CIE. (BANQUE -)

Le 10-10-1902, Fernand Hauchamps, industriel à Binche et Léon Bruère, major d'artillerie, directeur au ministère de la guerre à Bruxelles, constituent une société en commandite simple sous la raison sociale "Fernand Hauchamps et compagnie, Caisse commerciale de Binche".

La société a pour objet toutes les opérations de banque prenant cours le 15-10-1902 pour un terme fixé à 10 ans. Le siège est fixé à

³² *Le Centre*, Catalogue de l'exposition tenue au Musée Royal de Mariemont, tableau 15.

³³ J. LEBRUN, *Panorama... op.cit.*, p. 765.

³⁴ *id.*

³⁵ A.E.M. Enr. A.C.P. reg.162.

³⁶ A.E.M. Enr. A.C.P. reg. 180.

Binche. Elle sera gérée par Mr Hauchamps qui aura la signature sociale et fera tous les actes de gestion.

Le capital est fixé à 250.000 fr. Mr Hauchamps présente 150.000 fr. et Mr Bruère 100.000 fr.

En cas de perte de 50.000 fr chaque associé pourra provoquer la dissolution. Les bénéfices et pertes sont partagés en 3/5 pour F. Hauchamps et 2/5 pour L. Bruère ⁽³⁷⁾.

HAUCHAMPS-RUWET ET CIE.

Le 28-8-1888, Fernand Hauchamps, industriel et conseiller provincial domicilié à Binche, Arthur Ruwet, capitaine pensionné demeurant à Mons, Josephine Bruère épouse de Arthur Ruwet et Léon Bruère capitaine-commandant d'artillerie à Bruxelles constituent une société en nom collectif sous la dénomination de "Hauchamps-Ruwet et Compagnie" et ayant pour objet toutes les opérations de banque.

Mrs Hauchamps et Ruwet sont commanditaires à l'égard de Mr Léon Bruère et de Mme Ruwet.

le capital social est de 290.500 fr.

	<u>Apports</u>	<u>Bénéfices</u>
F. Hauchamps	123.833,34 fr	3/7
A. Ruwet	25.000	1/7
L. Bruère	83.333,33	2/7
Mme Ruwet	58.333.3.3	1/7

La société est gérée par les deux commanditaires. Le siège est fixé à Binche et une succursale est ouverte à Mons. La durée de la société est fixé à 10 ans commençant le 1-3-1888 ⁽³⁸⁾.

GENERALE DU CENTRE (BANQUE -)

Le 28-12-1903, la "Banque générale du Centre" fut créée sous le patronage de la "Société Générale de Belgique" et avec le concours de la "Banque du Hainaut". Elle avait son siège à La Louvière. La filiale de Binche était dirigée par Fernand Roulez ⁽³⁹⁾ (cité vers 1912-1914 et en 1930). L'agence binchoise était située au 78 Grand'rue.

Le capital de cette banque était de 14.000.000 fr. en 1930.

³⁷ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 54.

³⁸ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 44.

³⁹ Fernand Roulez, né à Binche le 19-2-1873. Il avait épousé Nelly Pourbaix à Waudrez le 31-8-1898. Elle était la fille du banquier Alfred Pourbaix.

HAUTMANN (banque)

En 1918 la banque Hautmann, établie à Bruxelles, 71, rue royale, possédait une succursale à Binche (Lettre, coll. E. Clerbois).

HARLEZ (BANQUE -)

Jean-Baptiste Harlez-Coppin est cité comme banquier à Binche en 1861⁽⁴⁰⁾. Il habite rue Saint-Jacques.

LEBLEU (BANQUE -)

La banque Emile Lebleu⁽⁴¹⁾ était située au coin de la rue de Robiano et de la rue de l'Arayou (actuellement pâtisserie). Elle est citée de 1868 à 1873. En 1877, Emile Lebleu est cité commissionnaire en marchandises à Lodelinsart⁽⁴²⁾.

MARTIN (BANQUE -)

Gustave Martin, banquier de Buvrines, fonda une banque à Binche sous la dénomination "Martin et Compagnie". Elle est citée de 1867⁽⁴³⁾ à 1875⁽⁴⁴⁾. Sa veuve continua l'activité bancaire jusqu'à la fin du siècle.

POPULAIRE DE BINCHE (BANQUE -)

Une assemblée générale tenue le 12-2-1900, modifia les statuts de la société coopérative "La banque populaire de Binche". Honorez Hernult en est le directeur-gérant.

D. Maricaux fils est administrateur délégué.

Les administrateurs sont: Mrs. Mauroy, D. Coppée, Jules Basscourt, G. Buisseret.

Commissaires: Mrs. G. Pourbaix, E. Romain, V. Burgeon⁽⁴⁵⁾.

POURBAIX FRERES (BANQUE -)

Les frères Pourbaix Alfred⁽⁴⁶⁾, Auguste⁽⁴⁷⁾ et Honoré⁽⁴⁸⁾, fils de Désiré Joseph Pourbaix (voir chapitre brasserie) et d'Amélie

⁴⁰ J. LEBRUN, *Panorama... op.cit.*, p. 765.

⁴¹ Emile Auguste Antoine Lebleu, né à Fleurus le 22-2-1841, marié à Binche le 21-9-1868, avec Louisa Sidonie Boursin, fille du banquier Nicolas Boursin et de Elisa Hulin (A.E.M. E.C. 619).

⁴² A.E.M. Enr. A.C.P. reg. 180

⁴³ Almanach du commerce et de l'industrie année 1867.

⁴⁴ J. LEBRUN, *Panorama... op.cit.*, p. 765.

⁴⁵ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 52.

⁴⁶ Pourbaix Alfred, né à Buvrines le 17-7-1847. Epoux de Désirée Rousseau qui lui donna 4 filles. Il fut conseiller communal de Binche et bourgmestre de 1883 à

Langendries furent tous trois banquiers. Ils créèrent le 6-11-1870, devant le notaire Williams, une société en commandite sous la raison sociale "Banque Pourbaix frères". La société avait son siège à Binche et était déterminée pour 30 ans, commençant le 25-10-1870.

Auguste et Honoré Pourbaix étaient simples commanditaires, et Alfred Pourbaix, seul associé responsable.

Elle avait pour objet les opérations de banque telles qu'escompte, recouvrements, avances de fonds ou prêts. Le capital social de la société était fixé à 90.000 fr souscrits par tiers.

La gérance fut confiée à Alfred Pourbaix qui avait la signature sociale (⁴⁹).

POURBAIX FRERES ET COMPAGNIE

Le 19-12-1874 devant le notaire Léon Fontaine à Ressaix, Alfred Pourbaix-Rousseaux, Auguste Pourbaix-Ravaux, Honoré Pourbaix fils, tous trois banquiers résidant à Binche, créent une société en commandite par actions sous la firme "Pourbaix frères et Compagnie" et sous la dénomination "Banque de Binche". Elle reprend les affaires de la maison Pourbaix frères ci-dessus.

La société a pour objet toutes les opérations de banque, escompte ou prêts par compte courant ou sur dépôts de fonds publics ou valeurs industrielles ou marchandises, paiements et recettes pour le compte de tiers, des lettres de crédit etc... (⁵⁰).

Le terme est fixé à 30 ans. La banque avait son siège à Binche, rue des Orphelins. L'enseigne en pierre existe toujours sur la maison.

La signature sociale appartient à Alfred Pourbaix-Rousseau pour les affaires de la société, la participation aux actes, mains-levées, renonciation à des droits, hypothèques, de privilèges et d'action résolutive.

La signature sociale appartient à Auguste Pourbaix-Ravaux et Honoré Pourbaix fils, pour endosser, acquiter toutes les valeurs

1885. Il fut aussi conseiller provincial du Hainaut. Administrateur du comptoir d'escompte de La Louvière de 1884 à sa mort en 1886. Il avait épousé Désirée Rousseau. Elle lui succéda au Comptoir d'escompte de La Louvière jusqu'en 1891.

⁴⁷ Auguste, né à Buvrinnes le, il épousa Irma Ravaux, qui lui donna un fils, Camille. Il décéda à Horodéc (Pologne) vers 1921.

⁴⁸ Honoré, né à Buvrinnes le 23-9-1852, il épousa Rosa Moutier qui lui donna une fille.

⁴⁹ A.E.M. Enr. A.C.P. 159.

⁵⁰ Archives de l'étude du notaire Babusiaux.

de commerce, billets à ordre, reçus, lettres de crédit, délégations et lettres de correspondances.

Honoré Pourbaix fils est le gérant de la société.

Le capital social est de 650.000 fr. constitué de 650 actions de 1000 fr. Les frères Pourbaix apportent 150 actions libérées.

La constitution définitive de cette firme eut lieu le 6-1-1875.

Outre les trois frères Pourbaix, les autres actionnaires sont principalement des Français ⁽³¹⁾ :

- Anglade Adolphe, commissionnaire en laines à Fourmies, [3].
- Cenestin-Lecat Florent, négociant, Estroeung, [12].
- Duplaincourt Jean-Baptiste, meunier, Pellerier, [10].
- Fontaine-Motte Léon, notaire, Ressaix, [20].
- Giroul Lucien, avocat, Charleroi, [20].
- Jouniaux Emile, conseiller provincial, directeur de la S.A. Charbonnages du Nord Charleroi, Roux [20].
- Lecat-Stoclet Adrien, négociant, Pellerier [8].
- Lecat Alphonse, propriétaire, Pellerier, [15].
- Lecat Clovis, filateur, Fourmies, [8].
- Lecat Jules, négociant, Pellerier, [12].
- Leroy-Loth Léon, propriétaire, Péronnes, [25].
- Loth Alphonse, propriétaire, Paris, [20].
- Loth-Rousseaux Charles, fermier, Givry, [10].
- Mauroy-Lefrancq Alphonse, clerc de notaire, Binche, [25].
- Puissant Albert, industriel, Merbes-le-Chateau, [10].
- Pourbaix-Langendries Honoré, négociant, Binche, [17].
- Ravaux-Fontaine Camille, filateur, Fourmies, [25].
- Roland-Stoclet Joseph, fabricant, Pellerier, [10].
- Rousseaux-Fosselard Constant, marchand de bois, Givry [20].

Le compte rendu de l'assemblée générale du 21-4-1884 nous apprend qu'Alfred Pourbaix est démissionnaire et que les trois frères, gérants de la banque détiennent 750 actions. Le conseil de surveillance est composé de :

Léon Fontaine, notaire à Ressaix. Il possède 40 actions.

Francois Piette, propriétaire à Fourmies. Il détient 50 actions.

Charles Georges, propriétaire à Epinois, Il a 25 actions.

Antoine Thomas, comptable à Chapelle-lez-Herlaimont, possède 32 actions.

³¹ Les chiffres entre accolades sont le nombre d'actions.

Le reste des actions sont détenues par 69 actionnaires dont 33 venant de France ⁽⁵²⁾.

POURBAIX-BERNIER et COMPAGNIE

En 1886, Auguste Pourbaix, banquier et Paul Bernier, avocat, chef du parti libéral à Binche créent une société en commandite par actions sous la firme "Pourbaix-Bernier et compagnie" et sous la dénomination de "Banque de Binche".

Elle reprend les affaires de la banque "Pourbaix frères et compagnie".

Le capital social est fixé à 3.000.000 fr.

Les deux associés étaient gérants. Paul Bernier obtint le concours d'un grand nombre de bourgeois libéraux de Binche et des environs, notamment messieurs Warocqué, Anspach, Gigot, représentants à la Chambre, le notaire Gaillard, Guinotte, administrateur à Mariemont, Giroul, avocat à Charleroi ⁽⁵³⁾.

Il leur fit tripler la souscription qu'ils s'étaient promis de verser. La firme détenait des intérêts dans de nombreuses usines de la région, notamment dans les charbonnages de Ressaix, une carrière à Soignies et dans les usines, boulonneries et fonderies de La Louvière. La firme avait toujours sa succurcale à Fourmies.

En 1890, Auguste Pourbaix, désirant partir dans ses propriétés polonaises, donna sa démission. Paul Bernier resta seul gérant aux appointements de 15.000 fr par an.

La situation devint mauvaise par suite d'ouvertures de crédit faites à des personnes insolubles. En 1891, Paul Bernier prit la fuite pour Corfou, avec sa maîtresse et 600.000 fr détournés de la banque. La veille de son départ, il avait convoqué ses actionnaires et amis et leur offrit un grand banquet. Il prétendit aller en vacances en Suisse pour quelques jours. Mais les vacances se prolongaient et on eut des doutes sur ses bonnes intentions ⁽⁵⁴⁾. Le Comptoir d'escompte de La Louvière demanda la liquidation de l'affaire. La liquidation n'étant pas satisfaisante. On ordonna la liquidation judiciaire.

⁵² Moniteur Belge année 1884. Articles 1747-1748.

⁵³ J. PUISSANT, *Sous la loupe de la police française, le bassin industriel du Centre (1885-1893)*, Haine Saint-Pierre, 1988, p.86.

⁵⁴ S. GLOTZ, *A propos de la banque de Binche*, dans : *Les cahiers binchois*, n°1, pp. 36, 38-39.

La Banque de Binche ferma ses guichets en octobre 1891. Le jugement du tribunal de Charleroi du 22-12-1892, prononça la faillite de cette banque. Paul Bernier fut arrêté en Grèce en 1893.

PREVOYANT PROPRIETAIRE (LE -)

Société de crédit pour la promotion des habitations ouvrières créée à Binche le 12-10-1892.

Des sa création elle consentit 13 prêts pour des constructions nouvelles. 9 prêts pour aménagements et transformations de demeures. 46 prêts pour achats et remboursements d'hypothèques faisant un total de 4.500 fr. ⁽⁵⁵⁾.

PROVINCIALE (BANQUE -)

En 1925 la banque commerciale du Hainaut devient une société anonyme et prend la dénomination de "Banque provinciale", le siège de la société est transféré à Mons, la banque de Binche devenant une succursale. Elle est située au 85 de la rue de Robiano.

SPECULATION (LA -, SOCIETE COOPERATIVE)

Le 25-9-1896 une société coopérative nommée "La Spéculation" fut créée par des notables et commerçants binchois.

Cette association avait pour buts de spéculer en achetant des valeurs pour les revendre et ainsi réaliser des bénéfices. L'achat et la vente avec livraison effective de rentes ou d'obligations d'Etat, province, commune et obligations et actions de sociétés qui ont publié au moins deux bilans.

Le siège est fixé à Binche. La société prit cours le 1-10-1896 pour une durée de 5 ans. Le capital est illimité avec un minimum de 10.000 fr. Les parts sont de 600 fr. Les associés étaient :

Gustave Babusiaux, échevin (5 parts); Joseph Bailly, bourrelier (1 part); Arthur Buisseret, pharmacien (3 parts); Ursmer Cambier, industriel (1 part); Nicolas Carlier, zingueur (2 parts); Wilhem Carlier, tailleur (1 part); Georges Cordier, boucher (1 part); Alfred Degrève, marchand-tailleur (3 parts); Louis Degrève, négociant (2 parts); Jules Deliège, marchand-tailleur 2 parts; Alfred Demaret, avocat (5 parts); Fernand Deprez, marchand-tailleur (1 part); Georges Devergnies, agent de change (2 parts); Valentin Ferin, conseiller communal (2 parts); Gaston Fleurus, conseiller communal (2 parts); Joseph Ghisbain, conseiller

⁵⁵ E. DERBAIX, *Les habitations ouvrières à Binche*, Bruxelles, 1919, p. 55.

communal (6 parts); Ursmer Honorez, instituteur (2 parts); Auguste Houssière, industriel (1 part); Alfred Hubert, pâtissier (4 parts); Emile Hubert, orfèvre (2 parts); Dehert Joseph, coupeur d'habits (1 part); Jules Jadot, négociant (5 parts); Alfred Jaupart, cafetier (1 part); Gustave Jaupart, marchand-tailleur (2 parts); Charles Labrique, marchand de bois (2 parts); Emile Labrique, conseiller communal (2 parts); Vincent Lebon, professeur (1 part); Adolphe Leroy, conseiller communal (3 parts); Léon Leroy, marchand de vin (3 parts); Paul Leroy, marchand de grains (1 part); Letellier Louis, marchand de grains (1 part); Gustave Marlière, cafetier (1 part); Elie Meunier, brasseur (2 parts); Ursmar Meunier, pharmacien (2 parts); Gustave Navir, marchand-tailleur (2 parts); Armand Nélis, peintre (4 parts); Jules Termolle, peintre (1 part); Henri Ramboux, pharmacien (4 parts); Joseph Vitry, conseiller communal (2 parts); Constant Clément, négociant (2 parts) et Camille Déom, négociant (2 parts) ⁽⁵⁶⁾.

SUD BELGE (BANQUE -)

C'est en 1966 que la filiale de la "Banque Sud Belge" fut créée par André Frasnau assisté de Francis Carpiaux qui en fut le premier gérant. La banque avait son siège au 36 de la rue de Robiano. Elle transféra ensuite ses bureaux, en face au n° 35. Un employé de la banque, Michel Costura en devint le gérant de 1977 à 1986. Depuis 1986 et jusqu'en 1989, Serge Mignon dirigea la filiale. En 1990, c'est Thierry Bruyère qui occupe la direction de la succursale binchoise.

WATERSCHOOT (BANQUE -)

Le 7-10-1876 on cite la maison "Waterschoot frères et Cie. banquiers à Binche" ⁽⁵⁷⁾.

Auguste Waterschoot ⁽⁵⁸⁾ est cité comme courtier d'effets bancaire à partir de 1868 ⁽⁵⁹⁾. Le siège de sa maison se situe sur la Grand'place.

Dans un acte du 10-2-1890 nous apprenons que la veuve Auguste Waterschoot continue les affaires de son époux ⁽⁶⁰⁾.

⁵⁶ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg. 49.

⁵⁷ A.E.M. Enr. A.S.S.P. 162 et A.C.P. 36.

⁵⁸ Waterschoot Maximilien Augustin dit Auguste, né à Binche le 14-5-1840, cité banquier lors de son mariage, le 7-12-1869, avec Amélie Fauconnier (A.E.M. E.C. 619).

⁵⁹ A.E.M. Enr. A.C.P. 159.

⁶⁰ A.E.M. Enr. A.S.S.P. reg. 46.

**COMITÉ de la SOCIÉTÉ d'ARCHÉOLOGIE
et des AMIS du
MUSÉE DE BINCHE**

- Président d'honneur : M. Samuel GLOTZ, av. Wanderpepen, 88, 7130 Binche
- Président : M. Paul DEMARET, av. Wanderpepen, 94, 7130 Binche
- Vice-Présidents : M. Louis MENESTRET, rue Marie de Hongrie, 2,
7130 Binche
M. Michel REVELARD, rue St-Fiacre, 12, 7134 Epinois
- Secrétaire : Melle Annette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18,
7131 Waudrez
- Secrétaire adjointe : Melle Paulette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18,
7131 Waudrez
- Trésoriers : M. Léon DURIAU, rue de la Victoire, 14, 7130 Binche
M. Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche
- Membres : M. Emile CLERBOIS, rue de Clerfayt, 22, 7131 Waudrez
M. Guy DURIEUX, rue Marguerite d'York, 17, 7130 Binche
M. Alain GRAUX, Faubourg de Mons, 21, 1400 Nivelles
M. Etienne PIRET, rue Z. Fontaine, 182, 7130 Binche
Le Docteur Jean-Marc SPLINGART, Quai de la Sambre, 62,
6560 Erquennes
M. Jean STONE, Grand' Place, 13, Binche
M. Marcel SWEERTVAEGHER, Clos Basse-Yutz, 21
7133 Buvrines
-

Montant de la cotisation annuelle : 400 fr. donnant droit à :

— l'entrée gratuite aux conférences et à la participation aux excursions et visites guidées organisées par le SAAMB;

— la gratuité, en sus du bulletin mensuel, des "Cahiers Binchois", revue annuelle éditée par le SAAMB.

Versez votre cotisation **UNIQUEMENT** au compte n° 001-12 28 685-62
de la SAAMB, c/o M. Jacques Thomas, rue de Merbes, 7130 Binche.

